





TOULOUSE : UN DISPOSITIF DE MAINTIEN DE L'ORDRE DISPROPORTIONNÉ ET DANGEREUX POUR LES LIBERTÉS PUBLIQUES

Rapport de l'Observatoire des Pratiques Policières de Toulouse



mai 2017 - mars 2019





FICHE TECHNIQUE DE L'ÉTUDE

COORDINATION : Pascal Gassiot & Daniel Welzer-Lang

DIRECTION SCIENTIFIQUE : Daniel Welzer-Lang, professeur émérite de sociologie, Université Toulouse-Jean Jaurès, chercheur au Lisst-cers-Cnrs*

RÉDACTION : Danièle Benoit, Pierre Bernat (LDH Toulouse), Marion Brastel, Gilles Daré (Fondation Copernic), Jérôme Dupeyrat (LDH Toulouse), Marc Farrero, Pascal Gassiot (Fondation Copernic), Henri Santiago Sanz, Marie Toustou (LDH Toulouse), Rodolphe Village, Daniel Welzer-Lang (LDH Toulouse, Lisst-cers-Cnrs), des avocat-e-s membres du Syndicat des Avocats de France (SAF).

RELECTURE : LDH

GRAPHISME : LDH

IMPRESSION : REPRINT, 31 rue André Vasseur, 31200 Toulouse, www.groupereprint.com

Les observations ont eu lieu du 1er mai 2017 au 23 mars 2019, soit 47 manifestations.

Les extraits des notes des observateur-e-s

Nous avons largement utilisé les comptes rendus écrits par les observateur-e-s après les manifestations. Volontairement, en dehors de corrections orthographiques, nous n'avons pas modifié ces extraits, dont les styles différents reflètent la diversité des membres de l'Observatoire.

La qualité des photos et des vidéos

L'ensemble des photos et vidéos qui illustrent les deux versions du rapport (version papier et version numérique) ont été prises par des non professionnel-le-s du reportage, avec du matériel « basique » : smartphones, appareils photos courants. Elles ont été, de plus, prises sur le vif, dans l'action. Tout ceci donne des documents de qualité très souvent moyenne, voire médiocre dans certains cas, mais qui ont le mérite de restituer ce que nous avons observé de manière brute, sans biais (esthétique par exemple). À de rares exceptions près, qui sont alors signalées, aucune retouche n'a été faite. La qualité moyenne de certaines images tient aussi au fait que celles-ci sont extraites de séquences vidéo. Les logiciels utilisés pour cette extraction sont de facture courante et ne sont donc pas des logiciels professionnels.

Il était avant tout question pour nous de témoigner, de restituer et de contextualiser au mieux ce que nous avons, souvent de près, observé.

* Conformément à l'usage dans la communauté scientifique, cette publication n'engage aucunement le laboratoire d'appartenance du chercheur.

L'OBSERVATOIRE DES PRATIQUES POLICIÈRES EN CHIFFRES

Au 3 avril 2019,

50 manifestations couvertes dont :

- 19 manifestations avant la séquence Gilets Jaunes, sur 22 mois,
- 31 manifestations depuis le début des Gilets Jaunes, sur 5 mois.

24 observateur-e-s, 7 femmes et 17 hommes, ont participé au suivi des manifestations en étant réparti-e-s selon les périodes en 1, 2 ou 3 groupes.
Le plus petit dispositif : 4 observateur-e-s / 1 groupe.
Le plus gros : 15 observateur-e-s / 3 groupes.

Sur la base de :

- 4,5 heures d'observation en moyenne par manifestation,
- 8 observateur-e-s en moyenne par manifestation.

Cela représente **1 800 heures de présence opérationnelle en manifestation**. C'est l'équivalent **de 225 jours/hommes d'observation** (équivalent 8 h par jour).

Les observateur-e-s ont :

- pris plus de **4 600 photos** et en ont traité environ 750,
- enregistré plus de **50 heures de vidéos** (429,25 Go de données) et traité une dizaine d'heures.

Les observateur-e-s ont été **13 fois pris-e-s, en tant que tel-le-s, pour cible** par les forces de l'ordre.

- 1 fois lors de la blessure de Jérôme,
- 3 fois par gazeuse à main,
- 6 fois par jets ciblés de grenades lacrymogènes,
- 3 fois par des coups de matraque sur les appareils photographiques.

Plus de nombreuses bousculades par derrière, avec leur identification bien visible au dos de leurs chasubles jaunes et bleues.

Les blessures et soins en situation des observateur-e-s :

- **Un blessé sérieux** (tir de grenade ou de LBD sur la tête – hospitalisation aux urgences – 10 points de suture sur le front – traumatisme crânien - 3 jours d'ITT),
- **5 blessures légères** : hématomes (un sur le visage et 4 sur les membres) dûs au palets de lacrymogènes et aux plots de GMD,
- **Une trentaine de soins en situation** auprès des street médics pour intoxication aux gaz lacrymogènes**.**

Matériel détruit : un stabilisateur de caméra Go Pro, suite à l'arrosage par un engin lanceur d'eau.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

Puis vint le temps de la rédaction de ce rapport.

Le rapport d'un « Observatoire citoyen » est toujours un objet métissé par des cultures différentes. Nous l'avons situé au croisement d'un document scientifique et universitaire, mais aussi citoyen, chargé de démontrer les logiques des pratiques policières. Nous avons voulu aussi faire un rapport qui soit pédagogique, au sens où il doit être lisible et compréhensible par les observateur-e-s, mais aussi par des pans importants du mouvement social. Et, enfin, nous avons voulu produire un document politique.

Ce rapport s'adresse aussi aux médias, aux autorités publiques et aux forces de l'ordre elles-mêmes.

Nous sommes profondément persuadé-e-s que ces structures mixtes que sont les Observatoires citoyens sont des pierres essentielles à nos démocraties pour lutter contre les abus et le non-droit. Observer, enquêter, dire, décrire, nommer, toutes choses qui ont constitué le quotidien de notre travail d'enquête, sont des pratiques longues et fastidieuses. Les citoyen-ne-s devenu-e-s observateur-e-s qui ont réalisé ce travail, qu'ils et elles soient enseignant-e-s, avocat-e-s, chercheur-e-s, retraité-e-s, artistes, étudiant-e-s, cadres, employé-e-s..., ont cette énergie commune : dire et montrer, pour améliorer nos fonctionnements collectifs. Tout abus contre les citoyen-ne-s — et nous en pointons un certain nombre dans ce rapport — est une attaque contre la démocratie.

Un grand merci à l'ensemble des personnes qui ont contribué à la réalisation de ce rapport. Notamment tous les manifestants et toutes les manifestantes qui nous ont accordé du temps et de l'attention. Mais aussi aux policier-e-s, gradé-e-s ou non, qui, anonymement, ont voulu nous éclairer sur leur travail dans le cadre du maintien de l'ordre.

1 L'OBSERVATOIRE, CONTEXTE ET MÉTHODE

La création de l'Observatoire

Le contexte

Toutes les personnes attentives à l'évolution des mouvements sociaux en France avaient été frappées par la nature et l'ampleur des déploiements policiers lors des manifestations du printemps 2016 contre la loi dite « El Khomri ». Cela avait donné lieu, à Paris particulièrement, à des comportements de policiers jugés par nombre d'observateur-e-s comme mettant en cause le droit de manifester librement (fouilles préventives, nassages massifs de manifestants avec confiscation « musclée » des matériels de protection individuelle, violences policières extrêmes, sans discernement, avec utilisation de toute la panoplie d'armes dont disposent policiers et gendarmes, etc.). Ces constats avaient conduit de nombreuses associations, syndicats et partis politiques, à protester vivement contre cette situation jugée attentatoire aux libertés collectives et individuelles. L'attitude du pouvoir politique face aux manifestations de rue s'inscrivait, plus largement, dans un contexte de criminalisation du mouvement social, relayée complaisamment par les médias « mainstream » : il n'est que de se souvenir de la séquence autour de « la chemise du DRH d'Air France ». Dans la région toulousaine, la mort d'un manifestant, Rémi Fraisse, tué par une grenade explosive lancée par un gendarme mobile lors de la lutte contre la création du barrage de Sivens dans le Tarn, avait, en 2014 et 2015, généré des manifestations qui avaient été durement réprimées par les forces de police.

Pourquoi un Observatoire ?

Le 6 décembre 2016, à la Bourse du travail de Toulouse, une conférence/débat a été consacrée au thème « Violences policières, maintien de l'ordre – état des lieux ». Celle-ci était co-organisée par l'Université Populaire de Toulouse et la Fondation Copernic, avec la participation de représentants de la Ligue des Droits de l'Homme, du Syndicat de la Magistrature et du Syndicat des Avocats de France. L'Association des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture – ACAT, avait ce soir-là présenté son rapport intitulé « L'ordre et la force – Enquête sur l'usage de la force par les représentants de la loi en France »[1].

Les personnes présentes avaient alors été littéralement sidérées par le contenu de cette présentation (le nombre de morts, de mutilés et de blessés graves lors des opérations de police via l'utilisation du matériel de maintien de l'ordre, l'impunité dont jouissaient les forces de l'ordre suite à leurs exactions, etc.). Lors du débat avait émergé l'idée de « faire quelque chose ». La mise en place d'un Observatoire des violences policières avait alors été évoquée en fin de réunion.

Quelques jours après, le 17 décembre 2016, une manifestation d'opposants à la construction du méga centre commercial « Val Tolosa », dans l'ouest toulousain, était organisée par le collectif « Non à Val Tolosa ». La Fondation Copernic et la Ligue des Droits de l'Homme avaient pris

1. https://www.acatfrance.fr/public/rapport_violences_policieres_acat.pdf

contact avec les organisateurs pour venir observer le déroulé de cette action. Le déploiement policier mis en place face à cette manifestation « bon enfant » et festive regroupant environ 500 manifestants a surpris tout le monde, même les observateurs (LDH, Copernic et syndicaux) rompus à l'observation de ce type de manifestation. Les manifestant-e-s avaient été accueilli-e-s, au niveau du Pont Neuf par un dispositif policier qu'il a semblé alors difficile de qualifier autrement que par le terme « démesuré ».

Trois photos ci-dessous illustrent ce constat.

Dans la première, on peut voir le cortège de manifestant-e-s à l'entrée du Pont Neuf, côté rue de la République.



Des manifestants « bon enfant », encadrés par un petit service d'ordre doté de gilets jaunes...

Sur les deux autres photos, on peut juger de la nature du déploiement policier. On peut aussi, sur d'autres photos non publiées, constater la présence (déjà) d'un équipage policier regroupant policiers des CDI (Compagnies Départementales d'Intervention[2]) et policiers en civil qui seront tout au long du présent rapport identifiés sous les termes BAC (Brigades Anti-Criminalité) ou bacqueux[3]. Lors du visionnement *a posteriori* des photos de cette manifestation, il a aussi été constaté la présence de policiers motocyclistes en civil.



CRS déployés avec véhicules et équipés de grilles anti-émeute, à l'angle de la rue de Metz et du quai de la Daurade.



CRS, grilles anti-émeute avec un canon à eau, rue de Metz.

2. Notons les difficultés, au départ de ces observations et pour nous qui n'étions pas spécialistes de la police, à distinguer les différents corps de police en uniformes : CDI, CSI, CRS...
3. Ce terme, aujourd'hui entré dans le langage courant, est utilisé par les manifestant-e-s, les observateur-e-s et par la police elle-même. Il intègre, dans les discours, toute personne du dispositif policier, regroupé en unité, qui n'est pas en uniforme.

A la suite de cette manifestation, la LDH et la fondation Copernic ont publié le communiqué ci-dessous.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Toulouse, 18 décembre 2016

Comme elles l'avaient annoncé, la Fondation Copernic et la Ligue des Droits de l'Homme avaient mis en place une équipe militante chargée d'observer le dispositif policier mis en place dans le cadre de la manifestation organisée, sous l'égide du collectif « Non à Val Tolosa », contre le méga centre commercial du plateau de la Ménude à Plaisance-du-Touch, ce samedi 17 décembre à Toulouse.

La disproportion entre la nature de la manifestation, le nombre de manifestants et le dispositif policier déployé était assez incroyable.

Cinq cent manifestants dans une ambiance festive et « bon enfant » d'un côté, BAC et policiers équipés pour le combat à chaque coin de rue, rues et avenues barrées par des grillages anti-émeute de l'autre côté. Les photos jointes au présent communiqué se suffisent à elles-mêmes.

La Fondation Copernic et la Ligue des Droits de l'Homme s'interrogent sur les motivations qui justifient ce déploiement policier pour le moins démesuré : volonté d'intimidation, provocation, paranoïa ?

Cette situation se situe cependant dans le droit fil des déploiements policiers disproportionnés qui avaient été constatés durant les mobilisations sociales du printemps dernier contre la loi Travail et traduit une dérive inquiétante pour les libertés publiques.

La Fondation Copernic et la Ligue des Droits de l'Homme vont continuer, dans les semaines et les mois qui viennent, à veiller à ce que la liberté de manifester sans militarisation de l'espace public reste la règle.

Nous demandons aux représentants de l'Etat, et au Préfet en particulier, de garder raison et de retrouver la sérénité nécessaire à l'exercice de l'état de droit.

Comme un « écho prémonitoire » aux différents articles qui paraissent dans ce journal au sujet des manifestations des Gilets Jaunes, nous publions ci-dessous l'intégralité de l'article paru dans la Dépêche du Midi (rubrique Société, Grand Sud, Toulouse) suite à la manifestation Val Tolosa.



LES COMMERÇANTS TOULOUSAINS ONT PERDU DES CLIENTS À CAUSE DE LA MANIFESTATION DES ANTI VAL TOLOSA

19 décembre 2016

« De midi à 16 heures, nous n'avons pas vu un client. » Les commerçants de Croix-Baragnon, le quartier de la préfecture à Toulouse, ont passé un mauvais samedi. À la veille de Noël, ils ont vu leur chiffre d'affaires chuter de 30%, estime Laurent Lopez, président de l'association des commerçants. En cause : la manifestation contre le projet de centre commercial Val Tolosa à Plaisance-du-Touch, qui a vu 300 personnes, selon le chiffre de la préfecture, rejoindre la place Saint-Etienne.

Les commerçants, qui ont en tête les violentes manifs anti-Sivens, reprochent au préfet d'avoir autorisé ce cortège en ville, cortège accompagné d'un service d'ordre conséquent. Ce lundi, la députée Laurence Arribagé a relayé ce mécontentement en écrivant au préfet.

Sollicité, le directeur de cabinet du préfet, Frédéric Rose, explique qu'il n'y a pas eu, après les heurts des anti-Sivens, d'engagement pour interdire toute manifestation en centre-ville le samedi, engagement qui ne pourrait être pris a priori. En revanche, « nous travaillons sur les parcours », note le directeur de cabinet qui précise que les organisateurs de la manif avaient d'abord souhaité traverser l'hyper-centre via le square de Gaulle et la rue Alsace, ce qui leur a été refusé. Les manifestants ont atteint la préfecture par les allées Jules-Guesde et le monument aux morts, sans passer rue Croix-Baragnon. Quant au service d'ordre, il était justifié, poursuit-il, par le risque « de la présence de perturbateurs » susceptibles de causer des troubles à l'ordre public.

Jean-Noël Gros

La Fondation Copernic et la LDH ont continué alors à réfléchir à la nature de l'organisation à mettre en place pour le suivi des manifestations sur l'agglomération toulousaine. Après mûre réflexion, il a été décidé de créer un Observatoire permanent et de l'intituler « Observatoire des pratiques policières ». Le choix de parler de pratiques policières et non de violences policières nous a été dicté par le fait de ne pas être, éventuellement, accusés de parti pris dans l'orientation de nos travaux. Il a aussi été décidé d'équiper les observateur-e-s d'une tenue identifiante légère et visible. Après recherches, le choix s'est porté sur des chasubles (gilets) réfléchissantes bicolores jaunes et bleues, siglées au dos avec l'inscription « Observateur.es – LDH – Copernic ».

Le 25 février 2017, les militant-e-s des deux organisations se sont mobilisé-e-s pour suivre la manifestation « Avec Théo et les autres victimes », organisée par plusieurs associations et syndicats. Le même type de déploiement policier que pour la manifestation Val Tolosa a été constaté.

Le 4 mars 2017, la création de l'Observatoire des Pratiques Policières a été annoncée officiellement par l'intermédiaire du communiqué que nous reproduisons ci-dessous.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Toulouse - Le 4 mars 2017

Samedi 25 février, une manifestation « Contre le racisme, les violences policières, pour Théo, Adama et les autres victimes » a eu lieu à Toulouse. La Ligue des Droits de l'Homme et la Fondation Copernic ont pu, à nouveau, constater la présence d'un dispositif policier sans commune mesure avec le nombre de manifestants-e-es. A ce dispositif s'est ajouté un équipement anti-émeute particulièrement disproportionné et intimidant face à un mouvement pacifique. Nous avions déjà pu constater le même dispositif durant la manifestation du 17 décembre dernier contre le projet de méga centre commercial « Val Tolosa ». Nos organisations s'interrogent sur le sens et la volonté de telles pratiques.

Les conditions de manifestation, constitutives du droit d'expression et des libertés, se sont particulièrement dégradées à Toulouse ; depuis le printemps dernier, nombre d'organisations ont pu faire le même constat. C'est pourquoi **nos organisations annoncent la création d'un « Observatoire des Pratiques Policières », dont l'objectif est le recensement des violences et l'analyse des pratiques de maintien de l'ordre concernant les mouvements sociaux**.

Une démocratie ne peut se passer du droit de manifester plein et entier ; aucun pouvoir ne peut s'affranchir de ce principe fondamental, garant des libertés d'expression. En tant que représentants d'associations, nous restons **vigilants-e-s à l'égalité des droits concernant les manifestations dans l'espace public et l'expression de tous et toutes, sans distinction**.

Notre projet consistait à observer sur une période probatoire d'un an les pratiques policières, avec une grille d'indicateurs élaborée à l'aide de chercheur-e-s du CNRS. Il s'agirait ensuite d'analyser les données afin de produire un rapport (N.B. : nous avons par la suite décidé d'élargir à deux années complètes la durée d'observation préalable à la publication d'un rapport). La présence de l'Observatoire devait être annoncée aux organisateurs et organisatrices de la manifestation observée, à la police et à la préfecture et relayée par la presse.

Nous prévenions les manifestant-e-s de la manière suivante, à l'aide d'un petit imprimé : « Vous allez nous croiser dans les cortèges de manifestant-e-s. En tant qu'observateur-e-s, nous sommes centré-e-s sur cette observation et sommes vêtu-e-s d'un gilet repérable et d'un matériel adéquat. Vous pouvez amener votre contribution avec vos témoignages, qui peuvent faire l'objet d'un entretien (qui peut être anonymisé) et/ou de votre éventuelle participation à cette action. »

Des entretiens avec des fonctionnaires de police ont aussi, dès le départ, été prévus, qu'ils soient anonymisés ou non.

Tout en discutant entre nous de la justesse de cette mesure lors de la création de l'Observatoire, nous avons, par commodité, décidé de n'observer que les manifestations autorisées. Par la suite, face à l'évidence de la place particulière des manifestations Gilets Jaunes, nous avons étendu nos territoires d'observation aux manifestations légales mais non déclarées.

Enfin, il convient de noter que le Syndicat des Avocats de France a rejoint l'Observatoire depuis le troisième trimestre 2018.

Une tradition toulousaine d'observatoires citoyens

Signalons que la création de cet Observatoire ne s'est pas faite ex nihilo. La Ligue des Droits de l'Homme de Toulouse a déjà une tradition d'observatoires en lien avec des chercheur-e-s universitaires[4]. Cela a largement facilité notre approche sur la police.

Les premières observations

Définir une méthode

Définir une méthode scientifique acceptable par les militant-e-s des droits humains et par la police.

Deux questions récurrentes se posent à ce type de structure :

- Une question récurrente de sociologie des mobilisations : comment faire tenir un Observatoire sur la durée ? Ici, nous prévoyions un travail sur une année. Mais dès le départ, à partir de nos expériences des observatoires précédents, nous envisagions que ce travail puisse être plus long que ces douze mois d'observation.
- Comment et quoi observer ?

Comment faire tenir un Observatoire sur la durée ?

Entre réunions/auberges espagnoles, débriefings et allers-retours de mails…, la mobilisation d'un Observatoire citoyen est longue et multiforme. Formé au départ de militant-e-s des droits de l'Homme, de syndicalistes, de militant-e-s politiques, de personnes ayant de longues expériences des manifestations, d'étudiant-e-s…, une des premières tâches auxquelles s'est confronté l'Observatoire est la création d'une culture commune de l'observation. Puis il a fallu apprendre à gérer les risques et la peur face à des armes qui peuvent devenir mortelles et/ou des comportements violents de la police. Nous reprendrons ces débats plus loin.

Mais sans un certain nombre de débats au départ et pendant le déroulement de l'Observatoire, sans volonté politique de dépasser les points de vue particuliers des associations et syndicats qui forment l'Observatoire, sans élaboration commune entre scientifiques qui ont proposé les indicateurs à observer et militant-e-s, l'Observatoire et ce rapport n'auraient pas pu exister.

4. 2012 : *Comparutions immédiates : quelle Justice ? Regards citoyens sur une justice du quotidien*, Ligue des droits de l'Homme de Toulouse, Toulouse, Eres (coord. Daniel Welzer-Lang, Patrick Castex), enquête réalisée en 2010 et 2011.
2017 : un « Observatoire des contrôles au faciès » a été interrompu par l'affaire Mehra en 2017.
2016 : « Les principes républicains bafoués par la préfecture de Toulouse, Une maltraitance institutionnalisée, Rapport de l'Observatoire de l'accueil des étranger-e-s à la préfecture de Toulouse, Toulouse », Ligue des droits de l'Homme, Lisst-Cers-CNRS (coord. Daniel Welzer-Lang, Fréderic Rodriguez), enquête réalisée en 2016 ; téléchargeable : https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01495488
Notons aussi ici, en 2014, la Commission d'enquête sur Sivens qui, sans être précisément un Observatoire, en reprend certains principes d'enquête ; téléchargeable : https://www.ldh-france.org/rapport-commission-denquete-ldh-les-conditions-conduit-mort-remi-fraisse-sivens-octobre-2014/
De manière générale, et sauf exceptions mentionnées, les liens Internet cités ont été consultés le 02/02/2019.

Comment et quoi observer ?

Comme pour d'autres champs d'analyse, deux écueils apparaissent d'emblée : le populisme et le misérabilisme[5]. Pour l'Observatoire, créé et animé par des personnes par ailleurs militantes, le populisme consisterait à ne voir dans les manifestations que des actions positives des participant-e-s et à ne pas tenir compte, par ailleurs, des contraintes liées à la gestion de foules mise en place par les services de police et des différentes stratégies d'affrontement avec l'État des segments radicaux du mouvement social. Traduite, dans les manifestations par « Tout le monde déteste la police », voire « Un flic, une balle… » l'analyse populiste déresponsabilise les manifestant-e-s et leurs représentant-e-s (quand ils/elles existent) et font porter toutes les critiques sur la police, sans même différencier les actions mises en place par différents corps de police et leurs chaînes de commandement. Cette posture limite de fait l'analyse à une position externe au mouvement, peu capable de rendre compte des positions contrastées des un-e-s et des autres.

Le misérabilisme consisterait à déprécier et à délégitimer les formes de mobilisation populaire (de celles et ceux qualifié-e-s de laborieux, de fainéant-e-s, d'assisté-e-s…), pour n'accorder crédit qu'au discours sécuritaire des forces de police. Ce faisant, nos analyses, forgées par nos observations, mettraient le focus sur les débordements, les « casseurs »[6], voire comme l'ont dit certains commentaires « la volonté de tuer » qui animerait les manifestant-e-s[7]. Ceci, sans se référer aux analyses historiques qui, comme nous le montrerons plus loin, donnent à lire des formes de violences de plus en plus réduites, des affrontements de plus en plus « civilisés »[8]. La posture victimologique, effectuée souvent au nom de l'intérêt de l'Etat, occulte les acquis républicains et démocratiques, refuse les analyses critique en termes de droits de la personne : droits d'expression, droits de manifester, droits à une justice équitable, refus des lois d'exception.

La bonne distance

En termes d'analyse, comme dans la forme des observations, nous avons réfléchi à ce que devait être « la bonne distance » dans nos rapports aux pratiques policières et aux manifestations que nous observions. Il ne s'agit pas de faire un rapport « à charge », mais d'essayer de mettre en avant les dysfonctionnements dans les pratiques policières, notamment, nous le reprendrons, dans les armes utilisées et les stratégies de maintien de l'ordre.

Ainsi, face aux tentations populistes de ne regarder que la police, nous avons expliqué la nature interactionnelle du maintien de l'ordre. Énoncer qu'un dispositif est disproportionné — ce qui était le constat qui a donné lieu à la création de cet Observatoire — ne peut se faire qu'au regard des formes de mobilisation : le nombre de personnes concernées, les contextes politiques et sociaux, la nature des actes considérés comme des incivilités et/ou des délits (comme la destruction de mobilier urbain ou de certaines vitrines…), etc.

5. Pour reprendre les analyses de Claude Grignon et Jean Claude Passeron, Le savant et le populaire : Misérabilisme et populisme en sociologie et en littérature, Paris, Le Seuil, 1989. Populisme et misérabilisme sont à prendre ici dans leur sens sociologique.
6. Nous reprendrons plus loin l'anayse de ce terme.
7. Christophe Castaner, Ministre de l'Intérieur, après la manifestation Gilets Jaunes du 1er décembre 2017.
8. Comme l'a déjà démontré le sociologue Norbert Elias.

L'objectivité scientifique

Dès le départ de cet Observatoire, les associations fondatrices ont souhaité associer des chercheur-e-s à sa mise en place. Que ce soit dans l'élaboration des indicateurs (la grille d'observation), dans les nécessaires reformulations des formes d'observation à réaliser ou dans les analyses, nous avons cherché des formes d'objectivité qui se réfèrent à la scientificité des sciences sociales et de la sociologie en particulier. Nous avons ainsi jonglé entre des formes quantitatives et qualitatives d'observation.

Dépasser le faux débat subjectif / objectif[9]

« La neutralité (axiologique) est le privilège épistémologique des dominant-e-s. »[10]

Un faux débat à la peau dure. Il s'agit du lien entre observations forcément subjectives et analyses dites objectives.

Un point de vue est toujours « situé » du point de vue de la personne qui observe, parle, écrit. Au mieux, cette personne peut transcrire ce que lui disent les personnes qui subissent regards, stigmates, violences et dominations de toutes sortes.

Autant une personne dominante et « cultivée » connaît la machinerie de la domination, comment elle s'exerce, sur quels mythes et croyances elle s'appuie, quels privilèges en retirer. Autant il est souvent difficile pour un-e dominant-e de comprendre le vécu des dominé-e-s, nous disent l'anthropologue féministe Nicole-Claude Mathieu et Antonio Gramsci. Ainsi, ici (nous reprendrons cet exemple plus loin), il faut avoir entendu comment l'arrosage de gaz lacrymogènes dès le départ des manifestations a été ressenti comme très violent, incompréhensible par des personnes non rompues à ce style de manifestations (et aussi par les autres dans le cas particulier des manifestations « Gilets Jaunes ») pour comprendre certaines réactions.

Pour savoir, il faut écouter, regarder, entendre

Les militant-e-s de la LDH et les chercheur-e-s associé-e-s avaient fait le même constat face aux contrôles au faciès et au ressenti des personnes contrôlées ; la plupart du temps des personnes de couleur (non blanches) racisées[11]. Comprendre, par exemple, à l'écoute des jeunes beurs, comment les contrôles au faciès, habituels et quasi quotidiens, sont « systémiques » et impactent tout l'entourage social qui a peur pour ses fils, voisin-ne-s, ami-e-s…

Un point de vue qui s'étaye sur la seule expérience de l'enquêteur ou de l'enquêtrice, fut-il-elle sociologue, ne peut être que partiel, et partial. Un Observatoire doit donc enquêter pour connaître le sens, ou les sens, que projettent les personnes concernées sur les pratiques sociales étudiées.

9. Ce passage reprend les débats que nous avions déjà abordés : Welzer-Lang D., Mignard JF, Les observatoires citoyens, Paris, Ligue des droits de l'Homme, 2018.
10. Les observatoires citoyens, op. cit.
11. Fabien Jobard, René Lévy et al. Police et minorités visibles : les contrôles d'identité à Paris, 2009, New York, Open Society Institute.
D'après les chercheur-e-s : « L'étude a confirmé que les contrôles d'identité effectués par les policiers se fondent principalement sur l'apparence : non pas sur ce que les gens font, mais sur ce qu'ils sont, ou paraissent être. Les résultats montrent que les personnes perçues comme « Noires » (d'origine subsaharienne ou antillaise) et les personnes perçues comme « Arabes » (originaires du Maghreb ou du Machrek) ont été contrôlées de manière disproportionnée par rapport aux personnes perçues comme « Blanches ». **Selon les sites d'observation, les Noirs couraient entre 3,3 et 11,5 fois plus de risques que les Blancs d'être contrôlés au regard de la part de ces deux groupes dans la population disponible à être contrôlée par la police (ou la douane). Les Arabes ont été généralement plus de sept fois plus susceptibles que les Blancs d'être contrôlés.**

La révolte, nos révoltes, celles des observateurs et observatrices contre les injustices, les discriminations, nos colères…, sont souvent les énergies que nous mobilisons pour agir pour les droits de l'Homme. C'est cette énergie que nous mobilisons, entre autres, dans les observatoires citoyens. Et c'est encore cette énergie que nous transformons en passant d'une somme de regards individuels (ceux des observateurs et observatrices) à des analyses compréhensives.

L'analyse compréhensive « se caractérise par deux choses : elle cherche à comprendre comment les acteurs et actrices pensent, parlent et agissent, et elle le fait en rapport avec un contexte ou une situation »[12].

Les présupposés des sciences sociales sont des présupposés humanistes. On fait ainsi l'hypothèse qu'un-e policier-e ne pratique pas le contrôle au faciès par méchanceté personnelle, que la répression disproportionnée de certaines manifestations n'est pas le fruit d'une poussée collective liée aux chromosomes ou aux hormones des policier-e-s et gendarmes, mais qu'une série de facteurs expliquent ces comportements attentatoires aux droits humains : ordres des hiérarchies, nécessité de « faire du chiffre » [la bâtonite, comme on dit dans la police[13]], par des situations de peurs, d'incompréhension, etc. À ceci il faut ajouter le positionnement politique de certain-e-s policier-e-s (exprimé par des écussons par exemple, nous le verrons plus loin, ou bien se traduisant par le vote FN majoritaire). Et comme les manifestant-e-s, les policiers sont aussi des « citoyen-ne-s » qui laissent parler leurs a priori, leurs rancœurs et autres petites misères, mais aussi leur éventuelle empathie envers les manifestants. Ne les analyser que sous l'angle unique de leurs contraintes externes, c'est ne pas voir une partie des ressorts, des raisons de leurs comportements.

Mettre en exergue ces comportements nécessite au moins deux éléments :

- décrire les situations, les interactions : comment, quand, où se sont passés les contrôles, les violences… Ici, vidéos et photos que nous avons prises (ce que nous avons quasi-systématiquement privilégié), comme celles diffusées à profusion sur le Net (après citation et vérification des sources), nous serviront d'illustrations dans ce rapport.
- écouter toutes les personnes concernées, les différents points de vue. Ceux des manifestant-e-s et, autant que faire se peut, ceux de policier-e-s. En particulier les paroles des policier-e-s et gendarmes qui, comme nous, mettent en avant les principes républicains. C'est ainsi que nous avons lancé un appel à témoignages dans le cadre de cet Observatoire ; ce qui a permis d'avoir quelques entretiens avec des policier-e-s, gradé-e-s ou non.

De plus, décrire en détail les scènes que nous observons, les donner à voir, écrire nos ressentis est souvent ce qui permet de mieux faire comprendre nos questions, nos indignations devant des violences qui sont hors mesure, voir injustifiables.

En ce sens, l'observation donne de la vie à la platitude de certaines statistiques. Même si une suite de statistiques (que nous commenterons au vu de l'étrangeté de certaines, comme le nombre de « casseurs » donné par la préfecture) fait plus « scientifique », la publication des observations, ressentis… fait aussi partie des outils « scientifiques » des analyses en sciences sociales.

Dans l'idéal, nos analyses finales doivent pouvoir être reprises par l'ensemble des personnes qui se réclament de valeurs démocratiques. Policier-e-s et gendarmes compris. Ce n'est pas parce

12. https://halshs.archives-ouvertes.fr/file/index/docid/657925/filename/pages_47_A_58_-_Dumez_H._-_2011_-_Qu_est-ce_que_la_recherche_qualitative_-_Libellio_vol._7_nA_4.pdf
13. Plusieurs citations de ce rapport sont extraites d'entretiens individuels que nous avons eus avec des policier-e-s ou gendarmes. À la demande de nos informateurs et informatrices, les extraits sont anonymisés.

qu'aujourd'hui, les discours sur les valeurs républicaines des agents de l'État, police comprise, ne sont pas d'actualité dans nos agendas politiques, qu'il faut céder aux sirènes qui aimeraient assimiler tout agent de l'État à un suppôt du gouvernement, voir même à un fasciste. Il en va par ailleurs de notre capacité à aider ces acteurs et actrices à (re)nouer le sens de leurs pratiques avec les valeurs qui devraient nous être communes. À cet égard, le fonctionnement d'un Observatoire, les contacts qu'il suscite et la façon dont sont gérés la communication, le partage et les conséquences de ses productions peuvent y contribuer.

Observer, décrire les interactions, faire comprendre ses ressentis, donc réévaluer le qualitatif et/ou le subjectif au profit d'analyses subjectives objectivées s'apprend. Cela peut s'apprendre dans les cours de sociologie, d'ethnologie, mais cela peut aussi s'apprendre en observant. Ces observations sont des matériaux (dits qualitatifs) de notre Observatoire qui sont traités et utilisés comme tels dans ce rapport final.

Les « casseurs » : un terme à déconstruire

Observer, décrire, comprendre, qui est le modus vivendi d'un Observatoire, passe aussi par la déconstruction des termes utilisés.

Dans le cadre de l'Observatoire, nous nous sommes interrogés sur ce vocable de « casseur » pour comprendre qui sont ces personnes ainsi catégorisées et pourquoi elles le sont. L'idée étant de déconstruire ce vocable pour tenter d'être le plus « juste » possible dans l'écriture du rapport.

Tout d'abord, nous pouvons remarquer que ce mot n'est pas genré. Nous ne trouvons pas dans la presse ni les écrits relatifs à ce sujet de casseuse et ou de casseur-e. Les casseurs seraient-ils uniquement des hommes ?

À l'origine, et selon Ludivine Bantigny[14], l'image du casseur/gamin apparait de façon précise en 1832 avec l'insurrection des républicains contre le pouvoir monarchique de Louis Philippe. Elle cite : « Nous entendons par gamin celui dont la seule croyance politique, morale, religieuse et littéraire est le tapage, l'émeutier, le casseur de vitre, ceux qui suivent les tambours qui battent la retraite, et mêlent toujours leur voix à tout ce qui se crie, se glapit, se hurle. »

Un grand saut dans l'histoire et le terme réapparait dans les années 70, période marquée par de nombreux conflits. David Dufresne[15], dans son enquête sur le maintien de l'ordre, explique que pour répondre aux raids des manifestant-e-s violent-e-s, Charles de Gaulle nomme comme ministre de l'Intérieur Raymond Marcellin, dit « Raymond la matraque ». Un vrai dur qui s'illustre dans le frappé fort et vite. D'où la loi anticasseurs qui est adoptée le 8 juin 1970. Elle rend pénalement responsable des violences et dégradations commises tout-e manifestant-e qui participe à un rassemblement illicite ou interdit après l'irruption des premières violences. Dufresne cite Nathalie Duclos qui évoque « l'époque des casseurs », le terme ayant alors une connotation politique autant que délictuelle.

Actuellement, dans la presse, nous retrouvons des propos tels que « Les casseurs décrédibilisent le mouvement », « Les casseurs sont extérieurs à la manifestation », « La police a évacué les casseurs de la place du Capitole ».

Les sociologues traitant de la question nous expliquent que la notion de casseur vise à disqualifier des comportements et une catégorie de personnes. Cette assignation produit une

14. Ludivine Bantigny, maitresse de conférence en histoire contemporaine, http://theconversation.com/aux-origines-du-terme-casseurs-88612
15. David Dufresne, *Maintien de l'ordre*, Paris, Hachette, Coll « Pluriel », 2013

sélection entre les « bons » et les « mauvais » manifestant-e-s. De plus, cette notion ne rend pas compte de l'hétérogénéité des manifestant-e-s et élude totalement la dimension politique des actes posés.

Selon Serge Roure[16], « le terme de casseur fonctionne comme un instrument de stigmatisation faisant des comportements qu'il saisit des expressions de douleurs sociales, des débordements psychologiques, des actes délinquants ou de simples mises en scène médiatiques. »

Il y a donc des comportements et des catégories de personnes visées. Nous pouvons relever que les agriculteurs appartenant à la FNSEA, les viticulteurs en colère (comme en 1976 où un CRS et un manifestant sont tués à Montredon dans les Corbières) ne sont pas nommés ainsi alors qu'ils ont fait preuve de déprédations et de violences.

Laurent Mucchielli nous alerte sur la nécessité de mettre de la distance sur cette violence. « La violence n'est pas une catégorie d'analyse, ni un ensemble homogène de comportements. C'est une catégorie morale. La violence, c'est ce qui n'est pas bien. Dès lors, on comprend que le spectacle de la violence produise des effets de sidération/fascination/répulsion qui empêchent de penser. »

François Cusset, auteur d'un remarquable ouvrage sur la violence, écrit ceci dans le préambule de son ouvrage[17] : « Mais en focalisant toute l'attention sur l'instant de son explosion, le mot « violence » nous induit en erreur : seule existe, tout à coup, la saillie de l'effraction, terrible et fascinante, et derrière son écran obsédant, l'écran de l'image ou celui du traumatisme, on ne voit plus ce qui la précède et la suit, on ne voit plus ses mécanismes, ni ses effets. L'effraction fait écran. Elle nous dissimule la vérité de la violence, qui est moins le coup de sa longue déflagration, moins une irruption brusque qu'une circulation complexe. L'essentiel est là : la violence circule. Elle circule de la propagande haineuse jusqu'au geste meurtrier. De la contrainte économique à l'angoisse qu'elle inocule. Du choc sur les corps à ses répercussions psychiques. »

En fait, nous pouvons penser que certaines personnes dites « casseurs » et usant de violences ont des intentions et des comptes à régler avec la société capitaliste, ses symboles et ses représentants. D'autres sont des personnes qui veulent piller. Beaucoup d'autres — c'est flagrant dans les manifestations de Gilets Jaunes[18] — « ne savaient à l'avance qu'ils ou elles pouvaient avoir un comportement violent dans le feu de l'action d'une manifestation ». Dans l'Observatoire, nous pouvons simplement dire « les personnes qui usent de violences et ou de déprédations lors des manifestations » et nommer les types de violences observées. Dans tous les cas, ces catégories ne peuvent être séparées d'une dimension politique et de la gestion de l'ordre qui en découle (cf. le nombre de casseurs selon la préfecture). Nous pensons qu'une fois ces personnes qualifiées ainsi, les pratiques policières s'adressent à eux comme à des délinquants plus qu'à des citoyens lambda. Nous reviendrons sur cette question plus loin.

Nous aimerions finir ce paragraphe par un trait d'humour.

Nous avons aussi connu la fake news du maire de Toulouse, qui s'était soi-disant infiltré dans une manifestation le 8 décembre et a déclaré dans le journal 20 minutes avoir « vu des membres de l'extrême droite et de l'extrême gauche ensemble pour caillasser la police. » L'élu confie « avoir été frappé par l'hétérogénéité de la composition des groupes violents, chacun étant reconnaissable par des codes vestimentaires différents ».

16. Serge Roure, *Apologie du Casseur*, Paris Michalon 2006
17. François Cusset, *Le déchaînement du Monde*, Logique nouvelle de la violence, Paris, Éditions La Découverte, 2018.
18. Voir aussi : Florine Ballif & Fabien Desage & Fabien Jobard & Clément Rivière, « Vers un maintien de l'ordre préventif ? Entretien avec Fabien Jobard », Métropolitiques, 25 février 2019 : https://www.metropolitiques.eu/Vers-un-maintien-de-l-ordre-preventif.html [consulté le 2/03/2019].

En étant sérieux et sérieuses et d'après nos observations de terrain, il parait impossible de savoir si des manifestants de l'extrême droite et de l'extrême gauche s'entendent pour casser. Les idées politiques ne sont pas gravées sur le matériel de protection. Mais si le maire de Toulouse a inventé une nouvelle méthode pour distinguer ces deux groupes, nous sommes preneurs et preneuses des indicateurs.

Les observateur-e-s

Transformer les observateur-e-s en « informateur-e-s de recherche »

Une des difficultés de ce type d'Observatoire qui lie militant-e-s, chercheur-e-s, avocat-e-s, travailleurs sociaux et travailleuses sociales et autres… est, nous venons de l'évoquer, d'ajuster les regards. Que regarder ? Qu'observer ? Puis qu'en dire ? Que publier ?

Un premier travail, que nous avons aussi connu lors des autres observatoires, est de faire partager le souci de scientificité dans les comptes-rendus, puis dans l'analyse. Et ce, d'autant plus lorsque les rumeurs les plus folles courent sur les violences policières, les gaz utilisés…, quand les débats sur la « neutralité », l'objectivation de la subjectivité, le subjectif lui-même sont complexes.

La première grille d'observation construite par les chercheurs et les premiers observateurs s'attelait principalement à compter. Compter le nombre de policier-e-s, les distinguer par corps d'origine, compter les véhicules, compter les manifestant-e-s (du moins en estimer le nombre). Puis, plus tard, compter les blessé-e-s, les grenades (ce qui a été rare car très difficile). Mais au moins essayer, en récupérant les douilles, de les typifier ; bref, du quantitatif que nous avons d'ailleurs perfectionné au fur et à mesure des observations.

Puis, à la fin de la fiche, une place nommée « Vos observations » était donnée pour que les observateur-e-s expriment leurs ressentis, les informations reçues et tous autres renseignements, impressions, révoltes qui pouvaient sembler utiles. Du qualitatif, en fait. C'est cette partie qui s'est largement étoffée au fur et à mesure des manifestations ; le texte s'étant alors enrichi de clichés et de films pris par les observateur-e-s.

Nous en sommes venu-e-s à croiser des méthodes quantitatives (les comptages et autres indicateurs objectifs) et qualitatives (l'analyse des stratégies policières et celles des manifestant-e-s) ; ceci dans une approche contextuelle et chronologique. En fait, par souci de légitimité, comme dans d'autres observatoires citoyens, nous avons utilisé des méthodes largement surdimensionnées au regard d'un travail de recherche classique.

Le terme observateur-e-s

Le terme « observateur-e-s » a une histoire. Les résistances à la déandrocisation[19] du texte sont nombreuses. Lorsqu'il a fallu commander ce que certain-e-s nommaient les « chasubles », d'autres les « gilets » jaunes et bleus, nous avons voulu faire apparaître le terme « observateur ». Très vite , les créateurs et créatrices de l'Observatoire ont voulu faire apparaître les observatrices. Comme souvent, ce sont des argumentations techniques qui s'opposaient à cette co-apparition, et ici la difficulté de faire apparaître tant de lettres sur les gilets. S'est alors imposé le terme d'observateur-e. Ce néologisme, sous forme de clin d'œil, a été de suite adopté par tous et toutes.

Qui sont les observateur-e-s

L'âge des observateur-e-s va de 21 à 72 ans[20] . Mais, en fait, deux générations différentes composent le gros des observateur-e-s. D'une part les plus de 60 ans, la plupart retraité-e-s, appartenant souvent aux générations militantes (14 personnes), compagnon-ne-s de route des diverses mobilisations citoyennes depuis plusieurs années (des décennies pour certain-e-s) ; de l'autre des trentenaires, une nouvelle génération militante, souvent avocat-e-s ou travailleurs sociaux (7 personnes). Quelques étudiant-e-s nous ont aussi rejoints.

Que les personnes aient ou non connu les manifestations précédentes, il ressort que l'essentiel des motivations correspond à un rejet important des violences policières aperçues lors des manifestations, en particulier celles des Gilets Jaunes. En effet, si un tiers des observateur-e-s étaient déjà présent-e-s à la création de l'Observatoire, motivé-e-s par la disproportion des dispositifs policiers avant 2017, les autres, en particulier les avocat-e-s, nous ont rejoints après décembre 2018. À noter qu'à partir de la phase Gilets Jaunes, par sécurité et manque de temps pour assurer la formation, nous avons dû refuser plusieurs dizaines de personnes qui voulaient nous rejoindre dans une démarche citoyenne.

Les observateur-e-s ont, pour la plupart, un capital scolaire important. Prédominent les bac+5 ou plus. Quelques retraité-e-s, employé-e-s ou ouvrier-e-s de niveau bac, un artiste autodidacte sont aussi observateur-e-s. Dans leurs cas, on remarque un capital militant important. Ce sont d'ancien-n-es syndicalistes ou des militant-e-s des mouvements sociaux ou humanitaires.

En tout cas, les observateur-e-s représentent une des formes de solidarité apparues lors des Gilets Jaunes où intellectuel-le-s, créatifs, militant-e-s aguerri-e-s ont ostensiblement voulu montrer leur soutien à ces manifestations de « la France d'en bas », celle « des fins de mois difficiles ». Dès les rassemblements du 17 novembre, nous avions noté cette présence en solidarité d'intellectuel-le-s et militant-e-s des droits de l'Homme toulousain-e-s. L'Observatoire des Pratiques Policières de Toulouse poursuivra, sous une forme qui reste à finaliser, son travail après la remise de ce rapport d'étape.

19. L'androcentrisme est le fait de privilégier ce que font les hommes et déconsidérer, dénigrer, ou occulter ce que font, vivent et disent les femmes. Nicole-Claude Mathieu (1985) le définissait ainsi : « Par androcentrisme, j'entends un biais théorique et idéologique qui se centre principalement et parfois exclusivement sur les sujets hommes (male subjects) et sur les rapports qui sont établis entre eux. Dans les sciences sociales, ceci signifie la tendance à exclure les femmes des études historiques et sociologiques et à accorder une attention inadéquate aux rapports sociaux dans lesquels elles sont situées. » La conséquence en est que (p. 55) : « La [...] non-considération des rapports sociaux dans lesquels les agents-femmes sont impliqués veut dire que certains rapports sociaux cruciaux sont mal identifiés et d'autre pas identifiés du tout. Ceci [...] pervertit nécessairement les arguments avancés quant aux caractéristiques générales de la formation (sociale et économique) en cause. »
En 1992, Marie-France Pichevin et Daniel Welzer-Lang ajoutaient que l'androcentrisme consiste aussi: «... à participer d'une mystification collective visant pour les hommes, à se centrer sur les activités extérieures, les luttes de pouvoir, la concurrence, les lieux, places et activités où ils sont en interaction (réelle, virtuelle ou imaginaire) avec des femmes en minorant, ou en cachant, les modes de construction du masculin et les rapports réels entre eux. »
On peut bien sûr qualifier cette déandrocisation de « féminisation » du texte, d'« écriture inclusive », mais ces termes occultent les luttes symboliques en œuvre à travers le langage utilisé. Y compris pour les personnes qui refusent les binarités du genre.
20. L'analyse a été faite à partir de 24 fiches remplies par les observateur-e-s (7 femmes et 17 hommes) où nous les invitions à expliquer leurs motivations à participer à l'Observatoire.

LE TÉMOIGNAGE DE MARION
HUMANITAIRE EN ZONE DE GUERRE



Je travaille pour Nonviolent Peaceforce, une ONG internationale spécialisée dans l'Intervention Civile de Paix (Unarmed Civilian Protection en anglais) dont le mandat est de réduire les violences contre les civils en zones de conflits. Je suis intervenue au Soudan du Sud en 2014-2015, sur la ligne de front de la guerre civile en Irak de 2017 à 2018 pendant les opérations militaires contre l'État Islamique et au Bangladesh, auprès des camps de réfugiés Rohyngas. Précédemment, j'ai vécu et travaillé 3 ans au Salvador en tant qu'éducatrice pour jeunes à risques et dans les gangs.

J'ai décidé de participer aux actions de l'Observatoire des Pratiques Policières de Toulouse après avoir vu une vidéo de la manifestation Acte 10 des Gilets Jaunes, le samedi 19 janvier 2019, émise par NFCA Média. J'ai été estomaquée par ces images qui m'ont renvoyée à mes expériences dans les zones de conflits. Je n'arrivais pas à croire qu'en France, État de droit, et non un État failli ou répressif (officiellement..), la police puisse employer des moyens si violents contre son peuple.

Pendant mes deux journées d'observation, les samedis 16 février et 2 mars, j'ai pu constater que si, cela était bien le cas. Les deux fois, une à la fin du cortège et l'autre au-devant, j'ai pu constater le caractère non-violent et « bon enfant » des manifestant-e-s. On y trouve de tout : familles, jeunes, personnes âgées, personnes à mobilité réduite, politiquement engagées ou non ; ça chante, ça danse, ça gueule, ça pétarde, ça discute (entre eux et aussi parfois avec les forces de l'ordre). [..]

Quand j'ai vu la notice OPP qui disait de ramener masque à gaz, lunettes et casque j'ai tout de suite rigolé et pensé que, peut-être, j'aurais dû ramener mon gilet pare-balles d'Irak…En plusieurs mois sur les devants de la libération de Mossoul Ouest, je n'ai pas eu à mettre mon masque à gaz et mon casque lourd une seule fois. Oui, peut-être qu'ici c'est un casque de ski à la place d'un casque lourd contre des vraies balles, mais ça porte à réfléchir.

[..] Un autre moment fort fut lorsque le cortège s'arrêta au croisement de Jeanne d'Arc en voyant la ligne de CRS avec le camion au canon à eau qui les attendaient. Les gens ont tous sorti leur équipement de masque à gaz, lunettes et casque. Ma collègue a commenté : « cela ressemble à une préparation à la bataille ». Effectivement, j'ai été ramenée aux moments où nos protocoles de sécurité nous demandaient, à partir d'une certaine zone, de croître en vigilance, de nous arrêter pour enfiler nos gilets pare-balles, de faire le point sur la situation avant de nous aventurer plus loin. En toute zone de conflit, une analyse des risques est conduite par la formule « risque = menace x vulnérabilité x impact » et des mesures sont mises en place pour réduire ces risques le plus possible. La menace se définit comme des facteurs spécifiques dans l'environnement pouvant causer des dommages. La vulnérabilité est définie, elle, comme le degré auquel la personne ou l'organisation est exposée à la menace. L'impact représente l'effet sur la personne ou l'organisation si quelque chose arrive.

[..] Plusieurs choses me dérangent dans cette situation, car même si nous ne sommes pas en guerre, les techniques et les dynamiques observées lors des manifestations sont des signes avant-coureurs d'une augmentation de la répression, de la violence et d'une réduction des droits fondamentaux des citoyens à la libre expression.

[..] En effet, le 2 mars, nous pouvions observer une présence policière très réduite lors du cortège de 14 heures à 16h30, ce qui a entrainé une ambiance détendue jusqu'à ce que la police apparaisse et sans raison plus apparente que le cortège trop près de la ligne de CRS, donne l'ordre sans avertissement préalable de disperser à coup de canon à eau suivi d'une rafale de gaz lacrymogènes. S'en est suivi un acharnement à disperser les manifestant-e-s, sans discernement pour les passants, familles, personnes à mobilité réduite, presse et observateurs. Le silence des grands médias sur ces pratiques ne fait que renforcer ce sentiment de « légitimité » d'un tel usage de la force et creuse la division « nous contre eux » qui, bien souvent, fait monter la colère, l'incompréhension et continue le cycle de violence et de répression.



Observer quoi ?

> A noter : lors du contournement de la manif par le cortège « autonome », un des policiers s'est adressé à l'un des observateurs en lui disant (citation de mémoire) : « Qu'est-ce que vous attendez pour aller les observer, eux ? Ce sont eux dont vous devriez vous occuper » (il faisait allusion aux « autonomes », en les montrant du doigt). L'observateur a répondu qu'« il faisait partie de l'Observatoire des pratiques policières » et qu'il n'était « pas là pour s'occuper des manifestants ». Contrairement à d'autres situations de ce genre (échanges entre observateurs et policiers en civil) lors des dernières manifestations observées, l'échange est resté courtois.
>
> « Marée populaire », 26 mai 2018

Tout au long de l'Observatoire, un débat a été permanent. Faut-il ou non observer les manifestant-e-s ? Sans que cela soit formulé ainsi, cela renvoyait à une question non formulée : ne serions-nous pas en train de devenir des auxiliaires de la police en décrivant les dynamiques des manifestant-e-s ?

C'est ainsi que les réponses sur l'objet de nos observations n'ont pas été homogènes de la part des observateur-e-s. Nous avons expliqué et réexpliqué l'intérêt de situer les interactions manifestant-e-s/police pour comprendre la nature disproportionnée ou non des dispositifs policiers. Cette position de « neutralité bienveillante » vis-à-vis des manifestant-e-s a été progressivement acceptée et partagée par le collectif d'observateur-e-s.

Formation des observateur-e-s

Outre les débats, permanents au départ, sur le ou les objets que devaient avoir nos observations, nous avons aussi formé les observateur-e-s aux prises de vue, au maniement des appareils photos et vidéos. Cette formation a été réalisée gentiment par TV Bruits, une télévision locale et alternative de Toulouse. Cette formation, réalisée lors du rassemblement militant organisé chaque année sur trois jours à cette période, a eu un double effet : nous former et échanger entre observateur-e-s, mais aussi nous situer clairement dans le mouvement progressiste qui, chaque année, se rassemble là.

Les comptes rendus

La quasi-totalité des manifestations a donné lieu à la rédaction d'un compte rendu par groupe d'observateur-e-s, en général de 3 à 5 personnes. Les notes pendant les manifestations ont été prises tantôt par écrit, tantôt dictées. Au fur et à mesure, photos et vidéos ont aussi servi aux observateur-e-s pour se remémorer les différentes phases de la manifestation. Ces comptes rendus, comme les images extraites des manifestations, ont été traités par une méthode classique d'analyse de contenu, puis disposés de manière thématiques dans ce rapport.

Nous avons en permanence privilégié les images captées par les observateur-e-s eux-mêmes et elles-mêmes. De même, nous avons distingué dans ce travail les informations vues ou entendues par nous-mêmes. Lorsque des témoignages sont externes, nous l'avons signalé.

La couleur de nos gilets fait débat

> Arrivé-e-s à la manifestation : un homme (GJ Arnaud B...) nous dit qu'après la blessure de Jérôme, on devrait, pour être plus repérables (donc moins atteints comme Jérôme) porter des gilets bleus. Nous nous présentons avec Marie à la cheffe des CDI. Elle nous fait (gentiment) remarquer que nos gilets jaunes/bleus sont bien repérables...Je me suis aussi laissé dire qu'un ami voulait qu'on mette les gilets en orange avec un petit fanion de la même couleur...
>
> 9 février 2019

Nous garderons nos chasubles/gilets de la même couleur.

Terminons ce paragraphe sur la méthode par la question des peurs.

La peur des observateur-e-s

Les observateur-e-s, leurs questions et émotions, sont aussi un miroir du climat social qui entoure ces manifestations. Témoins ces échanges de courriels en février 2019 sur les violences perçues, subies ou supputées :

> « Les dernières semaines ont été l'occasion de vivre des situations intenses et anxiogènes. Personnellement, ce sont les premières fois où je suis exposé à des situations aussi fortes en manifestation et je dois bien dire que j'ai parfois eu peur, la blessure infligée à notre camarade Jérôme apportant la malheureuse démonstration que ces craintes sont fondées. Je crois que ce que nous vivons est loin d'être anodin en termes d'exposition à la violence, peut faire remonter des sentiments de colère, d'impuissance, de tristesse et il me semblerait nécessaire que l'on puisse créer des espaces de parole sur comment on gère ces émotions (individuellement et collectivement, sur le coup et dans les jours qui suivent), comment on est attentif et bienveillant aux un.e.s et aux autres, comment on se positionne dans une manifestation lorsque les choses se tendent, comment on fait pour rester toujours en groupe et a minima en binôme, comment on gère les lacrymogènes etc. »

Ou cet autre :

> « Pendant près de 25 ans, j'ai manifesté à Toulouse...
> Contre le plan Juppé sur les retraites en 1995, puis après...
> Je ne crois pas avoir manqué beaucoup de manifestations, ni syndicales, ni politiques, dès qu'elles étairnt légitimes.
> Aujourd'hui, après avoir eu les poumons en feu, hésitant entre un début de malaise et une impression de mourir...Après avoir assisté, impuissant, à la diffusion des gaz dans mon corps, même avec un masque léger qui me suffisait avant...
> Après que mon co-équipier, Jérôme, un autre observateur des pratiques policières, a été blessé au front de manière profonde. Avec un casque qui s'est brisé du fait d'un impact...Le même casque que le mien.
> Je me sens obligé de me travestir, avec un masque à gaz...et des lunettes étanches...
> Un masque à gaz...
> Dans quel pays je vis aujourd'hui ? »

Témoins aussi ces ponctuations apparues et devenues systématiques dans les échanges « Faites attention à vous », « Fais attention à toi… ».


16 février 2019, 11h30 :
discussion entre observateur-e-s sur la peur avant de partir observer l'acte XIV.

Février 2019, face à un observateur qui nous disait sa peur, il nous a semblé intéressant, en termes méthodologiques et politiques, d'essayer de penser collectivement cette question. Et ce d'autant plus que nous avons identifié « la stratégie de la peur » opposée par le pouvoir aux Gilets Jaunes (cf. la réunion publique du 7 janvier à Toulouse). Outre les phénomènes de panique qui peuvent être dangereux pour l'observateur-e-s lui/elle–même et pour son groupe, et sans vouloir réduire la peur à cela, il nous semble qu'on ne peut pas dissocier les notions de peur de l'ambiance virile des manifestations.

Majorité criante d'hommes policiers vs le peu de femmes policières, présence et utilisation d'armes de guerre, violences des affrontements, nous sommes confronté-e-s à la violence dite légitime de l'Etat, représenté par des hommes en armes. Face à cette violence, certain-e-s répondent et ripostent avec des armes différentes, parfois très humoristiques, parfois aussi des armes qui visent à blesser.

Progressivement, et d'autant plus après la blessure de Jérôme, un observateur, le 2 février 2019 (voir plus loin), la foule a construit une image des observateur-e-s qu'elle désigne comme des vigies, des « yeux » pour voir et dire, des « héros » modernes en quelque sorte.

Nous avons voulu aller plus loin. Comprendre les mécanismes de peur et les déconstruire comme autant d'injonctions politiques et genrées à ne pas être présent-e-s, ne pas témoigner… Les discussions sont en cours…



Les observateur-e-s en situation


Les observateur-e-s en situation

Un bilan en trois phases

Nos observations et analyses peuvent se regrouper en trois phases différentes :

- du 1er mai 2017 à fin octobre 2018 : nous avons observé des manifestations déclarées, souvent liées au mouvement social « traditionnel » (syndicats, associations et partis politiques).
- De la mi-novembre 2018 à fin décembre 2018, ce sont les premières manifestations des « Gilets Jaunes » [G.J.]. Les manifestations, à peine commencées, ont été gazées de manière massive par des forces de police, en général les BAC et les CSI, produisant alors des manifestations en rhizome où les affrontements police/manifestant-e-s éclataient simultanément en divers points du centre-ville de Toulouse.
- De janvier 2019 à la fin des observations présentées ici (à la mi-mars 2019), la préfecture a laissé les manifestations se dérouler calmement jusqu'à 16h30, puis a dispersé ceux et celles qui restaient en les qualifiant de casseurs. A noter cependant que la dernière manifestation prise en compte pour la rédaction du présent rapport, celle du 23 mars 2019, a été « cassée » dès 14h50 par une charge de CSI et de BAC destinée à confisquer une banderole, sans qu'aucune situation préalable de tension n'existe entre forces de l'ordre et manifestant-e-s (voir par ailleurs dans la suite du rapport). Les prochaines observations permettront de constater ou non s'il s'agit d'une évolution dans l'organisation du maintien de l'ordre à Toulouse.

Nos observations reprennent cette chronologie.

Accueil et attitudes de la police envers les observateur-e-s

On imagine aisément, au vu de ce qui précède, que l'accueil de la police a été différent suivant les phases où se sont déroulées les observations.

Phase 1 (avant les manifestations Gilets Jaunes) : quelques marques de sympathie de certain-e-s policier-e-s

Dans le même esprit de situer l'Observatoire au milieu des interactions, nous avons très vite signalé notre présence aux organisateurs et organisatrices des manifestations, qui nous ont toujours salués de manière sympathique, et aux policier-e-s présent-e-s, chez qui l'accueil, à cette époque, a toujours été courtois.

Dès la première manifestation :

> La discussion avec les officiers des renseignements territoriaux : méfiants au départ, notamment dans le premier refus d'être photographiés, pour ensuite l'accepter pour l'un des deux, ils ont voulu savoir. Savoir non pas qui on était (« Ah oui, vous êtes de la Ligue des droits de l'Homme » en fixant notre badge, leur attitude s'expliquant par le fait que la FSU aurait dit en off notre présence), mais ce qu'on allait faire.
>
> 1er mai 2017

En même temps, les observateur-e-s révisent la sociologie policière (https://fr.wikipedia.org/wiki/Service_central_du_renseignement_territorial).

> Après avoir été rassurés sur le fait qu'on observait ET policiers (je laisse au masculin, aucune femme dans la Police hier) ET manifestant-e-s [Marie a montré (ou parlé) de l'œuf par terre], ils se sont même montrés inquiets quand on a dit qu'on porterait des gilets [« Attention qu'on ne soit pas obligés de venir vous exfiltrer ! »]. Mais en dehors de ces détails factuels, j'ai comme senti une volonté de dialogue. Comme le CRS conducteur de bus qui a photographié Marie à sa suite en riant…L'hypothèse qu'on pourrait faire est un malaise des « forces de l'ordre », un mâle-aise entre le 21 janvier (Charlie) et maintenant. Notamment avec les slogans « Personne n'aime la police ». Les femmes qui sont venues offrir du muguet aux flics (leurs conjointes et amies d'après un journaliste) renforcent cette idée de besoin de liens (besoin d'amour diraient certain-e-s). L'hypothèse qu'ils (et un jour elles) veuillent approfondir les discussions, dire qu'ils ne sont pas un bloc uniforme. En ce sens, il me semble important de veiller à repérer ces appels à contacts. Et…de se renseigner sur les différents corps de police, des débats qui les traversent…Là aussi le court texte, et/ou les cartes de visite seront utiles.
>
> 1er mai 2017

Accueil de la police sympa

> Au départ, un rassemblement était prévu avec des bougies. Un des participants à l'organisation nous avait demandé de venir observer. Nous avons appris en arrivant qu'il y avait une manif, avec un parcours de Jean Jaurès à la place Saint-Pierre et une arrivée au Capitole. Bon accueil du policier responsable. Il dit qu'il est au courant de notre participation sur les manifs et me demande toutefois de nous mettre les gilets pour être reconnaissables. Sourire aussi du responsable des services territoriaux qui nous reconnait… désormais.
>
> 8 décembre 2017

L'accueil a aussi été positif de la part des policier-e-s présent-e-s.

> Manifestement notre présence était connue. On a constaté quelques sourires à notre arrivée, de la part de policier-e-s déjà repéré-e-s à la précédente manifestation et qui nous ont désignés du doigt à leurs collègues. Des observatrices ont eu droit à des « au revoir » à la dispersion, de la part de policiers… Seul un garde mobile a montré des signes d'agressivité manifestes à notre égard à de multiples reprises . Et ce constat a été partagé par deux des trois groupes d'observations.
>
> 21 septembre 2017

Une dernière remarque :

> Tant pour ce qui concerne les manifestants que pour les policiers, il se confirme que les observateur-e-s de l'OPP sont entré-e-s dans le paysage des manifestations toulousaines. Les responsables de la police (en civil comme en uniforme) nous disent même bonjour ; et pour certain-e-s, avec le sourire… Cependant, un journaliste nous a prévenus que des manifestants avaient été menaçants à leur encontre dans l'hypothèse où ceux-ci filmeraient la tête du cortège… Et nous a conseillé de nous méfier.
>
> 1er février 2018

Phases 2 et 3 (pendant les Gilets Jaunes) : quelques soutiens, mais aussi des tensions, insultes et autres tentatives d'intimidation

Au vu du climat tendu lors du mouvement Gilets Jaunes, nous n'avons plus salué de près les responsables policiers (pour éviter d'être perçus comme étant de connivence avec la police), mais différents signes ont montré que nous étions identifiés. Nous observons la police et celle-ci nous repère et scrute aussi nos réactions.

Votre collègue m'a insulté.

Un groupe d'observateur-e-s est situé place du Capitole, entre 17h30 et 18 heures. Les policiers de la Police nationale (CDI) contrôlent la place et s'apprêtent à la dégager avec des gaz lacrymogènes. Le climat est tendu. Juste avant le déplacement d'une dizaine de policiers en force pour reconquérir une partie de la place. Un observateur de l'OPP, à tort, lance « Vive la police républicaine ! ». Aussitôt, celui qui se présente comme le chef du groupe des policier-e-s nous interpelle : « Votre collègue (il désigne un observateur) vient de nous insulter. C'est inacceptable. Vous n'avez pas à prendre partie. Je ferai un rapport qui ira loin... ». Bien entendu, nous nous sommes excusé-e-s pour ce qu'il avait pris pour une insulte. L'observateur fut (cruellement) fessé de suite devant toute la manifestation. Bien entendu aussi, il n'y aura aucune suite à cet incident. Si nous nous sommes vite mis d'accord sur l'impérieuse nécessité de rester neutres dans nos attitudes, nous n'avons pas pu discuter avec le chef policier pour comprendre en quoi le fait de revendiquer une police républicaine constituait une insulte.

5 janvier 2019

Sympathie de quelques **CRS.**

15h45 Les CRS bloquent la rue Kennedy, côté Rémusat, empêchant d'aller sur Alsace Lorraine. 25 CRS. L'un d'entre eux me parle, me demande si je n'ai pas froid et nous indique que les manifestants sont entre 4 et 6000.

12 janvier 2019



Sympathie qui va subsister, pour certain-e-s policier-e-s, tout au long de nos observations.

Rue « Labeda » (devant le TNT), nous comptons une vingtaine de gendarmes également et deux camions. Lorsque nous passons devant eux, l'un d'entre eux nous salue, nous demande comment nous allons puis nous lance sur un ton ironique : « Ça fait longtemps qu'on ne vous avait pas vus ! » et finit par nous souhaiter « bon courage ».

2 février 2019

Réactions agressives

Les incidents de l'observation dès la phase 1 (avant les Gilets Jaunes).

Quelques policier-e-s nous provoquent.

Nous avons noté une présence significative de la BAC avec entre 25 et 30 policiers (avec des nouveaux que nous n'avions encore jamais vus). Certains d'entre eux n'ont pas caché leur animosité envers nous, par des regards « lourds de sens » (c'est le cas depuis le début de la présence de l'Observatoire et ce sont à peu près toujours les mêmes policiers). Et, surtout, des attitudes proches de la provocation ; et ça, par contre, c'est nouveau. Nous avons vu un policier sortir ostensiblement une flasque (contenant de l'alcool ?) de la poche intérieure de sa veste et la porter à sa bouche en nous narguant, puis la passer à son collègue. Ce type de comportement ne devrait pas avoir sa place dans un dispositif policier chargé de « l'encadrement » d'une manifestation.

Manifestation des femmes, 8 mars 2018

Dans un premier temps, en dehors de l'attitude provocatrice et souvent menaçante de certains policiers (minoritaires) envers les observateur-e-s de l'OPP, plus particulièrement de policiers en civil, vraisemblablement membres des BAC – Brigades Anti-Criminalité, aucun incident n'est venu troubler nos observations lors de la première phase, si ce n'est le « gazage » des observateur-e-s encore restant-e-s le 22 mars 2018. Au début de cette manifestation, un des cofondateurs de l'Observatoire a été obligé de retirer son gilet avant la manifestation.

Vous n'avez pas à porter ce gilet.

> Avant même le départ de la manifestation (vers 14h20), un observateur de l'OPP qui se dirigeait vers la tête de cortège, vêtu de son gilet identifiant, pour rejoindre le poste d'observation qui lui avait été assigné, a été pris à partie par un groupe de policiers en civil, vraisemblablement membres de la BAC. Il a d'abord été interpellé verbalement par l'un des policiers et s'est arrêté au niveau de celui-ci en lui disant qu'il n'avait pas compris ce qui lui avait été dit. À ce moment-là, le policier et un de ses collègues se sont approchés de lui et l'un d'entre eux (celui qui l'avait interpellé) lui a dit (citation) : « Vous feriez mieux d'aller faire ça en Corée du Nord (..) Vous n'avez rien à faire ici (..) votre truc, ça sert à rien ». Puis, le policier, toujours le même, l'a « attrapé » par le gilet fluorescent et en lui montant le logo de la Fondation Copernic, présent sur le devant de la veste, lui a dit (citation) : « Qu'est-ce qui me prouve que vous êtes de ce machin-là ? Avez-vous, comme les journalistes, une carte ou un papier qui nous dit qui vous êtes ? ». L'Observateur, gardant son calme, lui a rétorqué que sa présence en tant qu'observateur était connue et déclarée. Puis l'observateur a demandé à d'autres policiers qui étaient un peu en retrait (ils étaient cinq en tout) de maitriser leur collègue. Un de ces policiers s'est approché et a dit à l'observateur qu'il n'avait qu'à pas parler aux policiers. Ce à quoi l'observateur a rétorqué que c'était lui, observateur, qui avait été interpellé par ses collègues. Ce policier s'est alors mis en retrait. Le policier qui avait interpellé verbalement l'observateur est alors « revenu à la charge » et a dit, menaçant, à l'observateur de l'OPP (citation) : « Puisque vous ne pouvez pas prouver que vous appartenez à ce truc-là, enlevez votre veste (..), vous n'avez pas le droit de porter ce type de tenue (..) c'est réservé à des gens comme les journalistes ». L'observateur s'est exécuté et a pu alors repartir.
>
> 22 mars 2018

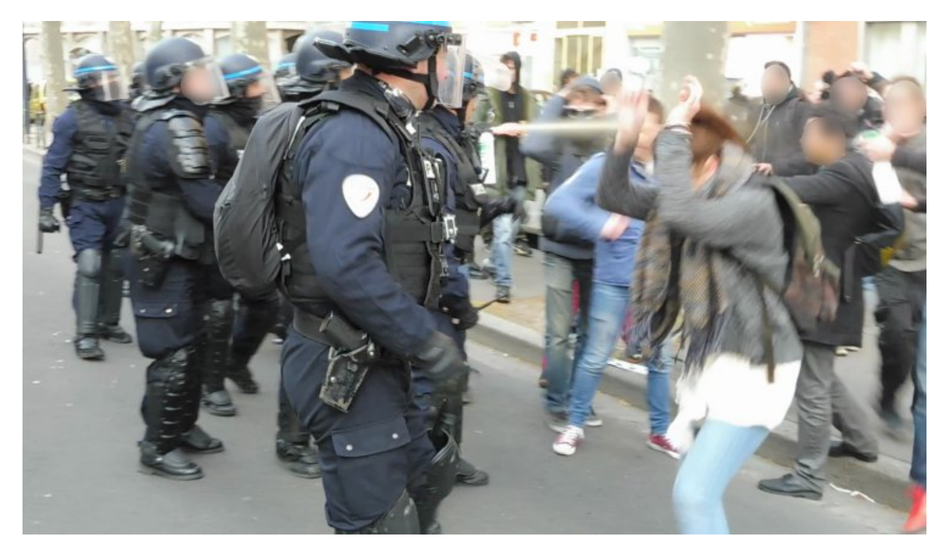
Des observateur-e-s ciblé-e-s en fin de manifestation

> En fin de manifestation, après la dissolution de celle-ci demandée par les organisateurs, des groupes de manifestant-es ont stationné pendant plusieurs dizaines de minutes sur le boulevard Carnot (entre la rue Delpech et la rue Caraman). Les observateur-es de l'OPP sont resté-es sur les côtés du rassemblement pour observer l'organisation du dispositif policier, son évolution et le comportement général des policiers face aux manifestant-es. À 18h25, les policiers ont décidé de disperser les quelques dizaines de manifestant-es encore présent-es. Des contacts un peu musclés entre policiers et manifestant-es ont pu être observés, puis une charge de police a eu lieu. Les observateur-e-s, qui étaient à l'écart des heurts mais les observaient avec attention (en filmant et en prenant des photos), ont été pris sciemment pour cibles par un groupe de policiers en civil, parmi lesquels étaient présents les policiers qui avaient interpellé l'observateur en début de manifestation. Les policiers ont aspergé les trois observateur-e-s de gaz lacrymogène à l'aide de gazeuses, en visant les visages. Un des trois observateur-e-s a été poussé violement dans le dos avec une matraque en étant apostrophé de la manière suivante (vidéo avec son disponible) « Cassez-vous maintenant, ça suffit, monsieur ». Tout ceci, alors que les observateur-e-s ne faisaient que ce pourquoi ils et elles étaient présent-e-s, et ceci sans aucune agressivité ni la moindre attitude provocatrice : observer, photographier et filmer, en étant aisément reconnaissables grâce à leur gilet fluorescent bicolore et siglé.
>
> 22 mars 2018

VOIR LA VIDÉO

Autre fait marquant de la journée :

> Il est à noter que vers 17h37 (photos disponibles), un échange verbal, plutôt courtois, entre le Directeur de la Sécurité Publique - DDSP et deux observateurs (qui seront aspergés de gaz lacrymogène ultérieurement) avait eu lieu au niveau de la rue de Metz. Les observateurs, après avoir été interpellés verbalement par le DDSP parce qu'ils le prenaient en photo, avaient indiqué au responsable de la police leur appartenance à l'OPP ; et celui-ci avait répondu qu'il connaissait l'OPP ainsi que la raison de leur présence. Les observateurs ont alors fait part au DDSP de l'incident de l'entame de manifestation (« Vous feriez mieux d'aller faire ça en Corée du Nord ») ; le DDSP a reconnu que cela n'était (citation de mémoire) « pas très bienvenu ». Et a proposé alors aux observateurs de venir le rencontrer « dès qu'ils le voudraient ». Proposition acceptée verbalement par les deux observateurs présents.
>
> 22 mars 2018



Gazage à main des manifestant-e-s lors de la manifestation du 22 mars

Suite à ces incidents, l'Observatoire déclare systématiquement sa présence aux responsables de la préfecture et des services de police.

Suite à ces incidents et après moult déplacements de date, nous obtiendrons un rendez-vous avec les responsables de la police (Direction Départementale de la Sécurité Publique – Nelson Bouard, directeur) et de la préfecture (Céline Enjaume – cheffe du service des politiques de sécurité publique) le 31 mai 2018. Nous avions, à l'époque, qualifié l'ambiance de cet entretien comme empreint de courtoisie républicaine. À la suite de cette entrevue, nous déclarerons systématiquement notre présence dans les manifestations, par courriel, aux responsables de la préfecture et de la police. De plus et jusqu'à la séquence Gilets Jaunes, nous nous présenterons aux responsables policiers sur le terrain en début de manifestation. Nous avons aussi saisi l'IGPN des incidents du 22 mars 2018.

Et par la suite…

Dès l'acte IX, le 12 janvier, au vu des violences, nous avons demandé aux observateur-e-s de s'équiper avec du matériel de protection individuelle : casque, masque à gaz, lunettes. Et nous l'avons explicitement mentionné dans nos déclarations de présence : « Les membres de l'Observatoire seront identifiables grâce à leur chasuble réfléchissante bicolore jaune et bleue, siglée au dos. Nous vous informons aussi qu'au regard du déroulement constaté des manifestations, les observateur.es seront dotés de moyens de protection individuelle (casques et lunettes en particulier) ; et que nous demandons que ce matériel de protection ne soit pas saisi lors d'éventuels contrôles avant et après manifestation. »







Déclaration de présence pour suivi de manifestation

Les observateur-e-s de l'Observatoire toulousain des pratiques policières seront présent-e-s lors des manifestations du :

- **Samedi 12 janvier 2019 – 14h – Métro Jean Jaurès** organisée par les Gilets Jaunes
- **Samedi 12 janvier 2019 - 14h – Arnaud Bernard** organisée par la CGT

Les membres de l'Observatoire seront identifiables grâce à leur chasuble réfléchissante bicolore jaune et bleue, siglée au dos. Nous vous informons aussi qu'au regard du déroulement constaté des manifestations, les observateur-e-s seront doté-e-s de moyens de protection individuelle (casques et lunettes en particulier) ; et que nous demandons que ce matériel de protection ne soit pas saisi lors d'éventuels contrôles avant et après manifestation.

Etant donné le contexte particulier qui tient au mouvement social en cours, les observateur.es seront présents dès 13h et continueront leurs observations autant que cela semblera être utile à la mission qui leur a été confiée par l'Observatoire.

Nous vous demandons de veiller sur le terrain au respect des engagements pris lors de notre rencontre du 31 mai 2018 afin que les observateur.es puissent effectuer leur mission en toute liberté et en toute sûreté.

A l'avance, nous vous remercions de bien vouloir prendre en compte ces informations..

Veuillez recevoir nos salutations républicaines.

Vous êtes constamment collés à nos basques

Arrivés à la rue Saint Bernard, nous voyons un groupe de policiers en civil en train de procéder à la fouille des sacs de deux personnes. Nous commençons à filmer (il est 14h23 ; voir aussi la photo extraite de la vidéo ci-contre) et un des observateurs est alors apostrophé par un policier qui lui dit, entre autres : « on s'est rendu compte que vous ne serviez pas à grand chose » puis « pourquoi vous ne filmez pas les casseurs » et encore « vous êtes constamment collés à nos basques » ; et ça continue avec « votre collègue qui s'est ramassé un truc, c'est qu'il devait être à côté de nous, il a dû prendre une pierre ». Cet échange se passe de commentaires.

9 février 2019



Fouille de manifestants avant manifestation avec confiscation, sans PV, de lunettes – 9 février 2019

VOIR LA VIDÉO

En dehors des marques de sympathie ou d'antipathie, il a fallu du temps pour que les différents corps de police nous acceptent comme observateur-e-s et, par exemple, acceptent nos « protections ».

Saisine du casque d'un observateur

> Crevé, je rentre chez moi en passant par la rue St Rome. Un cordon de GM avant Esquirol. « Vous, Monsieur »…Mon casque est accroché à mon sac à dos, les lunettes fixées dessus. Le GM qui me contrôle me dépasse d'une tête. Il regarde mon sac…Il demande à son chef qui lui dit de garder « le matériel ». J'essaie de m'expliquer : l'Observatoire, les gilets jaunes et bleus (que je montre). Rien n'y fait. « Vous retrouverez cela lundi matin au commissariat » dit-il. Il me prend ma carte d'identité qu'il photographie. Je demande un PV de saisie…« Si vous croyez qu'on n'a que cela à faire ». Je lui dis que je rentre chez moi, à 25 mètres de là. Il regarde mon adresse. « Vous voulez une perquisition chez vous, c'est cela ? » dit-il en montant le ton. En me toisant du haut de son mètre 90 (ou plus). Je sens que l'inculpation pour outrage n'est pas loin. Je suis crevé…Je me tais. Ils prennent casque (avec inscription OPP et LDH) et lunettes. Je rentre chez moi. Le lundi, j'irai au commissariat. Personne ne sait où sont les casques. Peut-être aux objets trouvés…J'en rachète un chez Decathlon.
>
> 29 janvier 2019

Contrôle des observateur et tentative de saisie de matériel de protection sans PV

> Nous partons depuis le local de la LDH aux Carmes. Nous portons les chasubles observateur-e et sommes contrôlés par des CRS à Esquirol. Contrôle des sacs des garçons (les filles de l'OPP n'y ont pas droit) et volonté de saisir les masques et lunettes de protection. Après un quart d'heure de discussion et demande de rédaction d'un procès-verbal de saisine, ils nous laissent partir avec tout le matos, après confirmation téléphonique par la hiérarchie. Nous leur avons présenté le courrier envoyé à la préfecture, faisant mention de notre équipement, et l'exigence de PV de saisine du matos semble avoir été déterminante pour pouvoir continuer sans se faire saisir le matériel. A minima, cela a obligé le gradé à passer plusieurs coups de fil jusqu'à trouver la bonne autorité.
>
> 12 janvier 2019

> Arrivés à Saint-Etienne, nous sommes de nouveau bloqués par les GM. Nous sortons alors notre déclaration de couverture de la manifestation, que nous donnons à un gendarme en lui disant que nous sommes des observateur-e-s et avons déclaré notre présence à la DDSP et à la préfecture. Celui-ci s'en saisit, nous demande d'attendre, et va la montrer à sa cheffe. Celle-ci y un jette un œil rapide et lui dit de nous laisser passer. Il est 17h18. Nous rejoignons donc le cortège en haut de la rue de Metz en passant derrière un dispositif policier somme toute léger, mais avec deux blindés quand même…
>
> 9 mars 2019



Blindés légers au niveau de la rue de Metz. Nous venons de franchir le barrage de gendarmes mobiles.

Les observateurs reconnus et laissés avec leurs matériels

> Une anecdote : hier j'ai, pour la première fois, mis mon (nouveau) masque à gaz... Il est super ! En repartant, vers 16h45, j'ai enlevé mon gilet, mes lunettes, et j'ai oublié d'enlever mon masque à gaz. Traversée d'une haie de Gardes Mobiles...Je comprends mon erreur. Ils m'arrêtent... J'explique l'Observatoire, le courrier (de déclaration) que je m'apprêtais à sortir... Le chef arrive. Il dit : quelle couleur, le gilet, dans le sac ? Le GM à côté de moi répond : jaune et bleu. Alors vous pouvez y aller, dit le chef, mais SVP, avant, enlevez votre masque à gaz...
>
> 5 février 2019

Posture des observateur-e-s et insultes

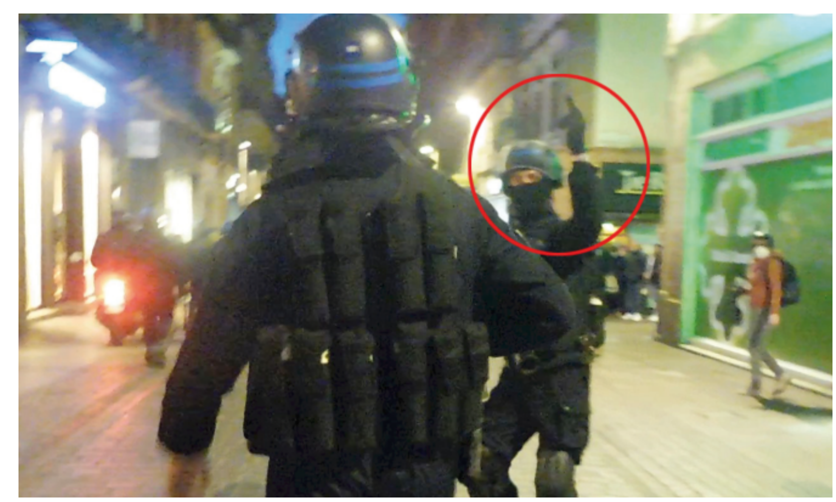
La posture des observateur-e-s a changé au fur et à mesure des manifestations. Nous nous sommes rapproché-e-s des forces de police. Cette proximité, le fait de les filmer et de les photographier au plus près a provoqué des réactions d'antipathie de la part des BAC et des CDI :

> Par exemple pour l'acte XIV, la bac mais aussi quelques CDI se trouvaient place du Capitole au niveau du MacDo. Lorsque nous sommes passés, nous avons eu droit à des petits cris imitant les corbeaux de la part des CDI, alors que la BAC, dans le même temps, disait : « tiens, voilà des charognards », de façon à ce que l'on puisse l'entendre, mais sans nous "interpeller" directement.[..] Plus tard, dans la rue Romiguières, le groupe de la BAC nous a qualifiés d'éboueurs.
>
> 16 février 2019

> Ils [les policier-e-s] se placent sur le petit trottoir qui sépare les deux voies de circulation et commencent à nous insulter copieusement : sales cons, connards, fils de pute, lâches etc... et autres amabilités. Ils n'ont aucun doute sur le fait que nous sommes des observateurs, dès lors que l'on s'est retournés pour leur montrer nos chasubles et qu'après ils nous reprochent de ne pas observer les casseurs. Ils sont extrêmement vulgaires et cherchent à en découdre. Pas du tout dans une logique d'apaisement mais au contraire d'exacerbation des tensions.
>
> 12 janvier 2019 (groupe 2)

Doigt d'honneur

> Nous les suivons... Nous arrivons au square Charles de Gaulle, non sans avoir été gratifiés de doigts d'honneur par un policier des CDI. (cf. photo ci-contre).
>
> 16 février 2019



Un « magnifique doigt d'honneur » à l'attention des observateur-e-s, 16 février 2019

Des observateur-e-s bousculé-e-s

> Un des BRI donne l'ordre d'avancer pour nous repousser encore plus loin. Ils nous bousculent avec leur bouclier et l'un d'entre eux utilisent une gazeuse à main pour asperger un GJ qui était en train de reculer. B. prend un peu de lacrymo au passage. Quelques minutes après, nous voyons d'autres membres des BRI (3 ou 4) se mettre à courir après des manifestants en direction de Compans Caffarelli. Ils sont rattrapés par d'autres BRI dont l'un, peut-être leur chef, semble les réprimander d'être partis ainsi de manière aussi spontanée. Cela s'est déroulé entre 18h35 et 18h45, je pense.
>
> 12 janvier 2019

> ...un observateur se fait bousculer par derrière (donc avec sa chasuble identifiante et siglée bien visible) par des bacqueux[21], il est rattrapé « au vol » par des passants juste avant de tomber par terre...
>
> 2 février 2019

Les observateur-e-s repoussé-e-s « énergiquement »

> 17h40 Quant à l'option retour Place Dupuis, elle se ferme par un cordon de CSI, nous sommes au contact derrière eux, ils nous poussent, nous font reculer très énergiquement, ils veulent qu'on s'en aille, on leur répond qu'on est là pour observer. Nous sommes alors séparés des manifestants, qui eux sont repoussés par un gros déversement de lacrymos vers le haut de Guillemery ; puis ça balance d'un côté et de l'autre et nous sommes également copieusement arrosés : ça tousse, ça pleure chez les observateurs !
>
> 16 février 2019

> Quelques secondes après, un policier s'avance vers nous et nous interpelle en nous disant « Allez, droits de l'Homme, reculez » et devant notre peu d'empressement, se fait plus menaçant... (cf. photos ci-contre). Nous reculons... pour mieux nous ré-avancer lorsqu'il repart ; c'est d'ailleurs le cas pour tous les manifestants et badauds présents... Quelques secondes après, la BAC arrive, un policier bouscule « gentiment » un observateur avec son bouclier (deux vidéos disponibles). Le chef, en arrière-plan sur la vidéo, est plus conciliant et nous dit « allez, allez, reculez » sans agressivité...À noter que l'un des bacqueux n'a pas de brassard et est équipé de telle manière qu'un manifestant « lambda » ne peut deviner qu'il est policier.
>
> 23 février 2019





Un policier des CSI nous menace.

21. En fait, chez les observateur-e-s, comme pour les manifestant-e-s, le terme « bacqueux » est devenu générique pout désigner tout-e policier-e en civil présent dans le maintien de l'ordre.

Vers 18h23, les forces de l'ordre tirent des grenades lacrymogènes face à un attroupement absolument pas menaçant. Nous n'avons d'ailleurs constaté aucun lancer de projectile côté manifestant-e-s. Ce qui est à l'image de cette journée du 23 mars... Anecdote : quand les observateurs se regroupaient sur le boulevard, au milieu des manifestants, pour se redispatcher, le policier responsable des CSI a traversé le boulevard, s'est approché d'eux et les a interpellés directement en leur disant (vidéo disponible) : « Vous stationnez de manière illicite. Nous allons faire les sommations. On va repousser. Parce que vous êtes aussi sur la chaussée, vous ferez partie de la vague de refoulement ». Un observateur fait remarquer : « Vous nous chargez de manière licite, alors » et le policier des CSI opine du chef en disant « oui » et ajoute en partant « Maintenant, je vous préviens ».

23 mars 2019



Policiers des CSI rejoignant leur position après avoir interpellé oralement les observateur-e-s.

Les observateur-e-s ciblé-e-s et visé-e-s

Les observateur-e-s visé-e-s

Nous sommes montrés du doigt par les policiers en civil et dans le viseur de l'un d'entre eux porteur d'un LBD. Nous sommes tous les quatre et ressentons une inquiétude commune. Nous serons ainsi visés à deux reprises après avoir été désignés du doigt, y compris après que nous nous soyons identifiés avec nos chasubles « observateur.e » en nous retournant.

12 janvier 2019 (groupe 1)

Dans un autre lieu, un policier vise notre groupe avec un pistolet flashball. Nous ne sommes pas tranquilles et tournons le dos afin d'être identifié-e-s...

12 janvier 2019 (groupe 1)

Un observateur visé à la tête par un LBD

19h27. On voit les rayons rouges des viseurs des LBD pointés sur nous. Nous nous mettons à l'abri. Les quolibets et insultes continuent (vidéo disponible). A 19h29, les policiers tirent des grenades lacrymogènes dans la rue Rivals (vidéo disponible). A 19h31, on peut voir très nettement sur la vidéo le pointeur laser d'un LBD sur la tête de l'un des observateurs, au niveau du cou (cf. photo ci-dessous, extraite de la vidéo sur laquelle on voit clairement le point rouge du pointeur laser dans le cou d'un observateur). Nous nous rapatrions ensuite vers Jeanne d'Arc ou un important dispositif policier est en place, puis vers Jean Jaurès (idem).

VOIR LA VIDÉO 26 janvier 2019



Le point rouge du laser de visée dans le cou d'un observateur à droite. Au fond, entouré, le point rouge du viseur indiquant la position du tireur.

Au fur et à mesure du déroulement des manifestations et de notre contestation de la présence des BAC et des CSI dans le maintien de l'ordre (rencontre du 7 janvier 2019 et conférence de presse du 29 janvier 2019), nous avons ressenti une tension grandissante entre nous et ces policier-e-s. A l'inverse, par exemple dans l'acte XII (témoignage de M.), des CRS nous ont dit leur accord sur la demande d'exclure les polices pénales (dont la BAC) des dispositifs de maintien de l'ordre.

> 16h57 [..] Alors que notre groupe continue, en rasant les murs, de descendre en direction de F. Verdier, jets de lacrymogènes dans notre direction, sans aucune utilité puisqu'il ne se passe rien à ce moment. Clairement un tir pour nous pressuriser.
>
> G. et J. étaient en observation assez proche et sont obligés de reculer. Une grenade lacrymogène est jetée dans leur direction.
>
> H., L., C. et B. reçoivent également une grenade entre leurs jambes et sont obligés de reculer rapidement en remontant G. Péri.

2 février 2019



Policier menaçant la foule avec son LBD, 2 février 2019.

> 18h25 Palais de justice : Un fumigène est lancé, qui fait brûler un palmier. Utilisation massive de grenades lacrymogènes en cloche et rasantes. Je suis de l'autre côté de la place et en prends une qui me resquille sur la chaussure.

22 décembre 2018

Durant cette première séquence d'affrontement et face à l'ampleur du gazage, les observateurs de notre groupe se sont repliés dans la rue Lafaille. Il est 17h22. Une fois le nuage dispersé, nous nous sommes rapatriés vers le boulevard, où nous avons vu le second groupe d'observateurs avec des lacrymogènes à leurs pieds. Nous les rejoignons et ils nous indiquent avoir été pris pour cible ; ils en ont eu la nette impression en tous cas, car ils formaient un groupe « isolé » et parfaitement identifiable. On entend dans la vidéo prise par un observateur du groupe « tête de manif » un des observateurs dire « encore une autre, on se fait attaquer en fait ! ». Puis dire après : « Envoie les collègues, envoie les collègues. On est clairement visés là ». Cette scène a été filmée (par les observateur-e-s ciblé-e-s) et nous en avons extrait quelques photos (voir ci-dessous).
Ce ciblage des observateurs se traduira par de nombreuses postures d'intimidation des policiers tout au long de l'après-midi : utilisation d'une lampe stroboscopique pour empêcher la prise de vidéo lors d'une interpellation, policier qui s'avance vers l'observateur qui filme une interpellation et vient quasiment se coller à lui, cheffe des CDI touchant l'appareil photo d'un observateur (qui filme une interpellation) avec sa matraque et qui, devant sa protestation, le menace d'une interpellation.

VOIR LA VIDÉO 2 mars 2019


1 – La grenade arrive juste devant le groupe, isolé.


2 – La grenade explose.


3 – Les palets roulent sur le sol.


4 – On voit bien que le groupe est isolé.

Cette séquence « Gazage des observateur-e-s » peut se retrouver sur le site NFCA Acte XVI des Gilets Jaunes où l'on voit un CRS lancer la grenade sur les observateurs (https://www.youtube.com/channel/UCJk4JCxqck6vPxkcNiQY82w, à partir de 4 min 15).

De manière récurrente, les observateur-e-s ont donc été la cible de lancers de grenades lacrymogènes alors qu'ils étaient clairement identifiés et ne participaient en aucun cas aux affrontements.

VOIR LA VIDÉO

Le canon à eau entre donc de nouveau en action et nous sommes alors copieusement arrosés...Voir la séquence photo ci-dessous.
On ne peut, de nouveau, que s'interroger sur le fait que le tir du canon à eau soit dirigé sur le côté du boulevard où stationnent des badauds ou des passants, des manifestants calmes et des observateurs clairement identifiables. Nous en serons quittes, pour deux d'entre nous, pour des vêtements trempés et du matériel mouillé...

VOIR LA VIDÉO 2 mars 2019



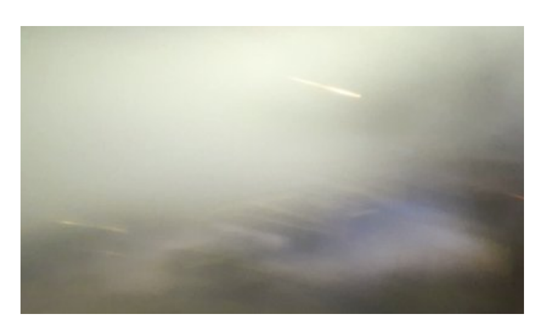


L'engin lanceur d'eau démarre son action et son «canon » pivote vers le trottoir où nous sommes





Le « jet d'eau sous pression » se dirige vers nous





Nous sommes « collés » contre le mur et quittes pour terminer la soirée, fraiche, trempés jusqu'aux os...

Cette séquence « Mouillage des observateur.es » peut se retrouver sur le site NFCA Acte XVI des Gilets Jaunes où l'on voit les observateurs plaqués sur le mur par le jet... (https://www.youtube.com/channel/UCJk4JCxqck6vPxkcNiQY82w, à partir de 12 min).

Comme le montre la photo 1 (ci-contre), nous sommes clairement localisés sur le trottoir en dehors de la manifestation ; et parfaitement identifiables. Les manifestants se situant loin derrière nous (photo 2).

Le canon à eau entre en action et nous n'avons pu échapper à un mouillage complet (comme cela a été le cas le 2 mars) que par la présence d'un arbre (nous nous sommes positionnés entre l'arbre et le camion..). Cf. photo 3.

Par la suite, nous allons être pris pendant 2 mn environ pour cible par le canon à eau, avec son lanceur braqué sur notre groupe. Une longue vidéo est disponible dans laquelle on voit clairement tout cela (les observateurs facilement identifiables, isolés de la manifestation avec le canon à eau clairement braqué sur eux).

9 mars 2018


1. Les observateur-e-s isolé-e-s et clairement identifiables


2. Les observateur-e-s loin des manifestants.


3. Un arbre « providentiel » entre le canon à eau et l'observateur qui filme

Un observateur blessé au visage par un tir de policiers pendant l'acte XII

La blessure de Jérôme[22]

16h Une partie importante du cortège a rejoint Jean Jaurès et se dirige lentement vers le monument aux morts. Je constate à chaque rue adjacente du boulevard un nombre important de policiers, BAC, et gendarmes.

16h30 Le cortège est stoppé par une avalanche de lacrymo mais reste sur place. La police vient aussi de Jean Jaurès, nous sommes pris en tenaille.

2 février 2019


Déploiement policier, 2 février 2019

22. Nous n'avons jamais cherché à construire des martyrs. Jérôme n'a pas été le seul blessé par les violences policières disproportionnées lors des manifestations Gilets Jaunes. Cet événement a, pour nous, ravivé la peur qui occupait déjà une partie de notre charge mentale depuis l'avènement d'affrontements violents inconnus à ce jour à Toulouse, en intensité et en durée. L'ensemble des observateur-e-s tient à souligner la dignité, le courage et la lucidité dont a fait preuve notre ami au cours de cette épreuve subie. Jérôme va bien, tous et toutes les blessé-e-s n'ont pas eu sa chance.

16h45 Je vois Jérôme, me déplace pour le rejoindre, c'est alors qu'il est touché par un projectile, vraisemblablement une pièce de lacrymo. Il est immédiatement pris en charge par un groupe de médics, il a le visage en sang. Je veux rester avec lui, les médics m'enjoignent de m'éloigner : « vous êtes un danger pour nous ». Je vois qu'ils l'emportent dans un magasin.

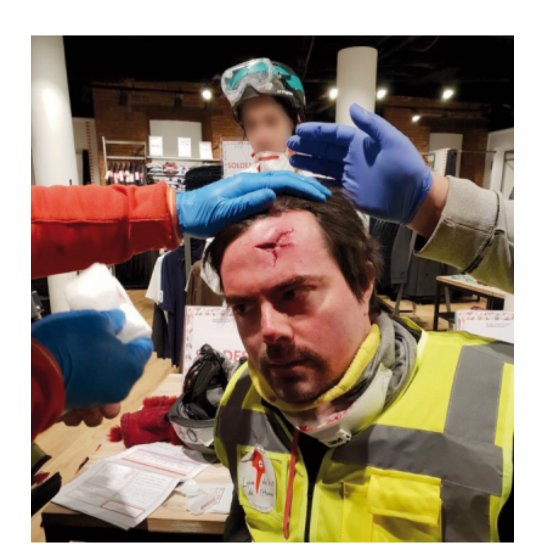
Jérôme :« Là les médics me font savoir qu'ils ont grand mal, depuis des semaines, à dialoguer correctement avec le service qui centralise les appels pour les blessés dans le cadre des manifs !»

Daniel : 17 heures, je reçois un appel des steet médics ; Jérôme va être hospitalisé. On attend les pompiers. Je le rejoins avec Marie, et on le verra partir aux urgences.

2 février 2019



Casque de Jérôme



Blessure de Jérôme



J'étais sur le Bd Lazard Carnot, non loin du centre commercial Saint-Georges, dont les rues situées de part et d'autres étaient bloquées par des agents (BAC + CSI ?).

Tirs de grenades lacrymo pour scinder le cortège en deux.

Je n'étais pas en position de voir ce qu'il s'est passé au moment exact où les premiers tirs ont eu lieu.

Lorsque je me rapproche, les manifestants, pour la plupart, restent assez éloignés des forces de l'ordre. Quelques-uns s'approchent pour leur renvoyer les galets de lacrymo.

Les tirs continuent. Je suis alors à une vingtaine de mètres des membres des forces de l'ordre que je voyais à ce moment là, les grenades lacrymo ne me semblant pas arriver proche de moi. Puis je suis touché… Grenade lacrymo ou plot d'une grenade de désencerclement ? Je ne saurais dire exactement, j'ai été trop sonné sur le coup pour avoir une analyse claire de la situation. Mais pas un LBD, a priori.



Jérôme, Observateur de l'OPP, 2 février 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Toulouse - Le 2 février 2019 [extrait]

Ce samedi 2 février, des membres de l'Observatoire des pratiques policières étaient présents sur la manifestation qui s'est déroulée dans les rues de Toulouse dans le cadre de l'acte XII des gilets jaunes. Un des membres de l'OPP, Jérôme, également membre de la Ligue des droits de l'Homme, a été blessé au front par un projectile tiré par les policiers.

Il se trouvait alors au milieu du boulevard Carnot, autour de 16h50, à moins de 100 mètres du centre commercial Saint Georges. Il a été atteint par un projectile au niveau du front qui lui a occasionné une blessure suffisamment importante pour qu'il soit pris en charge par une équipe de street médics et ensuite évacué par les pompiers vers l'hôpital.

Son casque, qui a été fortement endommagé, lui a sûrement évité des dommages pires.

D'autres observateurs se trouvaient devant l'entrée du centre commercial, observant un groupe de policiers, probablement membres des compagnies de sécurisation et d'intervention, positionné à l'angle entre le boulevard Carnot et la rue des Remparts Saint Etienne. Ils avaient constaté un usage disproportionné de lacrymogènes de la part de ces policiers en direction des manifestants présents sur le boulevard et quelques tirs de LBD. S'agissant des tirs de gaz lacrymogènes, les observateurs avaient constaté également à plusieurs reprises des tirs tendus réalisés par les policiers, visant notamment des manifestants qui cherchaient à rejoindre la tête de la manifestation qui avançait vers le Monument aux morts.

L'Observatoire des pratiques policières a dénoncé mardi 29 janvier 2019, dans le cadre d'une conférence de presse, un usage disproportionné de la force par les services de police et notamment les policiers en civil, les membres des brigades anti-criminalité et les membres des compagnies de sécurisation et d'intervention.

La blessure de notre camarade, observateur et identifié comme tel avec sa chasuble jaune et bleue, rappelle que les services de police, dans le cadre des opérations de maintien de l'ordre, usent de manière disproportionnée et aveugle des armes de guerre en leur possession. Ils provoquent des blessures graves, cela quel que soit le comportement de la victime, y compris quand cette dernière n'est à l'origine d'aucun incident.

Les réactions de la préfecture

« **Rien ne démontre, en l'état des informations dont nous disposons, le lien entre la blessure (de cet observateur) et l'action des forces de l'ordre** ». La sous-préfète de permanence parle comme Castaner quand il s'agissait de J. Rodriguez, une figure médiatique des Gilets Jaunes, blessé à l'œil. Le même déni s'est manifesté avec le blessé de Paris. Serait-ce des « éléments de langage » fourni par le Ministère de l'Intérieur ? La question se pose sérieusement au vu des faits.

Les réactions à la blessure de Jérôme

Elles furent très importantes. Lors de la manifestation qui a suivi, le 5 février, par dizaines et dizaines, les Gilets Jaunes, les syndicalistes, les manifestant-e-s de différentes sensibilités politiques nous ont demandé des nouvelles de Jérôme, nous ont assuré-e-s de leur empathie, et beaucoup se sont contenté-e-s, comme dans les manifestations précédentes mais avec une ampleur inconnue, de nous remercier de notre présence.

Les réactions furent aussi virales sur le Net : le post annonçant la blessure de Jérôme sur la page Facebook de la LDH Toulouse a atteint 285 565 personnes, a suscité 7 828 réactions, commentaires ou partages et 32 622 internautes ont cliqué sur la publication.

Les observateur-e-s n'ont pas été les seul-e-s cibles de certain-e-s policier-e-s

Les médics visés[23]

> Un médic nous indique que pendant la charge, et alors qu'il est identifiable, il a été tapé par un coup de pied de policier et a reçu un coup de matraque sur le bras droit (17h30)
>
> 12 janvier 2019

> « Un automobiliste s'en est pris à l'équipe de médics, en les insultant. Il est ensuite sorti de sa voiture pour les prendre à parti. Les CRS seraient intervenus en envoyant une grenade dans le groupe de médics, assortie d'au moins 1 tir de LBD40 qui a explosé le téléphone de l'un d'eux. Le groupe de médics nous dit que les balles en caoutchouc ont été lancées par un PENN alors qu'ils fuyaient.
>
> **Témoignage d'un médic, 9 février 2019** »

Les médics empêché-e-s

> En attendant, discussion avec plusieurs "médics" qui ont des témoignages intéressants :
> - Le 19 janvier, à 17h, ils ont appelé les pompiers, il leur a été répondu qu'un arrêté préfectoral leur interdisait l'accès au centre-ville.
> - Lors de la manifestation de nuit, à 21h15, les pompiers les ont fait attendre pour un manifestant blessé à la tête ; au bout de 2h il a été emmené à l'hôpital par un ami.
> - Un secouriste m'a montré une photo de plusieurs policiers matraquant un manifestant au sol, je lui ai donné mon mail pour qu'il me l'envoie mais je n'ai rien reçu.
> - Le 12 janvier, lorsqu'ils soignaient dans un café un manifestant, les policiers ont embarqué son épouse pourtant très calme auprès de lui.
>
> 29 janvier 2019

Les journalistes aussi ont été blessé-e-s.

Journaliste visé

> *Ensuite, il y a les premières confrontations. Il semble que ce soit le canon à eau qui a été engagé en premier vers 16h45. Nous entendons ensuite le bruit caractéristique des fusils à barillets (PENN) et les lacrymogènes pleuvent. Un journaliste, Valentin Belleville, est touché, il semble par une GLIF4. Plus d'infos ici :*
> *https://www.facebook.com/Valentin.belleville/posts/10157030713659621.*
>
> *9 février 2019*

Mais aussi de bons contacts avec certain-e-s policier-e-s

En dehors de ces incidents, sans doute facilités par le peu d'expérience d'observateur-e-s des pratiques policières en France[24], d'autres réactions, plus sympathiques, ont eu lieu.

23. Nous l'évoquerons plus loin. Mais « street medics » est un terme générique englobant l'ensemble des différentes équipes de secouristes volontaires toulousain-e-s.

Bon accueil des manifestant-e-s

Ce fut le cas avec le mouvement syndical dans la première phase de nos observations. Une fois averti-e-s de notre présence[25] et de nos objectifs, de nombreux témoignages de sympathie ont été reçus tout au long des manifestations de mai 2017 au 26 octobre 2018. Certaines personnes ont d'ailleurs imputé à notre présence le peu d'incident avec la police. Informé-e-s de nos objectifs, très vite, certain-e-s journalistes nous ont interviewé-e-s. Seul bémol à cet accueil chaleureux, quelques regards moins sympathiques de la part de certain-e-s qui se nomment radicaux et radicales. Suite à la manifestation du 1er mai 2017, où nous avions réalisé une observation/test, certaines personnes autoproclamées radicales nous ont fait savoir leur volonté de ne pas être prises en photo ou filmées par l'Observatoire.

> L'Accueil fait aux observateur-e-s a, de nouveau, été chaleureux de la part des manifestant-e-s. Plusieurs personnes (en général connues de nous) ont souhaité se joindre à l'Observatoire. Nous leur avons donné rendez-vous à la prochaine réunion. Quand on sait que certaines de ces personnes avaient déjà été prévenues par mail, on mesure « l'effet gilet bleu » que provoque, en actes, notre présence. La présence d'un logo (LDH ou Copernic) sur le devant du gilet a favorisé notre identification.
>
> 21 septembre 2017

Soyez nos yeux

> Jusqu'à Jean Jaurès, nous aurons l'occasion de beaucoup discuter avec des manifestants qui s'inquiètent de l'état de santé de Jérôme, mais aussi de notre sécurité : « Protégez-vous ! Protégez-vous, car nous on ne peut pas, on nous confisque tout avant la manifestation, même le sérum physiologique. » « Racontez tout, et filmez ! Il faut que vous montriez les preuves, il faut que toute la France sache ce qu'on se prend sur la gueule à chaque manif ! ».
>
> 5 février 2019

> On entend à ce moment-là des exclamations et des cris côté Américains. Le matraquage déjà cité vient d'avoir lieu. Il s'est passé une vingtaine de secondes depuis l'altercation. A ce moment-là, la cheffe du groupe des CDI se dirige vers l'observateur mais s'adresse à une personne qui filme, à côté, en lui disant « Enlève ton masque, toi ! je peux vous arrêter pour participation à une manifestation interdite. Vous ne pouvez pas dissimuler votre visage. Enlève ça. » La personne incriminée baisse sa cagoule avant que la policière ne lui arrache..Cf. photos ci-dessous (une vidéo complète est disponible). Puis la policière repart et le groupe de CDI reprend sa position de type « on est assiégés » (ce qui n'est pas le cas). Beaucoup de tension chez ces policiers... Suite à cette scène, la jeune femme dira à l'observateur son soulagement que celui-ci ait été là. En l'occurrence, cela est sans doute vrai...


23 janvier 2019 - 19h, allées Franklin Roosevelt


La policière des CSI s'approche d'un pas rapide.


Tentative d'arrachage de cagoule.

La médiatisation de l'Observatoire, nos premiers constats sur nos incompréhensions des stratégies policières lors des manifestations Gilets Jaunes, a provoqué la multiplication des gestes et paroles de sympathie à notre égard.

24. Voir à ce propos les débats lors de « l'affaire Benalla » en 2017 et l'analyse du Défenseur des Droits https://juridique.defenseurdesdroits.fr/doc_num.php?explnum_id=17816 ; consulté le 23 janvier 2019.
25. Nous avons diffusé un texte présentant notre démarche à ceux et celles qui nous interpellaient sur notre présence.

2 LA POLICE : COMPOSITION, DISPOSITIFS

Les dispositifs policiers

Dès le départ de nos observations, nous avons vu un double dispositif policier organisé :

- un dispositif fixe qui bloque l'accès au centre ville avec CRS et Gendarmes Mobiles, camions, puis canons à eau, blindés…
- un dispositif que nous avons qualifié de « glissant », regroupant policiers des CDI et des BAC, qui se subdivise en deux groupes qui bloquent alternativement toutes les petites rues d'accès au centre-ville (le premier groupe se décale pour aller bloquer la rue se situant après celle bloquée par l'autre groupe ; et ainsi de suite tout le long du parcours de la manifestation).

Un journaliste local avait comparé ce dispositif à la « défense glissante » du Stade toulousain.

Dispositifs fixes

> Le dispositif policier « fixe » bloquait :
> - le bas de la rue de Rémusat (une petite trentaine de policiers, des CRS reconnaissables à leurs casques dotés de liserés jaunes – voir photos ci-dessous)
> - les allées F. Roosevelt avec 6 estafettes et, là aussi, une trentaine de policiers (toujours des CRS)
> - la rue de Metz (avec un dispositif de barrières anti-émeute placé assez bas – plus bas que d'habitude – et sans policiers visibles en amont ; ni en aval d'ailleurs) et la rue Bertrand de l'Isle (deux estafettes et une quinzaine de CRS). Un « cortège » d'estafettes (onze) et de camions de CRS (cinq) suivait la queue du cortège syndical à distance.
>
> 10 septembre 2017

> Le dispositif policier « fixe » bloquait la rue de Metz et la rue Bertrand de l'Isle. Il s'agissait sans doute, comme d'habitude, de freiner toute velléité des manifestants d'accéder à la préfecture. A noter la mise en place des grilles anti-émeute rue Bertrand de l'Isle (ce qui n'est pas le cas d'habitude).
>
> 1er février 2018



Dispositif en haut de la rue de Metz

Dispositifs glissants

La photo 1 montre un groupe « glissant » de policiers passant devant la grille anti-émeute et mixant BAC (au premier plan) et policier-e-s des CDI (au second plan).

Il a été noté par plusieurs observateur-e-s que la plupart des policiers de la BAC ne portaient pas de brassards identifiants (cf. photo 2) et que certains d'entre eux (deux en tous les cas), vêtus en jean/polo et non identifiés, portaient leur pistolet très visible à la ceinture en se donnant ainsi une allure de « cow-boy ». On voit l'un d'entre eux sur la photo 2.



Photo 1. Manifestation syndicale, 10 octobre 2017.



photo 2. Un groupe mixte BAC/gendarmes avec bacqueux sans brassards, 10 octobre 2017

Le cas particulier de la manifestation « Parcours Sup » de février 2018

Le déroulé de cette manifestation et sa gestion par les forces de l'ordre semblent, avec le recul, déjà plein d'enseignements quant à la gestion complexe des manifestations des Gilets Jaunes qui auront lieu ensuite. Nous reproduisons ci-dessous un extrait assez long du rapport de suivi de cette manifestation.

> L'accès vers le Palais de Justice était bloqué par le dispositif glissant au grand complet.
>
> Le Grand Rond étant totalement dégagé et après un temps de latence d'environ 30 à 45 mn la manifestation, réduite des trois quarts, est partie, dans un premier temps en direction du Monument aux morts de la Résistance, puis elle a bifurqué à gauche en direction du canal.
>
> Le déroulé de cette prolongation de manifestation a fait penser au comportement d'un « canard sans tête » …



Le dispositif glissant déployé allées Jules Guesde.



La manifestation « sauvage » (au milieu de laquelle flottait un drapeau FO) parcourant les rues entre allées F. Mistral et canal.

S'est alors engagée une sorte de course-poursuite entre policier-e-s et manifestant-e-s, qui ont été une première fois bloqués au niveau de l'accès du canal vers la Halle aux Grains (plus réactifs, les manifestant-e-s, auraient pu passer..), puis, de nouveau, le long du canal en direction de Matabiau.
Peu à peu, le dispositif policier, qui avait semblé (était ?) dépassé au départ du Grand Rond, se met en place.
Le cortège se déplace alors vers la rue Denis Papin, qui longe la voie ferrée. Et là, ce qui devenait prévisible arrive : la tête du cortège (de plus en plus petit) se retrouve bloquée au niveau de l'avenue de la Gloire et l'arrière est bloqué par les policier-e-s. Une nasse s'est donc formée…
S'ensuivent alors quelques petites dizaines de minutes d'échanges verbaux entre policier-e-s et manifestant-e-s. Les policier-e-s autorisent les manifestant-e-s à passer 4 par 4.
Remarque : une certaine confusion conduit même la policière en chef à nous interpeller pour que nous fassions passer la consigne aux manifestant-e-s. Ce à quoi nous lui avons répondu que nous n'étions pas des « auxiliaires de police » et que notre rôle se bornait à observer le comportement de ces mêmes policier-e-s.
À noter une seule bousculade lors du passage d'une camionnette, car certains manifestants ont essayé de passer dans son sillage… (à ce sujet, une vidéo est disponible).
Puis, il y a eu un changement chez les policier-e-s et c'est une compagnie de CRS, en grand équipement, qui a remplacé les policier-e-s qui tenaient le barrage (une vidéo est aussi disponible) ; « finie la rigolade…»
Les derniers manifestant-e-s se sont finalement dispersé-e-s par l'arrière dans un rapport sans tension avec des policier-e-s « quasi débonnaires »…
On peut considérer que durant le dernier quart d'heure, il y avait plus de policier-e-s (150 ?) que de manifestant-e-s (une petite centaine). Ce n'était plus de l'endiguement de manifestant-e-s mais une véritable submersion…

1er février 2018



Les policiers (motards et BAC) précèdent les manifestant-e-s.



Blocage rue du Pont Guilhemery.



Face à face entre policiers et manifestant-e-s au niveau de l'avenue de la Gloire.



Deuxième manifestation contre les ordonnances Macron et la « loi travail » : dispositif policier léger, fluide et « glissant »

> Le dispositif policier pour cette deuxième manifestation peut être qualifié de « glissant ». Deux groupes (4 CRS) et une quinzaine de policier-e-s des CDI et BAC qui, parfois, se sont divisé-e-s en deux) ont glissé littéralement le long de la manifestation pour barrer les rues d'accès au centre-ville, et encadrer particulièrement deux segments de la manifestation : intermittent-e-s du spectacle, DAL (Droit au Logement) et précaires d'une part, cortège anarchiste et anarcho-syndicaliste d'autre part. La police nous a semblé moins statique et plus mobile que lors de la manifestation précédente. Environ 100 policier-e-s étaient mobilisé-e-s. Environ 5 estafettes, 5 voitures banalisées. Et, à la hauteur de la préfecture, en fin de manifestation, une barrière qui couvrait la moitié de la rue de Metz. Plusieurs policières sans protections particulières, mais dont une portait une bombe lacrymogène à son gilet, ont été utilisées en bordure du cortège pour faciliter le blocage des voitures.
>
> 21 septembre 2017

Les armes utilisées

Nous avons analysé, tout au long de nos deux années d'observation, l'armement des différentes unités des forces de l'ordre. La photo ci-dessous, prise lors d'une manifestation toulousaine, montre un groupe de policier-e-s des CDI équipés. En examinant attentivement cette photo, on peut identifier :



- Un premier policier, à droite de la photo, doté d'un Tonfa, d'un Taser (crosse jaune)
- Un second policier, au centre de la photo, doté d'un bouclier et d'un masque à gaz
- Derrière ce policier, on voit apparaître le canon d'un lanceur de grenades lacrymogènes de type « Cougar »
- Enfin, à gauche de la photo, on voit dépasser la crosse d'un LBD tenu par un policier

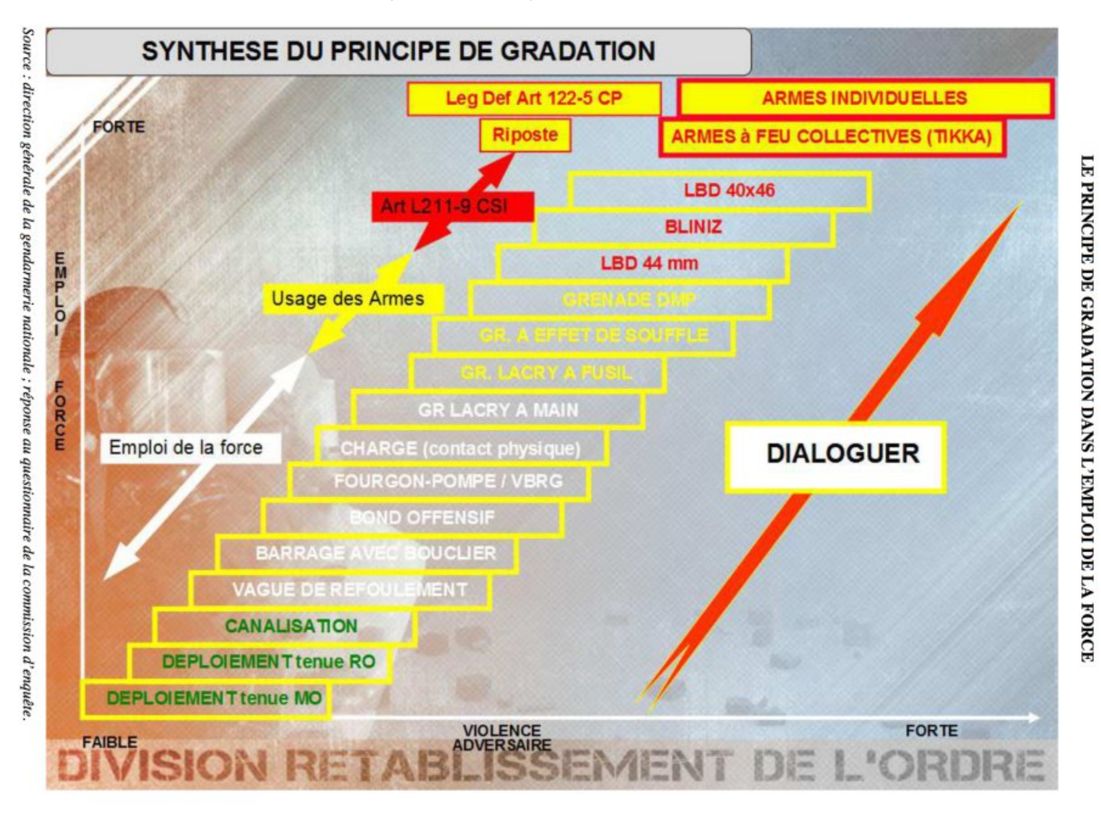
Tous ces policier-e-s sont doté-e-s de leur arme de service. On peut aussi noter que tous ces policier-e-s sont doté-e-s de cagoules, ce qui contribue à renforcer l'image menaçante du groupe.

Cette autre photo (ci-dessous), montre un groupe de policiers « en civil ». On peut noter :



- au centre, un policier avec un LBD dans les bras ; visiblement, il a sur le torse, au dessus du LBD, ce qui ressemble à une petite « Go pro » ;
- au second plan, un policier, clairement identifié comme membre d'une BAC (écusson sur le torse) qui a des « Serflex » à la ceinture (liens plastique destinés à « menotter » les personnes interpellées) ;
- à gauche, l'un des policiers porte un « tonfa » et un bouclier ;
- à droite, un policier avec une matraque télescopique accrochée dans le bas du dos ;
- seul le policier équipé d'un LBD, ne semble pas porter de cagoule.

Le synoptique, ci-dessous, montre la dotation en matériels des forces de l'ordre en France en indiquant leur niveau d'utilisation selon leur contexte (théorique, car nous avons souvent vu leur utilisation en dehors du cadre pré-défini...).



Le principe de gradation dans la gendarmerie française (source : rapport parlementaire de 2015[26]) : http://www.assemblee-nationale.fr/14/rap-enq/r2794.asp [consulté le 7 mars 2019]

Nous allons, dans les pages suivantes, illustrer l'équipement des forces de l'ordre tel que nous l'avons observé lors des manifestations toulousaines.

En premier, les matraques, dès qu'ils/elles sont au contact

Arme emblématique et ancienne des polices, presque partout dans le monde, la matraque est finalement peu présente dans l'équipement. Elle est remplacée par le bâton de défense (tonfa). La matraque télescopique, BTP (Bâton Télescopique de Protection – cf. photo ci-dessous) est également en dotation, même dans la police municipale. Les policiers des BAC utilisent largement ces matraques télescopiques .

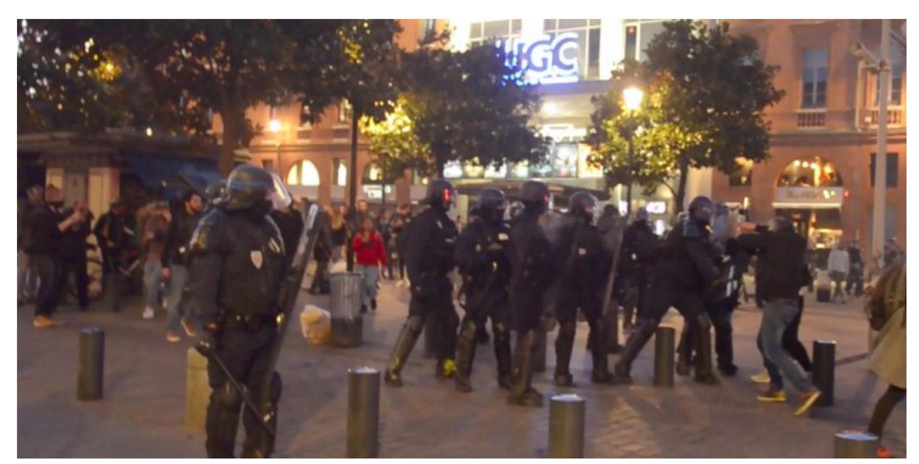


Un policier avec une matraque télescopique, mars 2019

26. La commission d'enquête sur les missions et modalités du maintien de l'ordre républicain dans un contexte de respect des libertés publiques et du droit de manifestation (1995) était dirigée par Noël Mamère, et Pascal Popelin, rapporteur.
27. « Décret n° 2013-550 du 26 juin 2013 relatif à l'armement des agents de police municipale » : https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027618580&categorieLien=id

Matraquage sans raison d'un manifestant

> Les deux passants s'éloignent et on les retrouvera sur les images du matraquage filmées par l'autre groupe d'observateur-e-s de l'autre côté des allées (à proximité du bar « Les Américains ») – voir le rapport des observateur-e-s concerné-e-s. On entend à ce moment-là des exclamations et des cris côté Américains. Le matraquage déjà cité vient d'avoir lieu.
>
> 23 février 2019

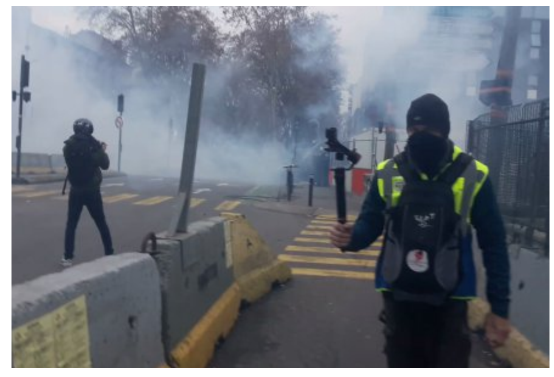


On voit, au centre droit de la photo, le manifestant qui proteste contre la saisie de son téléphone prendre un coup de matraque sur la tête – Bilan : un séjour aux Urgences et 11 agrafes posées. A noter, un contexte et un environnement calmes...

Les gaz lacrymogènes

Ceux-ci sont utilisés de manière très importante depuis le début des manifestations des Gilets Jaunes. Leur usage massif donne souvent le top départ de la « fin de la récréation », comme sur la photo ci-dessous (photo de gauche).


Manifestation du 1er décembre 2018, 14h37, Gaz lacrymogènes place Jeanne d'Arc.


Un observateur dans les gaz lacrymogènes, 12 janvier 2019.

> Les policiers chargent sur le boulevard en direction d'Arnaud Bernard, avec utilisation de LBD, mais les observateurs doivent rester à distance car la concentration de gaz est telle qu'elle nous immobilise sur place... (vidéo disponible).
>
> 19 janvier 2019

Premières interrogations : comme d'autres manifestant-e-s...

> Grosse pluie de lacrymo qui pique très très fort malgré les masques et les lunettes. Nous pensons alors que le fait que nous soyons dans des petites rues aggrave l'effet des gaz.
>
> 12 janvier 2019

Ressenti de violence et débats sur **CM3** et **CM6**

> Je me retrouve avec J. après avoir été gazés. Le gaz est entré dans mes poumons, cela brûle à l'intérieur. On a là une belle illustration du débat sur les grenades « CM3 dont l'intensité en gaz est, envoyée dans les mêmes rues étroites, six fois supérieure aux grenades CM6 ». Quand l'espace est étroit, la concentration est intense. Face au gaz, les manifestants se tiennent par l'épaule, cela évite les chutes. Je ne vois plus rien, j'étouffe, J. aussi…Je prends la rue des Lois pour m'aérer. Et je reviens place du Capitole, où je retrouve les autres observateur-e-s.
>
> 2 février 2019

> Moment difficile quand on n'y voit plus rien, que les poumons brûlent et que la foule reflue : la crainte de tomber, les appels à ne pas courir, à se dégager « tranquillement ». Les gaz nous prennent jusque sous les arcades de la place, des gens se réfugient dans la brasserie qui est restée ouverte.
>
> 2 février 2019

Remarque sur les gaz lacrymogènes utilisés par les forces de l'ordre

Durant le mois de janvier, de nombreux et nombreuses manifestant-e-s ont interpellé les observateur-e-s au sujet des gaz lacrymogènes, en se plaignant d'une augmentation très sensible de leurs effets directs et indirects (brûlures sur le visage et sur le corps, vomissements, diarrhées) se prolongeant bien après leur exposition au gaz (jusqu'à deux ou trois jours après). Des rumeurs parcouraient les manifestations sur la présence de cyanure ou bien encore de Zyklon B.

Nous avons pris en compte ces remarques récurrentes et avons mené une enquête rapide sur les réseaux sociaux et auprès de certain-e-s de nos contacts. Nous avons aussi examiné les nombreux restes de grenades que nous avons collectés lors des manifestations.

Il s'avère, **in fine**, que la police a commencé à utiliser au mois de janvier des grenades lacrymogènes de type CM3, ce que la préfecture a implicitement confirmé par un communiqué durant le mois de février, indiquant que des grenades CM3 ont été fournies à certaines CRS (cf. article de **La Dépêche du Midi** du 2 février). À noter que l'usage de ces grenades CM3 est allé de pair avec l'utilisation massive des PGL 65 (LBD multicoups / multi-munitions) par les CRS depuis le mois de janvier (voir par ailleurs dans le présent rapport). Nous reproduisons, ci-dessous, un extrait du site « Désarmons-les », qui fait le point sur ce type de matériel.

« Si l'on procède à la comparaison qui suit, qui vaut pour les grenades de SAE Alsetex (Nobel ne communique pas sur la composition de ses grenades), on se rend compte de la différence notable de concentration de gaz dans l'espace selon qu'il soit fait usage du lanceur monocoup de 56 mm Cougar ou du nouveau lanceur multicoups de 40 mm Penn Arms :

- la CM3 contient 3 capsules de 13 grammes de CS à 13% émettant durant 30 +/- 5 secondes sur une surface de 250 m² et 2 à 5 mètres de hauteur. Tirées à l'aide d'un lanceur multicoups PGL65, ce sont 6 grenades tirées en même temps, soit 18 capsules contenant un total de 234 grammes de masse active répandue sur un périmètre égal ou légèrement supérieur à 250 m².
- la CM6 contient 6 capsules de 16 grammes de CS à 15% émettant durant 30 +/- 5 secondes sur une surface de 800 m2 et 3 à 5 mètres de hauteur. Lancée à la main ou à l'aide d'un lanceur monocoup Cougar, c'est une seule grenade tirée, soit 6 capsules contenant un total de 98 grammes de masse active répandue sur un périmètre de 800 m².

En termes de concentration dans l'air, on n'est pas du tout dans des proportions similaires. En particulier dans une petite rue (ce qui est souvent le cas à Toulouse).

Les grenades de 40 mm sont donc plus petites, mais beaucoup plus costaudes ! Quand les policiers tirent au PGL65 (6 grenades tirées en 4 secondes), l'air est immédiatement saturé de gaz lacrymogènes, de façon à ce qu'il devienne totalement impossible de respirer. Ce n'est pas seulement le système respiratoire qui est affecté, mais également le système digestif, qui réagit alors comme pour une intoxication alimentaire : crampes d'estomac, nausées, vomissements, etc. ».

Les éléments d'information ci-dessus confirment donc l'augmentation des troubles constatés par les manifestant-e-s mais ne permettent pas, en l'état, de conclure, comme le signale d'ailleurs le site « Désarmons-les » (voir ci-dessous), à une modification de la composition chimique des gaz utilisés par la police.

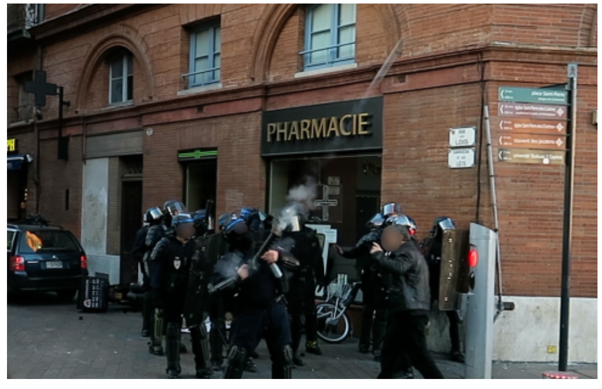
« Nous essayons de faire réaliser une analyse chimique et toxicologiques des différents palets de grenades lacrymogènes, mais nous n'avons hélas pas à ce jour d'éléments scientifiques permettant d'établir la composition exacte et le taux de concentration en gaz CS des différentes grenades. C'est ce que nous travaillons à obtenir…».

Les Lanceurs Cougar – Chouka

Les lanceurs sont des engins permettant d'envoyer des grenades à une grande distance, définie selon le propulseur monté en dessous de la grenade (50, 100 ou 200 mètres). Ils peuvent également être utilisés pour lancer des fusées éclairantes. Théoriquement, le Chouka, moins encombrant, est réservé aux unités en civil. Les deux armes (4ème catégorie) peuvent tirer entre 6 et 8 coups par minute. Depuis que les projectiles « Bliniz » ne sont plus utilisés en maintien de l'ordre, les lanceurs ne doivent plus effectuer de tirs tendus.



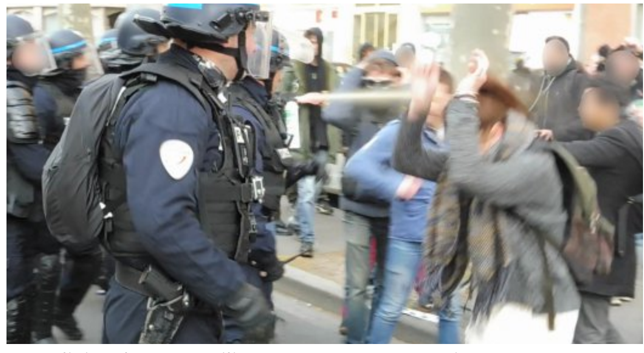
Au second plan sur cette photo prise à saint Georges, on voit un policier de la BAC équipé d'un lanceur Cougar.



Sur la photo prise rue des Lois à l'angle de la place du Capitole, on voit un lanceur Cougar en action, avec un tir réglementaire « en cloche ».

Les aérosols (lacrymogène ou poivre)

Ils ont une portée pouvant aller jusqu'à 8 mètres. Ils peuvent être conditionnés sous forme de gaz ou de gel et contiennent du gaz CS (lacrymogène) ou gaz OC (pour Oleoresin Capsicum), plus connu sous l'appellation de gaz poivre. Il faut noter la concentration extrême en produit actif de ces aérosols.



Un policier des CDI utilisant sa gazeuse à main, 22 mars 2018

Les Tasers

> Il est 16h50, nous arrivons rue Baour Lormian et décidons de suivre un groupe mixte CSI (14 hommes)/Bac (4 policiers) qui se dirige vers la rue saint Pantaléon. Nous nous positionnons un peu plus tard derrière (dans ?) un rang de policiers des CDI dans lequel est présente leur cheffe. Il est 16h59. Nous sommes rue de la Pomme, tous près du Capitole. Dans un étui de l'un des policiers, on voit dépasser une crosse jaune qui semble être celle d'un taser (modèle X26).
>
> 9 février 2019



Policier des CSI équipé d'un Taser, rue de la Pomme, 9 février 2019.

Nous n'avons pas observé l'utilisation de cette arme depuis le début de nos observations.

Grenade assourdissante (GLI F4)

La grenade GLI F4, pour Grenade Lacrymogène Instantanée (ou SAE 810) est constituée d'une partie lacrymogène, d'environ 10g de CS en poudre et d'une partie explosive de 26g de Tolite (TNT). Elle provoque une très forte détonation d'environ 160 décibels (le seuil de douleur est de 120 décibels et au-delà de 100, un son peut être considéré comme dangereux). Cet effet de souffle s'accompagne de la libération d'un nuage lacrymogène.

L'IGGN et l'IGPN écrivent que « les dispositifs à effet de souffle produit par une substance explosive ou déflagrante sont susceptibles de mutiler ou de blesser mortellement un individu ».

Cette grenade serait responsable de nombreuses blessures (comme recensé par l'ACAT[28] un médecin soignant des blessés de Notre Dame des Landes[29], ou encore le collectif Désarmons-les[30]), car elle projette des éclats causant des blessures parfois très importantes[31]. Cette grenade ne serait plus fabriquée.

Nous n'avons pas de photos de grenade GLI F4 en situation, mais ce type de matériel a été utilisé par les forces de police lors des manifestations toulousaines, puisque nous avons retrouvé plusieurs fois, au sol, des restes de ces grenades.



Restes de grenade GLI F4

grenade GLI F4

28. Aline Daillère (dir.), L'Ordre et la Force, enquête sur l'usage de la force par les représentants de la loi en France, ACAT, 2016 : https://www.acatfrance.fr/public/rapport_violences_policieres_acat.pdf
29. Caroline Politi, « Notre-Dame-des-Landes: un médecin choqué par les blessures des manifestants », L'express, 4 décembre 2012 : https://www.lexpress.fr/actualite/societe/notre-dame-des-landes-un-medecin-choque-par-les-blessures-des-manifestants_1194694.html
30. https://desarmons.net/
31. Ismaël Halissat, « Grenade GLI-F4 : révélations sur une arme qui mutile », Libération, 25 janvier 2019 : https://www.liberation.fr/france/2019/01/25/grenade-gli-f4-revelations-sur-une-arme-qui-mutile_1705396

Grenade de désencerclement (DDB : Dispositif Balistique de Dispersion)

Les grenades « explosives », « de désencerclement », « Dispositif Balistique de Dispersion » ou encore « Dispositif Manuel de Dispersion » renvoient à la même grenade. Elle est souvent confondue avec la GLI F4 à cause de la forte explosion (150 décibels) qui désoriente fortement les personnes dans les 10 à 20 mètres. Son deuxième effet est la projection de 18 plots de caoutchouc, à plus de 120 km/h. Les conditions d'utilisation sont claires : « (...) susceptible d'être utilisée lorsque les forces de l'ordre se trouvent en situation d'encerclement ou de prise à partie par des groupes violents ou armés. Elle permet de déstabiliser un groupe d'agresseurs en le faisant se replier ou en le dispersant »[32]. Elle est donc conçue, à la différence des autres grenades, pour se défendre et non pour contrôler une foule. Son utilisation pose grandement question puisque les plots seraient responsables de nombreuses blessures, y compris lors des entraînements des forces de l'ordre (16 blessés lors d'un exercice avec une grenade)[33].



Restes d'une grenade de désencerclement ramassés dans une rue de Toulouse. On voit l'enveloppe qui indique que cette grenade doit être roulée au sol et non lancée, la tête de la grenade et trois des plots sur les dix-huit qu'elle projette.

1er décembre 2018 : arrivée des flash-ball / lanceurs de balles de défense (LBD)

> Nous repartons vers Jean Jaurès, les policiers bloquent les rues vers Jeanne d'arc et les boulevards. Je demande à un policier et il me répond que les émeutes gagnent en intensité et ce sur tout le boulevard. A Wilson, avancées des jeunes Gilets Jaunes et quelques jeunes des quartiers populaires, et des forces de l'ordre qui ne cessent d'augmenter. Arrivée à Jean Jaurès, un manifestant me dit que les flics sont passés au flash-ball. Effectivement il en ramasse un juste à côté de nous et me le donne. Il me signale aussi qu'un jeune en a pris un sur le nez et a l'oreille qui saigne.
>
> CR du 1er décembre 2018 reconstitué à partir d'échanges de mails

À la différence notable de la période d'observation des manifestations avant la séquence des Gilets Jaunes, durant laquelle les policier-e-s n'étaient pas, visiblement du moins, équipé-e-s de LBD (nous n'avons pas trouvé sur nos photos et vidéos de l'époque la moindre trace de LBD dans l'armement des forces de l'ordre), les manifestations des Gilets Jaunes ont été caractérisées par un usage très important de LBD en provoquant, par leur usage offensif, de nombreux blessés, souvent graves.

Courant janvier, nous avons aussi assisté à une utilisation massive et continue (jusqu'à 10 tirs successifs en quelques minutes) des PGL 65 pour générer d'importants et compacts nuages de

32. Instruction relative à l'emploi du pistolet à impulsion électrique, des lanceurs de balles de défense de calibre 40 et 44 mm et de la grenade à main de désencerclement en dotation dans les services de la Police nationale et les unités de la Gendarmerie nationale, 2 septembre 2014.
33. Laurent Lagneau, « 16 gendarmes blessés au cours d'un entrainement », Zone militaire – Opex 360, 2 mars 2010 : http://www.opex360.com/2010/03/02/16-gendarmes-blesses-au-cours-dun-entrainement/

lacrymogènes. Ce qui a provoqué de nombreux malaises chez les manifestant-e-s (voir paragraphe sur la nature des gaz utilisés par les forces de l'ordre).

Selon les informations fournies par le ministère de l'Intérieur lui-même, les LBD qui sont à l'origine de la majorité des blessés graves enregistrés dans les manifestations, sont principalement utilisés par des unités de maintien de l'ordre non spécialisées, très majoritairement (à plus de 80%) par les CDI et surtout les BAC[34].



Policière en position de tir, rue de Rémusat, 23 février 2019.



CRS avec PGL 65, rue Kennedy.

À la veille de l'Acte XII des Gilets Jaunes, les membres des forces de sécurité attendaient avec inquiétude la décision du Conseil d'Etat qui statuait en référé sur l'utilisation du lanceur de balles de défense dans le cadre des manifestations. Les policiers avaient probablement plus de raisons que les gendarmes de craindre une interdiction de ces armes. En effet, selon les chiffres obtenus par L'Essor, sur les 9228 tirs de balles de défense effectués dans le cadre du mouvement des Gilets Jaunes, 1065 l'ont été par des gendarmes. Les policiers sont donc à l'origine de 8.163 tirs de balles de défense, soit 90 % de l'ensemble.[35]

Les fusils d'assaut

> Quelques policiers du dispositif de maintien de l'ordre et qui sont au contact des manifestants sont armés de fusils mitrailleurs . Ce n'est pas en rapport avec la situation… Et remarque devra en être faite en temps utile…
>
> 26 mai 2018



> Son collègue a un fusil d'assaut. Nous lui en demandons la raison. Il répond, courtois lui aussi, que c'est depuis Vigipirate, dans le cadre de la lutte contre les attentats. « Ce n'est pas pour tirer sur les manifestants... Vous en verrez d'autres... Ne me prenez pas en photo...». Un syndicaliste de la CGT vient lui parler, lui disant que c'est nouveau et que c'est très inquiétant.
>
> 26 janvier 2018

34. Un de nos informateurs de la police insiste pour savoir de quelle BAC il s'agit. Il estime important de distinguer les pratiques, notamment de violences, en fonction du territoire où sont affectées les BAC. Nous sommes bien évidemment d'accord, mais nous ne disposons pas de cette information.
35. Information tirée de la revue L'Essor de la Gendarmerie Nationale : https://lessor.org/a-la-une/info-lessor-gilets-jaunes-seuls-10-des-tirs-de-lbd-40-ont-ete-effectues-par-des-gendarmes/?fbclid=IwAR0MENXNdW4CcOPcN3EnD_MD_aGcceIlbOVjgsGfkUPNIXDheJ_cx82MME8

Une combinatoire d'armes différentes

En fait nous avons chaque samedi assisté à des combinatoires d'outils et d'armes différentes. Ainsi le 23 février 2019 :

- 17h50 - Jean Jaurès - Canon à eau et lacrymo + tentative d'interpellation.
- 17h48 - une fusée de sommation est tirée à Jean Jaurès.
- 17h50- utilisation du canon à eau sur les boulevards, au niveau de Jean Jaurès, pour disperser les manifestant-e-s. Beaucoup partent sur les allées Jean Jaurès, sous des tirs de grenades lacrymogène envoyées depuis l'entrée des allées, puis par des CDI/CSI remontant eux-aussi les allées. Un manifestant nous rapporte avoir reçu des grenades lacrymo tirées intentionnellement dans les jambes.
- À 18h sur les allées Jean Jaurès toujours, tentative d'interpellation d'un manifestant de la part de deux CDI/CSI exigeant qu'il ouvre son sac. Échange houleux filmé : le manifestant, rejoint par une seconde personne, proteste avec véhémence et tente de s'opposer physiquement aux policiers. Coups de matraque en retour, puis des collègues leur disent de s'en aller.

Les autres moyens des forces de l'ordre

Au-delà des équipements « individuels » décrits ci-dessus, les forces de l'ordre sont dotés de matériels roulant ou volant destiné à occuper l'espace. Nous allons maintenant les évoquer brièvement.

Le canon à eau

Le canon à eau est un véhicule, souvent blindé, sur lequel est monté un canon pouvant projeter de l'eau sous haute pression. L'eau peut également recevoir des additifs ou des émulsifs comme du lacrymogène, du bleu de méthylène[36] ou encore un émulsif à base « de protéines de viandes macérées, mélange de sang séché et d'os broyés »[37] pour éteindre les incendies. Les tout derniers modèles ELE seraient prêts à utiliser des produits de marquages « Inodores et invisibles, ils peuvent rester jusqu'à trois semaines sur la peau, beaucoup plus sur les vêtements, et ainsi matérialiser la présence d'un individu dans une manifestation »[38]. Pour le moment, rien ne montre que ces marqueurs aient étés utilisés sur des manifestant-e-s. La présence de canons à eau dans le dispositif policier n'est pas nouvelle (cf. les manifestations de 2014 et 2015) suite au décès de Rémi Fraisse ou lors de la manifestation « Non à Val Tolosa » de décembre 2016. Par contre, ils sont intensément utilisés durant la séquence Gilets Jaunes. On constate même, depuis la fin du mois de février, qu'ils sont, avec les PGL65, une pièce maitresse du dispositif de quadrillage policier, par les CRS particulièrement, des manifestations.

36. « "Gilets Jaunes" : comment la police utilise ses canons à eau face aux manifestants », France Info, 15 décembre 2018 : https://www.francetvinfo.fr/economie/transports/gilets-jaunes/gilets-jaunes-comment-la-police-utilise-ses-canons-a-eau-face-aux-manifestants_3102235.html
37. « Des restes d'animaux dans les canons à eau utilisés contre des manifestants le 1er mai », Le Monde, 1er octobre 2018 : https://www.lemonde.fr/police-justice/article/2018/10/01/des-restes-d-animaux-dans-les-canons-a-eau-utilises-contre-des-manifestants-le-1er-mai_5362758_1653578.html
38. Nicolas Jacquard, « Manifestations : on trouve de tout dans les canons à eau », Le Parisien, 23 septembre 2018 : http://www.leparisien.fr/faits-divers/manifestations-on-trouve-de-tout-dans-les-canons-a-eau-23-09-2018-7899438.php



Canon à eau boulevard de Strasbourg, 8 décembre 2018.



Manifestation « Non à Val Tolosa », 17 décembre 2016.

Les blindés

Les blindés légers de la Gendarmerie mobile ont fait leur apparition dès le mois de décembre. Lors de la manifestation du 9 mars, les observateur-e-s ont constaté l'utilisation de ceux-ci pour lancer des gaz lacrymogènes.



Manifestation du 9 février 2019, Blindés devant la cathédrale Saint-Etienne.



Manifestation du 16 mars 2019 - Les blindés en position en haut de la rue de Metz.

L'hélicoptère

L'hélicoptère de la gendarmerie fait aujourd'hui partie intégrante de l'ambiance des manifestations. Le début de ses rotations est même devenu, pour nombre de manifestant-e-s, le signal du début des affrontements. Ce qui provoque, en général, une chute sensible du nombre de personnes dans le cortège... Il sert à visualiser l'évolution de la manifestation mais aussi à repérer et photographier des manifestant-e-s pour interpellation immédiate ou ultérieure.



Le sabre et le goupillon, 26 janvier 2019.

La moto comme arme : les « voltigeurs »[39]

Deux motos avec deux policiers sur chacune (flash-ball pour un des passagers d'une moto et pistolets pour l'autre passager).

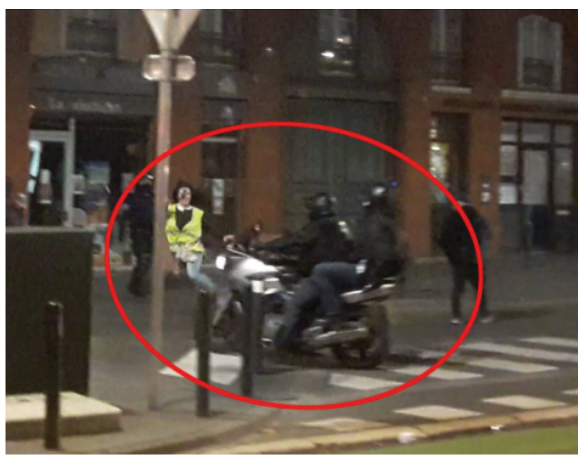
5 janvier 2019



Policiers motocyclistes avec LBD, 5 janvier 2019.

19h30 : Nous observons la BAC boulevard Lazare Carnot. Des BAC à moto arrivent. Plusieurs Gilets Jaunes courent, il y a des cris. Puis une femme s'échappe du groupe de BAC. Elle sera percutée, sur le trottoir, par l'une des motos. Ma vidéo de la scène ne montre pas l'impact (mais montre bien le contexte). Cette vidéo Twitter montre par contre presque uniquement l'impact : *https://twitter.com/amast_idika/status/1094334761743642625*

VOIR LA VIDÉO *9 février 2019*



Au centre de la photo, une moto de police essayant de percuter une manifestante, 9 février 2019 (vidéo complète disponible de cette scène avec un magnifique cadrage/débordement de la manifestante).

En termes de dotation et de matériels, le police et la gendarmerie française occupent une place à part en Europe

Différents documents disponibles, en particulier un « tableau comparatif de la dotation en armes dans les polices européennes » élaboré par l'ACAT[40], permettent de mettre en valeur l'ampleur du spectre des armes mises à disposition des policier-e-s et gendarmes en France dans le cadre des opérations de maintien de l'ordre.

Un rapport de mai 2015[41] restitué au nom de la « Commission d'enquête chargée d'établir un état des lieux et de faire des propositions en matière de missions et de modalités du maintien de l'ordre républicain, dans un contexte de respect des libertés publiques et du droit de

39. Les voltigeurs étaient une unité motorisée spéciale de la préfecture de police de Paris devenue tristement célèbre pour avoir, en 1986, causé la mort d'un manifestant, Malik Oussekine, durant une manifestation contre la réforme Devaquet, Les équipages de voltigeurs étaient composés de deux policiers montés sur une moto « tout terrain », le premier pilotant l'engin, y compris sur les trottoirs, et le second, le passager, tenant à la main une longue matraque (appelée « bidule ») avec laquelle il frappait les manifestant-e-s. Cette unité a été dissoute suite à ce décès.
40. https://www.acatfrance.fr/public/tableau-comparatif-armes.pdf
41. https://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/154000353/index.shtml

manifestation, ainsi que de protection des personnes et des biens », présidée par Noël Mamère et publié le 21 mai 2015, contient un paragraphe, pages 40 à 47, consacré aux exemples de doctrines de maintien de l'ordre dans d'autres pays européens.

Ces deux documents montrent bien que la situation française présente une vraie particularité ; c'est celle du niveau très élevé de la dotation en armes des forces de police et de gendarmerie.

Nous pouvons alors nous interroger pour savoir pourquoi, en Europe, des pays similaires au nôtre peuvent assurer la gestion de foules et de manifestations avec efficacité avec des moyens en armes plus restreints. Pas de lanceurs de balles de défense (sauf en Espagne), pas de grenades explosives GMD ou GLI F4 (aucun autre pays n'en est doté) et pourtant, ces différents pays gèrent, souvent avec efficacité, les différentes manifestations organisées sur le territoire.

Polémique sur les armes police/manifestant et agressivité envers les observateur-e-s

> Une fois l'air devenu de nouveau respirable, nous nous sommes approchés du pont des Minimes et avons commencé à faire l'inventaire des armes utilisées par les policiers (nous avons identifié et récupéré, outre des restes de lacrymogènes, des traces d'utilisation de LBD (balle) et de GMD (plots en caoutchouc). Quand nous procédions à cet inventaire, nous nous sommes fait interpeller par des policiers nous reprochant de ne pas collecter les projectiles des manifestants. Nous avons essayé d'expliquer notre rôle, mais un des policiers a shooté dans un tesson de bouteille pour l'envoyer dans notre direction en nous invectivant. Un de ses collègues est alors arrivé et lui a intimé l'ordre de se retirer. Nous avons alors cheminé vers Arnaud Bernard en continuant notre collecte.
>
> 19 janvier 2019

Débats avec les policiers sur les armes et la BAC

> Nous avons alors décidé de nous rapatrier vers Esquirol pour récupérer qui le métro, qui sa voiture ou son vélo. Les 10 observateurs restants se sont séparés vers 20h à Esquirol, non sans avoir échangé avec des CRS au niveau de la préfecture. L'un d'eux nous a confirmé par des hochements de tête tout le mal qu'on pouvait penser de la présence de policiers non formés au maintien de l'ordre, la BAC en particulier, dans les manifestations. Mais il nous a aussi dit que si on leur enlevait les LBD, ils n'auraient plus les moyens de se défendre contre les manifestants les plus dangereux (le « discours » de Castaner…) en nous montrant une photo de gros boulons lancés par des manifestants sur eux. Cette photo, on nous l'a déjà montrée. On peut donc en déduire que celle-ci circule (à dessein ?) dans les rangs des policiers (pour les motiver ? les effrayer ?).
>
> 19 janvier 2019

> 17h10 - La préfecture est protégée par des gardes mobiles nombreux. Des Gilets Jaunes font un cordon de sécurité entre eux et les manifestants qui descendent la rue de Metz. Un garde mobile vient nous parler. Il fait allusion aux BRI + BAC. Ce que nous comprenons avec Marie est qu'il met en doute la « qualité » de leur intervention dans les manifestations. Il s'éloigne en disant "je vous ai rien dit" avec un air complice (!).
>
> 26 janvier 2019

Les différent-e-s policier-e-s[42]

En ce qui concerne les tâches de maintien de l'ordre, celles-ci ont été confiées, au départ, à deux unités spécialisées : la Gendarmerie mobile, créée en 1921 et renforcée en 1945 par les CRS (Compagnies Républicaines de Sécurité). Ces unités bénéficient d'un enseignement spécialisé et respectent trois principes d'intervention (qui sont censés former la base de la doctrine, dite française, du maintien de l'ordre) :

- la mise à distance de la foule et l'évitement des contacts physiques avec les manifestant-e-s ;
- le respect des ordres par ces personnels qui sont formés et entrainés pour leur maîtrise dans l'usage de la force ;
- le fait que l'usage de la force repose sur les principes de nécessité, de graduation ainsi que de réversibilité, conformément au code pénal et au code de la sécurité intérieure.

Les CRS (Compagnies Républicaines de Sécurité)

Rappelons que c'est en décembre 1944 que naissent les premières Compagnies Républicaines de Sécurité (CRS). Elles sont créées par le Général de Gaulle suite à la dissolution des Groupes Mobiles de Réserve (GMR), qui avaient été mis en place par le régime de Vichy. Au début de leur existence, les CRS étaient réservées à un emploi régional. Créées pour contribuer au rétablissement de la légalité républicaine, les CRS sont des « unités mobiles formant la réserve générale de la Police nationale » spécialisées dans le maintien de l'ordre.



CRS reconnaissable à leur casque à bandes jaunes.

En novembre 1947, les CRS, mobilisées par le ministre de l'Intérieur Jules Moch, connaissent « leur baptême du feu » et interviennent lors de grèves et d'émeutes importantes. Elles deviennent alors des forces de réserve générale à vocation nationale. À la fin du 20ème siècle, les CRS interviennent principalement lors de conflits sociaux comme Mai 68. C'est à ce moment-là que le matériel des CRS se perfectionne afin de leur permettre d'intervenir sans danger. En août 2002, la Loi d'Orientation et de Programmation pour la Sécurité Intérieure (LOPSI) a modifié la doctrine d'emploi des CRS pour favoriser une déconcentration des forces mobiles. Depuis cette décision, c'est le préfet de zone de défense qui est l'autorité d'emploi des unités situées dans sa zone. En 2010, les effectifs de CRS ont été réduits lors de la révision générale des politiques publiques (RGPP). Les CRS regroupent environ 14 000 fonctionnaires dont environ 10 000 sont affectés à des tâches sur la voie publique.

Les EGM (Escadrons de Gendarmerie Mobile)

La Gendarmerie mobile est une subdivision d'arme de la Gendarmerie nationale, spécialisée dans le maintien ou le rétablissement de l'ordre. Dans ses missions quotidiennes, elle participe à la sécurité publique générale aux côtés de la gendarmerie départementale. Enfin, elle effectue aussi un certain nombre de missions militaires, tant sur le territoire national qu'en opérations extérieures (OPEX) au sein des forces armées françaises.

42. Un site intéressant à consulter : https://www.police-nationale.net

Sa création en 1921 répond à la prise de conscience du besoin d'une force de gendarmerie spécialisée dans le maintien de l'ordre, pour compléter l'action de la police et surtout pour éviter l'emploi de l'armée, avec tous les risques que celui-ci comporte (fraternisation – comme lors de la révolte des vignerons en 1907 ou, à l'opposé, emploi d'un violence excessive).

En 2009, la gendarmerie est rattachée au ministère de l'intérieur tout en conservant son statut militaire, des liens particuliers avec le ministère de la Défense et certaines missions à caractère militaire.



Gendarme mobile avec un écusson en forme de flamme sur le casque.

La Gendarmerie mobile est composée d'environ 13 000 personnels. Elle met en œuvre 109 escadrons, ainsi que des unités spécialisées dans les missions de sécurité ou de soutien. Les escadrons sont répartis entre 18 groupements de Gendarmerie mobile dont 1 groupement blindé de Gendarmerie mobile à Versailles Satory. Un groupement comprend entre 4 et 9 escadrons, sous le commandement d'un lieutenant-colonel ou d'un colonel.

Pour le maintien de l'ordre, lorsque le dialogue ou la dissuasion ne suffisent plus, les moyens employés par la Gendarmerie mobile relèvent de deux catégories :

- l'usage de la force seulement : barrage, charge, bond offensif et lancer de grenades lacrymogènes à main ;
- l'usage des armes à feu : grenades lacrymogènes lancées par des dispositifs spéciaux (lanceurs Cougar), grenades à main de désencerclement (GMD), balles de défense (projectiles non-métalliques déformables), grenades à effet de souffle (dites grenades lacrymogènes instantanées ou GLI) lancées à la main ou par lance-grenades et, en dernier recours, en tir de riposte, fusil de précision.

Les Compagnies Départementales d'Intervention et de Sécurisation (CDI, CSI, CI)

Les compagnies d'intervention CDI, CSI, CI ont été créées le 8 décembre 2003 par Nicolas Sarkozy. Elles dépendent de la Police nationale et ont pour mission de maintenir ou de rétablir l'ordre public en complémentarité avec les CRS et les EGM. Les membres de ces compagnies sont formés aux violences urbaines à l'École Nationale de la Police de Nîmes.

Bref historique

De 2003 à 2008, elles se sont étendues à toutes les grandes villes françaises et ont été renforcées, à l'image de celles existantes à Paris. La CSI est pensée comme étant une unité opérationnelle plus réactive face aux violences urbaines sous l'impulsion de Michèle Alliot-Marie[43], alors ministre de l'Intérieur. En décembre 2018, un Dispositif d'Action Rapide - DAR est mis en place, composé par des membres de la BAC et de la CSI pour permettre d'arrêter des auteurs violents et d'aider les EGM et les CRS face aux émeutiers.

43. Intervention de Michèle ALLIOT-MARIE, Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales – Bobigny, 2008 : http://archives.gouvernement.fr/fillon_version2/gouvernement/michele-alliot-marie-installe-la-premiere-compagnie-de-securisation.html

À Toulouse et dans les grandes villes de province, ces unités de police dépendent de la Direction Centrale de Sécurité Publique. Leurs missions se limitent au département. A Toulouse, nous avons la CSI-31 qui a fusionné avec la CDI.

Les policiers des CSI portent un uniforme similaire à celui des CRS. Cependant, ils affichent généralement une double bande bleue sur leur casque, alors que celle des CRS est jaune. Ils ont aussi un équipement anti-émeute ignifugé. Certains policiers des CSI peuvent travailler en civil quand ils sont chargés de missions de surveillance, d'interpellation, de filature et /ou d'infiltration.



CDI / CSI reconnaissable avec leur casque à bandes bleues.

Les missions de la **CSI**

Les CSI sont spécialisées dans la lutte anti criminalité et les violences urbaines (VU). Elles viennent renforcer la sécurité au sein des quartiers, mais aussi seconder les autres services de police lors de manifestations sensibles. Il existe plusieurs sections ou groupes ayant des fonctions différentes.

- **Groupe Moto**, parmi lequel trois sous-groupes qui agissent en tenue ou en civil.
- **Groupe de Soutien Opérationnel (GSO)**, spécialisé dans les interventions à risques et qui viennent sécuriser les interpellations.
- **Cellule d'Identification des Violences Urbaines (CIVU)** : « le rôle de cette cellule est de repérer et de surveiller les personnes violentes qui sèment le trouble lors de manifestations sur la voie publique. Pour cela, ils s'infiltrent discrètement en civil dans la foule pour prendre des photos qui serviront de preuves pour interpeller et condamner les auteurs d'infractions et de délits ».
- **Section Delta** : ces policiers ont pour mission de circuler en civil afin de mener des filatures, des opérations de surveillance, ou d'interpeller les délinquants en flagrant délit.
- **Cellule Mobile d'Assistance Technique (CMAT)** ; ces policiers recueillent des informations avec l'aide de caméras pour récolter des preuves d'infractions afin d'interpeller les délinquants.
- Nous pouvons aussi citer le Groupe de Lecture Automatique des Plaques d'Immatriculation (LAPI), une unité cynophile (maîtres-chiens) et une unité dédiée à la logistique.
- Les CSI comprennent également 3 unités (ALPHA, BRAVO, CHARLIE) qui viennent en renfort de la police locale.

Équipement et armes de la **CSI**

Les policier-e-s d'une compagnie CSI sont équipé-e-s des armes suivantes : pistolet semi-automatique modèle Sig-Sauer SP 2022, fusil d'assaut HK G3 et fusil de précision, Flash-Ball ou LBD40 avec visée holographique d'une portée de 40 mètres, bombes de gaz lacrymogène MP7 ou gaz/gel CS ou poivre, grenades à main de désencerclement, grenades à effet de souffle et lanceurs.

La Brigade Anti Criminalité (BAC) de la Police nationale

Bref historique

La BAC a été créée en 1971 par un ancien haut fonctionnaire aux colonies, Pierre Boulotte. C'est une unité de la Police nationale qui intervient dans les quartiers sensibles pour veiller à l'ordre public ou le rétablir. Elle est spécialisée dans la petite et la moyenne délinquance.



Policiers de la BAC procédant à une arrestation, pont Guilheméry, 23 mars 2019

De 1994 à 1996, les BAC de nuit et BAC de jour ont été généralisées sur l'ensemble de la France, sous l'impulsion de Charles Pasqua, alors ministre de l'Intérieur. En 2003, avec la suppression de la police de proximité sous l'égide de Nicolas Sarkozy, les policiers de la BAC deviennent les principaux acteurs des interventions en zone urbaine sensible. En 2015, elle connait de grands changements au niveau de sa sélection et de la formation de ses agents, qui est plus poussée avec le plan BAC-PSIG mené par Bernard Cazeneuve. De nouveaux moyens matériels lui sont affectés (véhicules, armement et équipements de protection) à hauteur de 17 millions. En 2016, elle participe au plan d'intervention d'urgence suite aux attentats terroristes.

À Toulouse, nous avons une BAC locale travaillant en civil et rattachée au commissariat et une BAC départementale qui exerce en uniforme. Il y a environ 18 % de femmes rattachées à cette unité de police.

Les missions de la BAC

Sa mission principale est la lutte contre les violences urbaines, les crimes et les délits mais d'autres missions peuvent lui être affectées, tel le maintien et le rétablissement de l'ordre public et l'aide aux services publics et le soutien aux officiers ministériels. Sa priorité reste la recherche des flagrants délits.

Sections

Elle est composée de 3 sections. La première, composée d'experts en sports de combat et de tireurs d'élite, a pour mission d'intercepter des malfaiteurs. La seconde organise la logistique et le traitement et l'analyse des informations. La troisième s'occupe de la gestion des crises et peut remplacer un groupe d'intervention tel que le RAID ou le GIPN.

Équipement et armes de la BAC

Chaque policier-e d'une BAC possède les armes suivantes : un pistolet semi-automatique modèle Sig-Sauer SP 2022, un Tonfa (BPL) ou une matraque télescopique (BTD), une paire de menottes.

Chaque brigade a également à sa disposition des armes lourdes : des fusils à pompe Remington 870 calibre 12, des pistolets mitrailleurs Beretta M12, des fusils d'assaut HK G36. Mais aussi : des Flash-Ball ou LBD40 avec visée holographique d'une portée de 40 mètres, des Taser modèle X26, des casques de maintien de l'ordre, des boucliers anti-émeute, des bombes de gaz lacrymogène MP7, ou gaz/gel CS ou poivre, des grenades de désencerclement, des gilets tactiques.

Policiers municipaux et policiers infiltrés

À ces corps de police s'ajoutent aussi les policiers municipaux, équipés pour le maintien de l'ordre mais qui ne sont pas réellement formés à ce type d'action. Il est tout de même à signaler que l'encadrement des manifestations et évènements peut aussi figurer dans leur mission. À Toulouse[44], il y a trois brigades, celle d'intervention de jour liées à la tranquillité publique, celle d'intervention de nuit de 22h à 6h du matin qui contribuent à la lutte contre les nuisances sonores et les comportements dangereux et une brigade à moto composée de vingt membres et vingt motos qui assurent des missions de prévention et de répression. En 2014, une convention de coordination a été signée entre la police municipale et nationale visant à améliorer leur complémentarité.

> À noter la présence de policiers municipaux équipés pour le maintien de l'ordre comme des brigade d'intervention. C'est aussi, à notre connaissance, une première. Cinq bacqueux, grimés en manifestants "radicaux", se sont fait éjecter calmement mais fermement du lieu des affrontements.
>
> Rapport CR du 1er décembre reconstitué à partir d'échanges de mails

Remarque

Durant la rédaction du présent rapport, certains des observateurs se sont souvenus que, lors des différents rassemblements pour la défense des locaux syndicaux que la mairie de Toulouse voulait supprimer, en particulier la bourse du travail place Saint Sernin, la police municipale n'avait pas hésité à utiliser des gaz lacrymogènes contre les syndicalistes à proximité du square Charles de Gaulle.

Equipements et autres signes distinctifs

La cagoule

> L'un des membres de la BAC est porteur d'une cagoule blanche qui dissimule totalement son visage.
>
> 5 janvier 2019



44. https://www.toulouse.fr/web/prevention-securite/police-municipale/presentation


Policiers cagoulés en manifestation, 16 mars 2019.

Lors de l'entretien avec le Directeur Départemental de la Sécurité Publique (DDSP), après les incidents du 22 mars 2018 (gazage ciblé des observateur-e-s), l'explication qui nous a été donnée au port de la cagoule, quasiment généralisé chez les policier-e-s, est que ces mêmes policier-e-s voulaient protéger leur anonymat depuis que deux des leurs avaient été tué-e-s chez eux, à Paris, au moment des attentats de 2015.

Pas de matricule

> A Jeanne d'Arc, un GJ en rollers nous fait constater que des policiers situés du côté des bus n'ont pas leurs matricules visibles.
>
> 12 janvier 2019

Pour information, selon l'arrêté du 24 décembre 2013, « Les agents qui exercent leurs missions en tenue d'uniforme doivent être porteurs, au cours de l'exécution de celles-ci, de leur numéro d'identification individuel. Toutefois, en raison de la nature de leurs missions, sont exemptés de cette obligation de port :

- les personnels chargés de la sécurité des sites de la direction centrale du Renseignement intérieur ;
- les personnels chargés de la sécurité des bâtiments des représentations diplomatiques françaises à l'étranger ;
- les personnels appelés à revêtir leur tenue d'honneur lors de « cérémonies ou commémorations. »

ERIS

> 16h17. Au bas de la rue Alsace (manège) / le groupe BRI + bacqueux coupe la fin de la manifestation et se positionne à côté du manège. Au passage, comme nous les filmons, un bacqueux tranche avec les autres. Il est tête nue, porte des pantalons treillis, baskets oranges et un blason ERIS sur le sweat à capuche (j'ai cherché et trouvé que cela veut dire « Equipe Régionale d'Intervention et de Sécurité » en milieu pénitentiaire - sorte de GIGN des mutineries) se tourne et nous invite à le prendre en photo avec un ton sarcastique et un air provocateur.
>
> 26 janvier 2019

Des lampes stroboscopiques

> Durant ce trajet, un policier allume une lampe « surpuissante » en mode stroboscopique ; ce qui a pour effet de rendre toute photo ou toute vidéo inexploitable… (vidéo disponible). Rien ni personne ne semble menacer les policiers ; ils ne font que « subir » des quolibets et des insultes (« enculés »).

26 janvier 2019

> De longs moments d'observation s'ensuivent. C'est l'occasion pour les motards d'être facétieux… Et, après échanges entre eux, d'éblouir les observateurs qui filment à l'aide d'une lampe de forte puissance en position stroboscopique. Il faut sans doute voir dans cette attitude une référence à la conférence de presse du 26 janvier, où l'attitude des bacqueux utilisant eux aussi une lampe en mode stroboscopique aux abords du marché Victor Hugo avait été rapportée. Comme quoi les policiers regardent les vidéos de l'OPP…

16 février 2019

VOIR LA VIDÉO

Pas de Go Pro

> A noter que certains gendarmes mobiles étaient équipés de LBD, mais pas la moindre trace de caméra Go Pro (même portée par un autre policier).

27 janvier 2019

Le 22 janvier 2019, pour répondre aux critiques sur l'usage abusif du LBD40, Christophe Castaner a indiqué devant la commission des lois de l'Assemblée nationale qu'il a demandé que les forces qui utilisent ces LBD soient équipées de caméras-piétons : « J'ai demandé que dans toute la mesure du possible, c'est-à-dire dans les usages de droit commun, normaux, pas dans les moments d'hyperréaction en cas d'agression, [..] les forces qui sont équipées de LBD à partir de samedi prochain soient systématiquement équipées de caméras-piétons. Et qu'au moment de l'usage du LBD, ils puissent actionner les caméras-piétons pour que s'il y a un débat, une contestation, un contentieux, on puisse produire ces images, y compris dans le cadre judiciaire. [..] Je souhaite qu'à partir de samedi prochain, [..] l'ensemble de nos forces de sécurité qui utilisent le LBD soient équipées de vidéo et de système de caméras-piétons et qu'elles soient actionnées à ce moment-là [..] »[45].

Effet d'annonce ? À Toulouse, nous n'avons pas encore observé la mise en place systématique de cet équipement.

Les écussons

Au gré de nos observations, nous avons été amené-e-s à repérer sur les uniformes de certains policiers des écussons qui reprenaient souvent un même type de dessin : un casque avec deux glaives croisés en dessous et, parfois, une devise (cf. photos ci-contre) : « Molôn labé »

Historique : Molon labe ou Molôn labé (en grec ancien : μολὼν λαβέ), ce qui signifie « Viens les prendre », est une réplique célèbre du roi Léonidas Ier de Sparte lorsque les armées perses ont exigé des Grecs qu'ils déposent leurs armes à la bataille des Thermopyles. Il s'agit de la devise du 1er corps d'armée grec.

Après quelques recherches, il s'est avéré que cette devise est un signe de ralliement des suprématistes blancs et des militants pro-armes étasuniens…

45. Luc Peillon, « Comment seront utilisées les caméras-piétons de la police lors de la prochaine manif des gilets jaunes », Libération / Checknews, 23 janvier 2019 : https://www.liberation.fr/checknews/2019/01/23/comment-seront-utilisees-les-cameras-pietons-de-la-police-lors-de-la-prochaine-manif-des-gilets-jaun_1704815



Photo prise le 19 janvier 2019 au niveau de la rue de Rémusat.



Petite anecdote pour terminer en souriant : les policiers « transcourants »

Dans le compte rendu de la manifestation du 12 octobre, il était indiqué un moyen simple pour différencier les CRS (liseré jaune sur le casque) et les policier-e-s des CDI (liseré bleu). Eh bien, il existe maintenant des policiers « transcourants » (cf. photo ci-contre).



> Le policier au centre de la photo a sur son casque un liseré bleu et jaune. Vu de près c'est un bricolage personnel. Amusant.
>
> 16 novembre 2017

Une journée particulière : le 23 février 2019

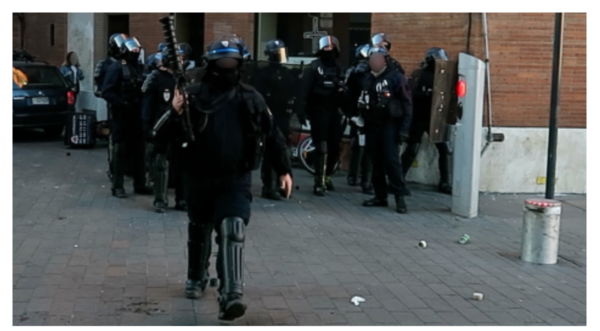
Nous insérons de larges extraits de cette journée bien particulière parce que, de fait, elle l'a été. Elle illustre bien :

- le besoin d'autocontrôle des policiers (cf. code de déontologie en fin de rapport) ;
- les tensions à l'intérieur de la police, même en situation ;
- les errements de certains policiers.

> Par contre, après, j'ai continué à filmer et sur ma vidéo on voit un CDI tirer au Cougar vers la place du Capitole puis, énervé qu'une personne à côté de moi « l'interpelle » (« c'est facile de tirer sur des civils, c'est bien vous êtes courageux… »), a rechargé son Cougar et s'est mis à avancer vers nous, très décidé et menaçant. Il a été stoppé par sa hiérarchie (cf. photos ci-dessous).
>
> VOIR LA VIDÉO



1. Tir de grenade rue du Taur.



2. Policier menaçant les observateurs avec son Cougar.

Après ce grenadage, à 18h58 à l'angle des allées F. Roosevelt et du boulevard (côté Burger King), une altercation assez violente a lieu entre un policier des CDI et deux passants (un couple) qui sont bousculés par les policiers (photo 3 ci-dessous). Un des policiers calme un de ses collègues qui menace les passants avec son Cougar (photo 4 ci-dessous, à droite sur la photo).

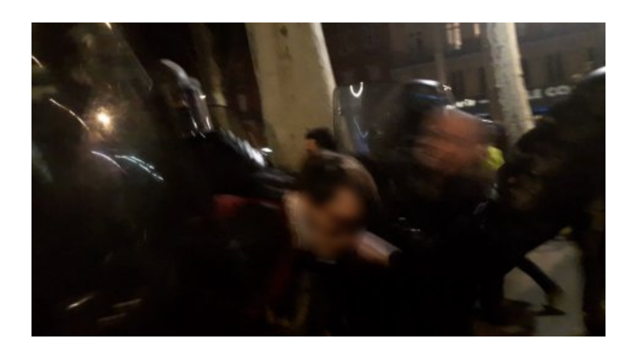


3. Altercation entre passants et CDI.

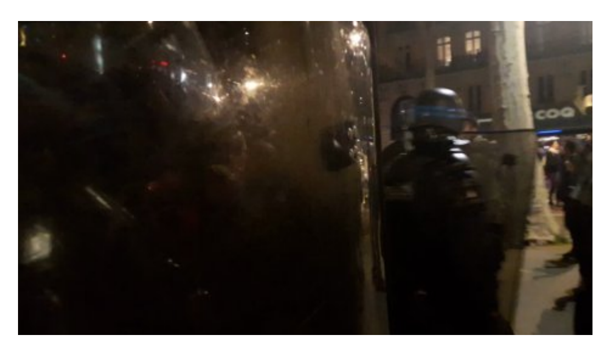


4. Policier qui tire en arrière son collègue.

Nous décidons alors de rejoindre nos domiciles avec un détour par les boulevards et constatons des incidents entre manifestants (et passants) et policiers des CDI. Nous remettons nos chasubles jaunes et bleues ainsi que nos casques... Il est 20h11. Nous constatons un face à face tendu entre quelques « manifestants » et les policiers (plus nombreux). Puis, d'un coup, les policiers repoussent les manifestants sans ménagement avec leurs boucliers (cf. photos ci-dessous). La tension est extrême... Nous sommes nous-même bousculés par des policiers (cf. photo 6).



5. Manifestants bousculés.



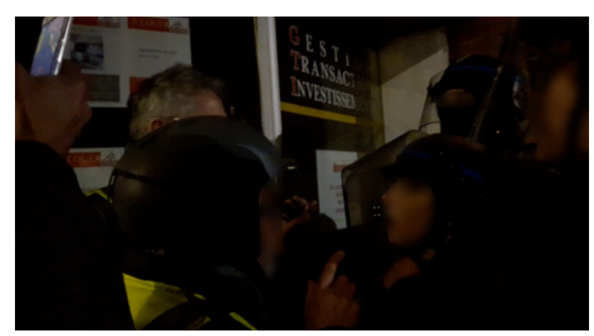
6. Observateur repoussé par un bouclier.

Il est environ 20h20. Au moment où un observateur plaisante avec un policier « Qu'est-ce qu'on fait encore là, c'est l'heure de l'apéro ! », on entend une altercation. Un des observateurs vient d'être bousculé par un policier. Un échange assez vif s'ensuit entre deux observateurs et les policiers (cf. photo 7). La cheffe des CDI vient s'interposer (cf. photo 8).





7. Altercation entre policier et observateur.



8. La cheffe des CDI s'interpose.

Un policier très agressif vient se mêler aux échanges. C'est ce même policier qui prenait ostensiblement des photos des observateurs quelques minutes avant (vidéo disponible) et qui va d'ailleurs récidiver après (voir dans la suite du rapport). Un des observateurs est alors exfiltré pour faire baisser la tension. Les échanges tendus continuent entre observateurs et policiers (cf. photo 9).



VOIR LA VIDÉO

10. Un policier invective les observateur-es.

Le policier « ne désarme pas » et se met à prendre des photos des observateurs en maugréant. À l'écoute de la vidéo, on entend qu'il va « faire remonter les choses ». Il est très énervé et invective un manifestant au sujet des droits des policiers et ceux des manifestants (cf. photo 11). Sa cheffe est obligée de venir l'extraire car il ne décroche pas (cf. photo 12).



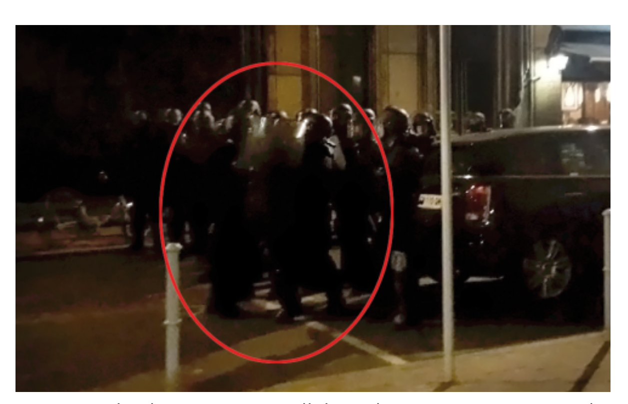
11. Policier « faisant la leçon ».



12. La cheffe des CDI s'interpose de nouveau.

Les policiers se replient ensuite rue des Trois Journées et se mettent en rang, barrant ainsi la rue. Il doit être environ 20h25. C'est alors que nous allons assister à un « affrontement » entre deux policiers des CDI. Nous avons une vidéo complète, un peu sombre cependant, de la séquence. Tout commence par un échange « casque contre casque » assez vif, avec un coup de bouclier et peut être un coup de poing, entre les deux policiers. Un collègue vient du rang et les sépare. Un des deux policiers repart sur le côté du groupe, côté « salle des ventes ». Le second policier le suit, s'approche de lui, se penche en avant et assène un coup de casque à son collègue en se relevant. Les deux photos ci-dessous ne sont pas très bonnes, mais la vidéo est, elle, très parlante. La baston entre les deux policiers se situe au milieu des photos.

VOIR LA VIDÉO

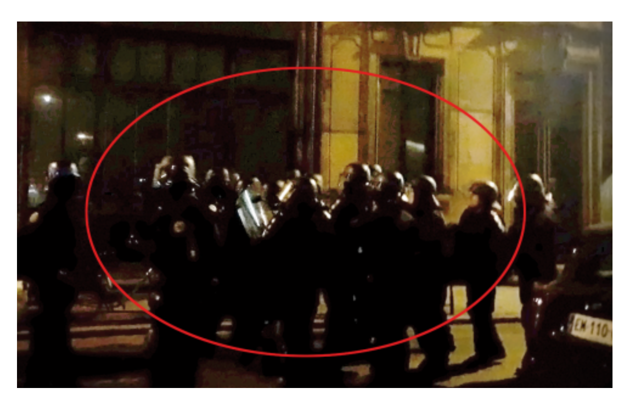


13. Premier heurt entre policiers des CDI – au centre de la photo (extraite d'une vidéo OPP).



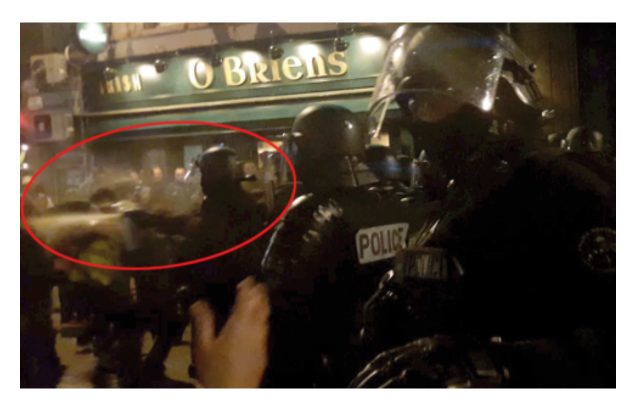
14. Second heurt – Un policier se penche et donne un coup de casque en se relevant – au centre de la photo.

Les policiers, mais aussi, ironie du sort, des manifestants veulent s'interposer entre les deux policiers. Les policiers repoussent les gilets jaunes et se mettent en position. La situation est confuse dans les rangs des policiers et on est pas loin de la mêlée…(cf. photo 15).



15. Confusion dans les rangs des policiers.

Les policiers mettent un coup de gazeuse sur les manifestants, puis font rouler au sol une grenade lacrymogène (ils sont à touche-touche avec les manifestants, mais peut-on encore les appeler ainsi ?).



16. Gazage à main des manifestants.

Les policiers procèdent alors à des tirs de grenades lacrymogènes, dont l'une arrive au milieu d'un groupe de bacqueux. Décidément, « soirée de merde » pour les policiers… Les bacqueux viennent ensuite se mettre en position. Nous remarquons, au milieu d'eux, deux policières, dont l'une a marqué « Squadra » sur son vêtement. Ce pourraient être des policières italiennes en stage...La tension est maintenant totalement tombée. Il est 20h35.

VOIR LA VIDÉO



Les notes de P.

Après le débriefing, j'ai aussi pu capter la scène où notre camarade se fait bousculer, mais de l'autre côté de la ligne de CSI. À part les mots doux habituels ("Quelle bande de guignols, ceux-là ! "), rien de plus à rajouter. Après la bagarre entre FDO, la BAC prend donc une lacrymogène dans leurs lignes et se positionne non loin de nous. J'en profite pour filmer un bacqueux, souvent éloigné du groupe, sans aucun signe identifiable (vêtement de sport gris renforcé aux coudes et genoux) à part son arme de service. Il n'aime pas que je le filme et me demande "d'assumer plus" quand je prends des photos. Je range mon appareil pour ne pas ajouter de la tension, mais je ne dis rien. Devant mon refus de parler, il est alors d'une subtilité encore inconnue pour ma part : "Je sais que tu envies mon corps et que tu aimerais avoir le même, avoir des muscles tu connais pas, hein ?". Et ensuite, alors que je me rapproche du groupe d'OPP : "Mais vous en faites quoi, de toutes ces photos, vous vous branlez dessus ?". Je rentre dans le groupe, et il me suit pour me répéter d'assumer de prendre des photos. À ceux de l'OPP qui lui expliquent que nous en avons le droit, il répondra sèchement "Toi, je te parle pas". Un peu dégoûté par ce comportement, et déçu de ne pas avoir pu capturer ce moment.

Ce n'est pas la meilleure façon de terminer mes observations… je retiendrai donc ce policier de la BAC souriant. Je n'ai pas encore compris son rôle, mais il nous a parlé plus tôt dans l'après-midi.



3 LES MANIFESTATIONS

Les manifestations avant les Gilets Jaunes sont « classiques ». Nous avons choisi, dans ce rapport, de privilégier la présentation de ce mouvement particulier que sont, justement, les Gilets Jaunes. Mais nous ferons cependant régulièrement référence à des manifestations observées avant la séquence Gilets Jaunes ; ne serait-ce que pour mettre en valeur les invariants (par exemple dans l'organisation des forces de l'ordre et de leur armement) ou bien les différences (qui sont notables, ne serait-ce qu'en termes de violences). On trouvera, en fin de cette partie, une présentation spécifique sur la composition des manifestations Gilets Jaunes.

Organisation des manifestant-e-s

Cortèges de tête dans la première phase (avant les manifestations des Gilets Jaunes)

> La présence d'un « cortège de tête », une première cet automne, d'un millier de manifestant-e-s, composé de lycéens (majoritairement), de quelques étudiants et de la frange dite « radicale » (« autonomes », libertaires, CNT) explique l'importance plus marquée du dispositif policier « glissant » pour cette manifestation que pour celles observées précédemment ; il y avait sans doute au total près de 75 policiers dans ce dispositif « glissant », dont une vingtaine de bacqueux.
>
> 10 septembre 2017

> Observations après le pont des Catalans : au milieu du pont approximativement, au milieu du cortège CGT, s'opère un petit regroupement de courants radicaux qui va focaliser la présence policière CRS+BAC, entre 30 et 50 hommes et femmes. Si la présence policière est bien réelle, notons que jusqu'à Arnaud Bernard,les policiers feront en sorte de se tenir relativement éloignés des manifestants.
>
> 22 mai 2018

> Un petit cortège d'« autonomes » (qualificatif générique…) était présent (une toute petite centaine de manifestants ; soit un peu moins que le 22 mai). Localisés au niveau du premier tiers de la manifestation lors de son démarrage, ces manifestants se sont portés vers le devant de la manifestation en empruntant les voies du tramway, allées Jules-Guesde et ont essayé de prendre la tête de la manifestation au début de la Grande Rue Saint-Michel. Ils en ont été empêchés par le SO des organisateurs. Leur remontée de la manifestation a été suivie de près par les policiers en civil qui sont venus, ensuite, se placer devant la manifestation au moment où ils essayaient de prendre la tête du cortège ; et l'ont ainsi précédé jusqu'à l'arrivée au terme de la manifestation.
>
> « Marée populaire » du 26 mai 2018

Banderoles

> Sensiblement plus de 1 000 (et moins de 1 500) manifestant-es selon les observateurs de l'OPP. Cortège dynamique avec un fort contingent de jeunes. Présence d'un petit cortège « radical » d'une cinquantaine de personnes (jeunes femmes en majorité) regroupées autour de deux banderoles « renforcées » (« Plutôt Molotov que bouquet de fleurs » était-il inscrit sur une banderole avec un dessin en conséquence). Ce petit cortège a fait l'objet de toute l'attention du dispositif glissant des policiers.
>
> Manifestation des femmes, 8 mars 2018

La banderole de tête après janvier 2019

En dehors des manifestations syndicales où la banderole de tête est d'abord un espace de représentation et de mise en scène du mouvement, nous avions déjà perçu des tensions autour des banderoles, notamment lors de présence de cortèges radicaux.



On sait très bien que les casseurs se servent des banderoles pour se cacher et lancer leurs projectiles contre nous.

Un officier de police



Dès que les cortèges Gilets Jaunes ont pu se déployer et/ou adopter de nouvelles organisations internes, les banderoles sont devenues des « repaires » et celles-ci ont permis de diriger les cortèges, mais aussi de servir de défense contre les charges policières. Ce que certain-e-s ont nommé les « banderoles renforcées » où des « récupérateurs » pour aller chercher et protéger des blessé-e-s. On est revenu à des formes plus classiques de manifestations.

> « La protection contre les charges » dixit Alix[46] mon informateur que je retrouve samedi après samedi derrière la banderole ou à proximité. Toujours visage caché…[..] Il a un ami qui a participé à la charge contre la police place du Capitole, celle que l'on a vu depuis le film réalisé dans la salle de commandement de la police. La "captation illégale d'images et de sons" au sein du Centre de commandement et d'information de Toulouse le 12 janvier » comme l'avait qualifiée la police.
>
> 9 février 2019

La primauté de la Banderole

A plusieurs occasions, les banderoles reprendront la tête. Et le SO des GJ demandera à tous, toutes, de rester derrière.

> Aujourd'hui, 3 banderoles. Textes : « Seule la mort nous arrêtera », « C'est la panique, Macron arme ses flics », « Démocratie Sanglante ». Le texte est inquiétant. Il évoque les « kamikazes » ou le risque de kamikazes qui correspond à une autre interrogation entendue hier chez un proche : « Pourquoi les Gilets Jaunes n'ont pas encore tiré contre les policiers ? » … Face à l'intransigeance du pouvoir, quels sont les risques ?
>
> 16 février 2019



46. Tous les noms ont bien sûr, été changés. Comme certains détails qui permettraient de les reconnaître.

> Et chaque fois, 200, 300 personnes se remettent devant.....Parmi ceux-ci, celles-ci, des gens voulant en découdre, visage entièrement caché... entre 30 et 40 personnes, pas plus. Et encore beaucoup de jeunes qui semblent inexpérimenté-e-s... Ils, elles chantent : « Il fait beau, il fait chaud...Sortez les canons à eau...»
>
> 16 février 2019

La banderole centrale sert de refuge, comme prévu...

> Cette banderole « Démocratie sanglante » sert de protection-repoussoir d'attaques. 16h15 - à nouveau, à l'angle des 3 journées (près du TNT), des CRS plus présents qu'au premier passage (arme PE2M , 6 coups), 5 camions à l'angle de la rue Labéda, 10 bacqueux à l'angle de Carriera Baudis, + les bacqueux à motos (une grise, une rouge), la tension qui monte, une bouteille est jetée en direction des CRS, un CRS désigne le lanceur de cette bouteille, puis tir de lacrymos, nouveaux jets de projectiles, tentative d'interception d'un manifestant par les CRS, mais charge des manifestants derrière la banderole « Démocratie sanglante ». S'ensuit un déferlement de tirs : lacrymos, grenades de désencerclement, flashball...
>
> 16 février 2019

La banderole comme objectif pour les policiers

> Selon les divers témoignages reçus et recoupés avec ceux des observateur-e-s présent-e-s, les incidents ont éclaté lorsque des policiers des CSI et de la BAC ont coupé le cortège en deux pour se saisir d'une banderole (!). Le groupe d'observateur-e-s « tête de manif » était présent à ce moment-là. Ils ont pu saisir une grande partie de cette séquence. Une vidéo est disponible. La photo ci-dessous, issue d'une vidéo prise par un observateur, illustre bien cette charge de policiers (BAC et CSI) au cœur de la tête du cortège.
>
> VOIR LA VIDÉO 23 mars 2019



Armes des manifestant-e-s

Dans les quelques échanges en direct et « à chaud » avec policier-e-s et gendarmes, il nous fut souvent reproché de ne pas nous intéresser aux projectiles que recevaient les forces de police. Chaque fois, ils nous ont désigné des cannettes en verre, des cailloux, des boulons... Nous en faisons état ici, et ajoutons nos propres observations.

Nous avons voulu comprendre. Comprendre pourquoi certaines personnes qui se déclaraient pacifistes se retrouvaient à jeter des projectiles contre la police. Comprendre le sens des affirmations de la préfecture quand, par exemple le 29 décembre, elle affirme par communiqué officiel que la manifestation se composait de 1350 personnes dont 650 profils violents ; ou le 5 janvier 2019, 2000 personnes, dont 800 casseurs.

Nous présentons ici les différentes « armes » utilisées par les manifestant-e-s que nous avons observées.



Sur les murs de Toulouse, en janvier 2019.

Humour

> Souvent, au passage de la police, de nombreux manifestants entonnent la musique de Star Wars (du côté obscur de la force !)

16 février 2019

La parole est une arme



Une pancarte dans la manifestation du 26 janvier 2019.

Les clowns


23 février 2019

Les œufs et les poches de peinture

L'œuf a été souvent utilisé à Toulouse, avant même les Gilets Jaunes.

> Il est à noter que nous avons observé trois jets d'œufs sur les policiers entre 17h30 et 18h. A ce moment-là et à cet endroit-là, les policiers étaient déjà très nombreux, entre 70 et 80 ; un dispositif policier pouvant être qualifié de totalement disproportionné par rapport à l'objectif et au nombre de manifestants.
>
> 22 mars 2018



Les policiers des CDI en jaune, rue Merly, 29 décembre 2018.

Œufs et peinture vont émailler les manifestations de décembre 2018 et janvier 2019.

Les bouts de bois, manches de pioche et autres outils

> 17h18 : Dans la rue des lois, les CSI forcent à marcher vite, très vite, et s'arrêtent à l'intersection rue des Salenques/Lautmann, en utilisant 3 grenades. Devant des manifestants qui reviennent à cet endroit, ils utilisent 4 fois des lanceurs Cougar pour les repousser. Soudain, sans qu'on comprenne pourquoi, la BAC procède à une interpellation (j'ai le film, mais la page Street Medics Toulouse l'a aussi d'un meilleur angle). L'intervention a été déclenchée suite à un jet de 2 canettes et d'un gros bâton de bois. Ce gros bout de bois a été lancé avec force par un manifestant et a percuté le bouclier d'un membre de la compagnie de sécurisation.
>
> 12 janvier 2019

Les coups de pied

> À 18h, trois voitures de polices arrivent pour prendre à revers la barricade. Un Gilet jaune s'élance et envoie des grands coups de pied sur la première et est aidé par d'autres.
>
> 8 décembre 2018

Les boulons

> Quelques minutes de flottement, puis nous nous dirigeons vers un groupe de CRS (qui nous semblaient les moins menaçants) bloquant l'entrée de la rue du Poids de l'Huile. Nous leur demandons de passer. Ils nous disent : « Vous voyez ce qu'ils nous lancent, on a pris des coups dans les jambes ».
>
> 12 janvier 2019



> 17h46 : nous sommes en bas de la rue Saint Rome. Nous prenons une lacrymo suite à un boulon de deux centimètres jeté assez loin des forces de police. Nous le ramassons. Nous partons rue Gambetta vide de manifestants et nous ramassons une quantité considérable de plots de caoutchouc de grenades de désencerclement éparpillés notamment à l'entrée de la rue Mirepoix.
>
> 26 janvier 2019

Au niveau de Jean Jaurès, au pied du restaurant Macdonald, nous observons une altercation entre un groupe d'agents et des manifestants. L'un d'entre eux jette une bouteille en verre (contenance 1L) sur les agents, et ceux-ci répliquent avec des lancers de grenades lacrymogènes. Nous constatons alors qu'une est lancée au sol et deux en l'air, contrairement aux pratiques légales, dont une rase le cou d'un manifestant.

2 février 2019

Fumigènes, fusées, pétards, feux d'artifices et autres projectiles pyrotechniques

Je n'ai pas constaté de violences venant de manifestants, hormis cinq lancers de fusées feux d'artifice place du Capitole qui ne m'ont pas paru provoquer de repli de la part des gendarmes.

2 février 2019

Ils [les feux d'artifice] sont apparus progressivement. À l'acte XIII, sur les boulevards, au Monument aux morts, rue de Metz puis en tir tendu contre les CRS place du Capitole (ce qui, vers 16h30, a provoqué une réponse graduée et limitée de ceux-ci, y compris avec le canon à eau). Alors que le risque judicaire d'être contrôlé-e avec de tels matériels est important, leur utilisation croissante interroge. Ne serait-ce pas un signe visible de résistance face à l'armement de la police considéré comme démesuré ? Une manière de dire : nous aussi on est équipé-e-s ? Une contribution à la « fête » voulu par les GJ qui ont écrit sur les murs : « Le nouvel an, c'est tous les samedis...» ?

9 février 2019

Cailloux, pavés...

14h45 : jet d'un caillou sur les GM qui gardent (avec deux blindés) la préfecture. Environ 12cm/12cm. Les GM apparaissent pour la première fois sorti-e-s de leurs tourelles (il fait vraiment chaud / 16 degrés). Les GM ne réagissent pas (j'apprécie leur professionnalisme). Je mets mon casque !

9 février 2019



Cocktails Molotov

... Lui m'a expliqué avoir déjà vu, à Toulouse, utilisés des cocktails Molotov et autres instruments « de défense ».

9 février 2019

Il reste alors 50 manifestants ici, rejoints par le « cortège de tête » une dizaine de minutes plus tard. Nous en profitons pour recueillir des témoignages. Un manifestant nous explique qu'au Monument aux morts, un « black bloc » a jeté un cocktail Molotov sur des CRS, provoquant le gazage.

9 février 2019

Cocktail Molotov et barrière

Quelques secondes après, un engin incendiaire (cocktail Molotov ?) est envoyé en direction de la police (voir photos ci-dessous). C'est la première fois que nous constatons le lancement d'un engin incendiaire durant la séquence Gilets Jaunes. Sur la première photo, on voit l'arrivée en haut à gauche (au-dessus du feu tricolore) du projectile. Au vu de sa taille et de la hauteur de son parcours, on peut se demander s'il n'a pas été envoyé par un système de propulsion. Sur les deux photos suivantes, on peut se faire une idée de sa taille (plutôt petite, genre bouteille de bière) et constater qu'il se consume largement avant d'arriver au sol. Sur la quatrième photo, on le voit au sol ; sans doute à une dizaine de mètres des policiers.

16 février 2019



1. apparition du cocktail Molotov



2. suite du parcours aérien



3. le cocktail poursuit son parcours



4. le cocktail atterrit à 10 m des CRS

(..) on voit un manifestant jeter une barrière en direction des policiers à l'angle du bâtiment et se prendre vraisemblablement un tir de LBD (photo ci-contre). Il est 16h40. Il a ensuite disparu sans demander son reste et ne sera vraisemblablement jamais recensé dans les blessés... Nota bene : cette information nous a été confirmée depuis par un sauveteur volontaire qui l'a pris en charge et a indiqué qu'il avait refusé de laisser la moindre trace.

16 février 2019



Un manifestant se plie sous l'impact d'une balle de LBD reçue après avoir lancé une barrière

> Début des affrontements : effectivement, nous avons vu un projectile enflammé. De nombreuses vidéos sur internet montrent qu'effectivement, c'est bien un cocktail Molotov qui a été lancé. Si la réaction dans les rangs de la police a été immédiate, il faut cependant garder en tête que le projectile est tombé relativement loin des rangs de la police. J'ai trouvé sur internet une vidéo de ce moment :https://youtu.be/AMdyffp-lbg?t=637
>
> 23 février 2019

Acide (?)

D'après la presse, lors de la seule journée de l'acte X, le procureur indique que de nombreuses exactions à l'encontre des policiers ont été relevées : « Samedi dernier ont été recensés des pavés de près d'un kilo, de la peinture, des écrous, des vis, des piles bâtons, des bouteilles de verre, et même des bouteilles d'acide et des cocktails Molotov, qui ont atteint des policiers, ou encore des charges contre les policiers comme le week-end précédent au Capitole et ailleurs… ». Actu Toulouse, 25 janvier 2019[47]

On nous a signalé, directement ou par presse interposée, des bouteilles d'acide [communiqué préfecture 22 décembre, bilan provisoire 20 heures] : on n'a jamais vu, ni entendu l'utilisation de telles armes. Mais on s'étonne que des manifestations de Sivens aux Gilets Jaunes, l'acide soit régulièrement invoqué, mais jamais prouvé.

Une hache (?)

Sans nier la réalité de certains équipements, il semble qu'il y ait amalgame et confusion liés aux « contrôles préventifs » réalisés dans des contrôles routiers, en dehors de la manifestation. Quand des personnes qui habitent la campagne viennent manifester, est-ce que tous leurs outils trouvés dans leur voiture sont des armes par destination dans la manifestation ? Cela reste à prouver.

Les forces de l'ordre dans le tourment des manifestations

Tout au long des manifestations des Gilets Jaunes, nous avons souvent, mais pas toujours, été au plus près des policiers et gendarmes. Nous avons souvent, mais pas toujours, été mal accueillis et soumis à des injonctions contradictoires. « Allez, les droits de l'Homme, reculez, reculez » nous a-t-on dit dans le haut de la rue de Rémusat un samedi de février 2019, lorsque nous étions derrière les policiers pour voir ce qui se passait « vu de leur côté »… « Pourquoi vous ne venez pas avec nous, vous verrez vraiment ce qui se passe… » nous a dit un policier énervé, un autre samedi de février.

Au-delà de cette difficulté à être au plus près et malgré le fait que nous dénonçons dans le présent rapport la totale asymétrie entre les moyens utilisés par les forces de l'ordre (voir le paragraphe sur l'armement) et ceux de certains manifestants (projectiles de petit calibre, la plupart du temps trouvés sur place et projetés à la main ; plus rarement des feux d'artifice utilisés en tir tendu et très rarement des cocktails Molotov), nous avons pu constater, de visu, que les policier-e-s étaient aussi soumis à la violence des manifestations des Gilets Jaunes.

Nous avons déjà évoqué les cocktail Molotov. Voici d'autres photos, extraites de vidéos prises dans le vif de nos observations, qui permettent de visualiser ce constat.

Mais avant cela, nous pouvons aussi rappeler que les policier-e-s et gendarmes sont eux aussi soumis à la dureté du système dominant. Ils sont soumis à des injonctions paradoxales (faire plus, plus vite, avec des budgets toujours en baisse). Ils n'échappent pas, pour nombre d'entre eux et d'entre elles et à l'intérieur même de leurs unités, aux maux qui minent les rapports

47. https://actu.fr/occitanie/toulouse_31555/gilets-jaunes-igpn-saisie-trois-fois-toulouse-depuis-debut-mouvement_21056887.html?fbclid=IwAR0SjHs_EmWOO5nB_4Ea6-kKnMC34zGtJKqGzARNzD_Nm-ed-xFp7bMQtOs

sociaux (racisme, sexisme, machisme, culte de l'apparence et de la performance, pressions sans limite de la hiérarchie). Nous avons constaté, lors de nos observations, que cela pouvait parfois aboutir à des conflits (parfois violents) entre eux et entre elles. Sans compter aussi, comme nous le rappelait un gradé (anonyme), les peurs que leurs enfants et leurs familles en subissent des conséquences lorsqu'ils/elles sont identifié-e-s par le grand public. De plus, à l'écoute des syndicats de police, on se rend compte que la capacité à se défendre pour le respect de leurs droits est limitée par l'organisation même du ministère de l'Intérieur.



Nettoyage de visière d'un CRS avec le bouclier souillé suite à un jet de peinture jaune – rue Pierre de Fermat - 5 janvier 2019



Policier des CRS déviant un projectile lors d'un « repli » du dispositif – 23 février 2019 – Jean Jaurès



Policiers des BAC en posture de protection contre un lancer de projectile suite à une interpellation en cœur de manifestation – boulevard de Strasbourg – 16 mars 2019



Un policier des BAC chutant sur un vélo lors d'un repli – boulevard de Strasbourg – 16 mars 2019



Policiers de la BAC en récupération après avoir été pris dans les gaz lacrymogènes – boulevard de Strasbourg – 2 mars 2019

VOIR LA VIDÉO

Nous nous devons d'ajouter que, si nous avons vu de très nombreux et nombreuses manifestant-e-s blessé-e-s durant toutes nos observations et malgré le fait que nous ayons été souvent au plus près des forces de l'ordre, nous n'avons pas vu de policier être blessé. Loin de nous le fait de laisser entendre qu'il n'y en aurait pas eu, mais force est de constater que leur nombre semble, **in fine**, plutôt faible. Au 16 mars 2019, l'examen des communiqués de la préfecture permet d'évaluer à 179 les membres des forces de l'ordre blessés (blessures de toutes natures) lors des 18 manifestations des Gilets Jaunes du samedi. Et aucune communication n'a été faite (ce qui n'aurait à coup sûr pas manqué) sur l'existence de policier-e-s ayant eu de blessures graves.

Les manifestations Gilets Jaunes[48]

Depuis longtemps, les manifestations à Toulouse sont interdites **de facto** de centre ville. Les manifestations non déclarées, mais non interdites, des Gilets Jaunes ont bravé cet état de fait.

Si, au départ, nous nous étions focalisé-e-s sur les manifestations négociées avec la préfecture, avec l'accord des association créatrices de l'Observatoire et de l'ensemble des observateur-e-s, nous nous sommes autosaisi-e-s, dès la fin du mois de novembre 2018, de l'observation des manifestations Gilets Jaunes. Convaincu-e-s d'être à la naissance d'un mouvement social particulier, certain-e-s observateur-e-s ont participé, dès le 17 novembre 2018, aux premières mobilisations sur les ronds-points ou près des centres commerciaux. Par la suite, nous avons couvert l'ensemble des manifestations des Gilets Jaunes.

Persuadé-e-s que nos observations étaient à charge, de nombreux contacts pensaient que nous allions observer exclusivement la police et ses violences. Cela n'a jamais été l'option prise par les organisations créatrices de l'Observatoire, ni celle des chercheur-e-s y participant. Au contraire, nous avons voulu situer nos observations dans le cadre des interactions police/manifestant-e-s. Nous livrons ici des éléments recueillis au sein des manifestations de GJ pour en comprendre les dynamiques, y compris dans les résistances aux violences policières.

Nous apportons donc ici quelques pierres au débat actuel sur les Gilets Jaunes et, en même temps, comme souvent les GJ nous l'ont demandé dans les manifestations, quelques bribes en miroir pour eux-mêmes et elles-mêmes ; une forme de restitution que l'on doit au mouvement social. La demande de réflexivité par les GJ est aussi, en soi, un élément du débat sur la volonté démocratique et compréhensive de ce mouvement.

Les Gilets Jaunes qui manifestent : une population bigarrée et diverse

La composition sociologique de ceux et celles que l'on qualifie de Gilets Jaunes dans ce rapport a varié. Plusieurs signes nous l'ont montré.

Le nombre de manifestant-e-s sans gilet jaune n'a cessé d'augmenter. D'environ 30% à l'acte 8, on est passé à environ 50% après l'acte 9 et acte 10, puis à peu près à 70% ensuite. Exceptés les 26 février et 3 mars où, vacances scolaires obligent, le nombre de jeunes scolarisé-e-s a baissé et où on a estimé les gilets jaunes à 50%. Après les vacances, nous sommes revenus à 70%.

48. Nous n'avons pas la prétention d'aborder ici une analyse complète de ce mouvement complexe mais de donner quelques éléments qui permettent de penser l'interaction police/manifestant-e-s. D'autres travaux toulousains sont disponibles : Sebbah Brigitte, Loubère Lucie, Souillard Natacha, Renard Julie, Smyrnai Nikos, *La dilution des Gilets Jaunes dans l'agenda médiatique et politique. Quand le mouvement ne fait plus l'événement mais tente de se consolider*. Rapport de recherche - 22 février 2019, Laboratoire d'Études et de Recherches Appliquées en Sciences Sociales, Axe Médias et médiations socio-numériques - Université de Toulouse. Disponible : http://universitepopulairetoulouse.fr/spip.php?article1618 et sur le site du LERASS, https://www.lerass.com/opsn/

Sans doute, comme nous l'ont indiqué plusieurs personnes sans gilet jaune, la peur d'être contrôlé et la facilité de passer inaperçu en quittant le cortège après les gazages expliquent le non-port de gilet. Mais les variations de pourcentage de gilets sont aussi confirmées visuellement par la part, plus ou moins importante, de personnes liées aux ronds-points, repérables aux gilets tagués, parfois avec le rond-point indiqué, mais toujours chargés en inscriptions et revendications.

D'autres variations sont apparues, notamment des participations plus ou moins importantes de jeunes issu-e-s de quartiers populaires de Toulouse et de diverses associations. Que ce soit avec les handicapé-e-s et Handi-social ou bien avec les blouses roses des assistantes maternelles, ou encore avec les gilets rouges de la CGT. En fait, nous avons vu les manifestations Gilets Jaunes devenir une vitrine de la fusion des colères et des luttes sociales.

Un public mixte en âges

> ...tous les âges présents et de plus en plus de jeunes au fur et à mesure de l'avancement de la journée (les vieux devaient être fatigués...) ;
>
> Rapport CR du 1er décembre 2018 reconstitué à partir d'échanges de mails

Une mixité avec des variations, comme le retour de jeunes gens et d'enfants le 23 février 2019 (avant 16h30) alors qu'il faisait presque 18 degrés, ou l'influence des vacances scolaires.

> Pendant ces vacances scolaires, et le peu de présence des étudiant-e-s, une bonne moitié de la manifestation regroupe des plus de 55 ans. Comme notre Observatoire.
>
> 9 mars 2019

Une composition sociologique qui a changé le samedi

> Environ 6000 personnes comptées ce jour sur les grands boulevards entre 15 et 16 heures. On a assisté à une manifestation en rhizome qui, d'un groupe unique, s'est très vite dispersée en une kyrielle de sous-groupes apparaissant, disparaissant pour déjouer les stratégies policières. La composition sociologique a bougé. Pour preuve, tous et toutes ces urbain-e-s sans gilets jaunes (et souvent sans voiture) qui ont rejoint la manifestation. Un tiers à la moitié du cortège à certains endroits...À côté des GJ historiques, qui rappelaient leurs actions depuis le début, des gens de la classe moyenne, parfois écolos, sont venu-e-s montrer qu'eux/elles aussi se sentaient parties prenantes du mouvement. Ce n'était pas que de la solidarité, mais de véritables (et diverses) marques d'appartenance collective. Notamment parmi « le peuple de gauche » que l'on connaît et reconnaît dans la manif.
>
> 22 décembre 2018

Des parcours de manifestations atypiques et aléatoires

> On repart vers les allées Jules-Guesde...étrange ! Parcours inhabituel, comme pour dire : On est les GJ, on est incontrôlables...« Où va-t-on ? » plaisante une manifestante, « il y a des banques à casser, au moins là-bas? Sinon ça vaut pas le coup... ».
>
> 16 février 2019

> « La manifestation s'est déroulée dans des conditions de parcours aléatoire qui rappellent les manifestations de décembre 2018. Durant 2 heures, celle-ci a parcouru les rues de Toulouse (Jaurès, Bayard, Alsace-Lorraine, Palais de justice, Grand Rond, boulevards, Jeanne d'Arc, Alsace-Lorraine, Capitole avec arrivée via la rue de Rémusat) ».
>
> 23 février 2019

De fait, l'ensemble des observateur-e-s, et ils/elles ne sont pas les seules, se sont habitué-e-s à cette marque de fabrique des Gilets Jaunes. Nous avons souvent entendu, surtout au début : « Tiens, cette rue est libre... Allons-y ! ». Quitte, parfois, à faire complètement demi-tour...

En imposant le droit de manifester sans se déclarer (beaucoup de GJ ignoraient cette disposition au départ du mouvement, revendiquant juste « le droit de manifester »), et en se jouant des contrôles policiers par des parcours plus ou moins improvisés (souvent le parcours a été aussi pensé à la « commission actions » du mouvement), les GJ marquent leur différence.

Une volonté festive et « bon enfant »

> Acte X : un air de gay Pride au début, puis à 18 heures les musiciens place du Capitole
>
> 19 janvier 2019

À plusieurs reprises, les observateur-e-s ont noté ces expressions de joie, de bonheur, voire de jouissance d'occuper bruyamment les rues du centre-ville de Toulouse.

La joie contre la peur

Au moment de la rédaction de ce rapport, un observateur a ajouté cela : « La plupart des violences policières visent à "faire peur", avec pour conséquences : la résignation, l'obéissance, l'arrêt de l'énergie à lutter, la dispersion. Cette architecture de la peur, au sens d'une forme dans les rapports de culture et de domination sociales, n'est d'ailleurs pas propre aux pratiques de la police, elle traverse l'ensemble des rapports de pouvoir, tant sociaux que professionnels et médiatiques. Or, je constate chez les manifestants une joie qui avait disparu depuis belle lurette dans les manifestations antérieures, un bonheur à être ensemble, à marcher, à se montrer, se rendre visible ; joie qui efface la peur, au moins en grande partie. »

Interpénétration Gilets Jaunes (en manifestation) et badauds et prise d'images permanente

Autre particularité des manifestations Gilets Jaunes : une grande présence de badaud-e-s mélangé-e-s à la manifestation. Les photos ci-dessous permettent de constater « l'interpénétration » entre dispositif policier et « badauds ». Même si elle est spécialement notable dans la séquence Gilets Jaunes en cours, cette situation de mélange entre policiers équipés et curieux est souvent constatée ces dernières années.



Des badauds et curieux « installés » dans le no man's land entre camions de police et dispositif policier, 22 mars 2018 vers 17h40.



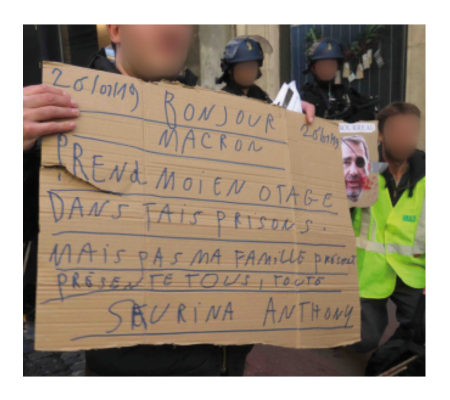
Manifestation « Sivens » du 21 novembre 2014, avec mélange entre badauds, curieux et dispositif policier. L'irruption massive des smartphones dotés d'appareils photo intégrés change la donne.

Réalisations de « directs » via les réseaux sociaux, omniprésence d'appareils photo, de smartphones qui filment, de caméras… Aujourd'hui, la police est sans cesse dans le regard (et les films) des manifestant-e-s et des badaud-e-s. Cette nouvelle donne semble ne pas plaire au policier-e-s si l'on en croit les remarques, récurrentes et désobligeantes, à ce propos. Y compris contre les observateur-e-s de l'OPP. Les Gilets Jaunes vont largement utiliser les caméras intégrées dans les smartphones, notamment devant la police.

Les cordons de policier-e-s comme autant de lieux d'expression devant l'œil des médias

> 14h45 : passage devant un cordon de GM. Ils sont devenus une expression des plaintes ou de performances artistiques (plus tard dans la manifestation).

9 février 2019







Et cela se répétera plusieurs fois après janvier 2019. Mais avec la distance prise entre policier-e-s et manifestant-e-s, à l'acte XV, le 23 février 2019, un seul (petit) cordon de CDI près de Jeanne d'Arc pourra servir à ces expressions de colères.



Face à face « décontracté » - 23 février 2019



Un manifestant offre des bonbons à un policier de la BAC muni de son LBD

> On peut d'ailleurs qualifier l'ambiance de « bon enfant », comme on le voit avec l'image de ce manifestant distribuant des bonbons aux gendarmes rue B. de l'Isle. Bonbons que ceux-ci ont accepté avec le sourire.

2 mars 2019

Les prises de conscience : « Macron on t'encule pas »

Manifester ensemble permet aussi des prises de conscience, des transversalisations de connaissances surprenantes. Nous avons aussi assisté à de telles prises de conscience.

> Témoignage d'un observateur : Je venais de rejoindre un groupe du Lauragais. Une joyeuse bande de rond-point avec des personnes de 18 à 75 ans. Ils/elles étaient 7 ou 8. Sur le gilet de plusieurs d'entre eux/elles, le nom du rond-point. Après avoir répondu à leurs questions sur l'OPP, partagé une (bonne) gorgée d'un vin rouge local que m'a gentiment offerte celle qui semblait gérer les provisions, nous sommes passé-e-s à côté d'une banderole d'Act Up. Sur celle-ci était écrit « Macron, on t'encule pas. La sodomie, c'est entre ami-e-s. ». Ils/elles sont passé-e-s à côté en regardant vite fait. Puis se sont arrêté-e-s. se sont regardé-e-s avec des mimiques de surprise. Je souriais. Ils/elles m'ont interrogé du regard. J'ai alors expliqué que cela voulait sans doute dire qu'il était absurde de proposer à quelqu'un qu'on n'aime pas un acte que beaucoup de personnes ressentent comme agréable. Que l'insulte « enculé », véritable ponctuation du langage à Toulouse, était homophobe. « On n'y avait jamais pensé », dit l'un deux en rigolant. Tout le monde s'est mis alors à rire et à prendre la banderole en photo.
>
> 12 janvier 2019

Affrontement intra- Gilets Jaunes : antifas et extrême droite

Des affrontements ont eu lieu entre la mouvance d'extrême droite et les antifas (antifascistes). Comme lors des violences sur un journaliste indépendant, largement relatées par la presse, le 9 février ; nous les signalons rapidement ici, mais cela ne constitue pas l'objet de notre travail. Nous n'avons donc pas pris le temps de détailler ces incidents. Si ce n'est pour regarder les réactions, ici modérées, des policier-e-s.

> *15h00 : Gros mouvement de foule. Les GM restent immobiles alors que les 3 policiers approchent. Plusieurs palets lacrymogènes fument et dispersent une bagarre. La foule autour nous renseigne : des manifestants s'en seraient pris à d'autres (fafs vs antifas nous dit-on)[49]. Il semble, avec les éléments que nous avons recoupés tout le long de la manifestation, que ce soit le cortège NPA qui ait été attaqué. L'intervention des policiers a été rapide, correcte et proportionnée. L'un des policiers, qui semble protéger un chef, a cependant éloigné de façon très brute des manifestants qui venaient leur exposer des faits. Ce policier sera ré-identifié plus tard pour les mêmes motifs. Le NPA a réagi en donnant sa version : http://www.npa31.org/?Attaque-fasciste-a-Toulouse-l-extreme-droite-n-a-rien-a-voir-avec-le-mouvement.*
>
> ***9 février 2019***

> *15h : Rue Antonin Mercier, les gens se battent. « Une agression de fafs » à laquelle répondent les « antifas », coup de pieds, coups de poings, de barre en bois et de barre de fer, de béquilles... 3 GM avancent, dont le chef avec qui on avait eu contact il y a quelques semaines. Ils sont calmes, visière relevée, gazeuse à la boutonnière et matraque à la main. Ils veulent séparer les protagonistes. L'intervention est très pro, sans bavure. Sans risque de panique aussi... Ils finiront par lâcher du gaz. Un garçon semble blessé, il est à terre.*
> *Pour les agressions contre les GJ, on a vu pareil à Lyon :*
> *https://www.facebook.com/2007947626164820/videos/552486008603547/?t=17*
> *Est-ce une stratégie nationale ?*
>
> ***9 février 2019***

49. Faf et antifa sont les termes utilisés pour désigner les militant-e-s d'extrême droite et ceux / celles qui les combattent.

4 LES AFFRONTEMENTS

Il est difficile de tirer des enseignements de la stratégie de la police, probablement parce qu'il n'y en a pas ; ou du moins que celle-ci nous est illisible… Depuis le début du mouvement social des Gilets Jaunes, les forces de l'ordre et leur commandement sont confrontés à une situation largement, mais pas totalement, inédite[50] (pas d'organisateur-e-s identifié-e-s, pas de parcours déposé et *de facto* un parcours totalement improvisé) et donc difficile à déchiffrer pour des fonctionnaires du maintien de l'ordre. Ceux-ci sont habitués aux trajets entre un point A et un point B, sont en mesure de gérer les débordements entre A et B mais pas en capacité de gérer une situation où seul le point A est connu. Il semble que la seule alternative trouvée par la préfecture face à cette situation, au début du mois de janvier, soit de déterminer elle-même l'heure, aux alentours de 16h30, de la dispersion ; quitte à laisser quelques désordres (jets de projectiles entre autres) se produire sans réagir avant cette heure. Cette « stratégie de l'heure » n'avait pas cours durant les premières semaines de la mobilisation (cf. les déclenchements très rapides de l'action des forces de l'ordre, par exemple, les 1er et 8 décembre 2018 – nous y reviendrons). Et il semble qu'en cette fin mars, les forces de l'ordre aient décidé de ré-intervenir dès le début des manifestations, comme le montre l'agression du cortège dès 14h50 par des policiers des BAC et des CDI (agression dénoncée par un communiqué de l'OPP daté du 26 mars). Quoiqu'il en soit, aux alentours de l'heure fixée par l'autorité en charge du maintien de l'ordre, tout est mis en œuvre pour que la manifestation cesse, en déclenchant des affrontements à distance permettant un recours massif aux lancers de grenades de toutes sortes, aux LBD et à l'utilisation du canon à eau. A ce maintien de l'ordre à distance s'ajoute le travail de la BAC, qui consiste à aller chercher dans la manifestation un individu repéré à l'avance tout en profitant des nuages de lacrymogènes et de leurs effets sur les manifestant-e-s pour évacuer, plus ou moins violemment, ceux et celles qui sont sur leur chemin. Ces deux éléments du maintien de l'ordre sont tout à fait complémentaires :

- en premier, les grenades et l'eau maintiennent à distance les manifestants ; et les mettent en condition… ;
- puis, en second, les policier-e-s (souvent pré-positionnées pour les unités en civil) et les gendarmes qui savent, eux, à la différence des manifestant-e-s, l'heure et le lieu où les gazages initiaux vont démarrer, interviennent quand les manifestant-e-s toussent, pleurent, vomissent et ont perdu, pour ceux et celles qui ne sont pas équipé-e-s (la majorité) tout sens de l'orientation…

Il faut avoir été pris, comme l'ont été les observateur-e-s ces dernières semaines, dans ces brouillards intenses de gaz lacrymogènes pour comprendre à quel point ceux-ci peuvent être une véritable arme, dangereuse pour la santé ; ceci bien loin des discours lénifiants sur leur « innocuité », que l'on entend ici et là.

Toujours au sujet de l'utilisation des grenades lacrymogènes (et au-delà des bruits et polémiques qui courent sur la nature des gaz utilisés – voir par ailleurs dans le rapport), force est de constater que leur usage est extrêmement massif et conduit à rendre totalement

50. Voir la partie du document ou est traitée la manifestation « Parcours Sup » du 1er février 2018, durant laquelle nous avions vu des policiers « désemparés » par le déroulement imprévu de la manifestation…

irrespirables de très grandes surfaces. Cette stratégie du gazage massif est facilitée par l'utilisation, depuis début janvier et sans retenue, du PGL 65 (lanceur multi-coups qui lance 6 grenades de 4 palets de lacrymogènes en moins de deux secondes) par les CRS ; à tel point qu'à l'écoute des vidéos prises par les observateur-e-s, on peut se rendre compte que l'ambiance sonore de l'avancée des forces de l'ordre est littéralement rythmée par les 6 coups du lanceur…

Le départ des affrontements

Comme nous venons de l'évoquer en préambule du présent chapitre, la question du début des affrontements ne lasse pas d'interroger les observateur-e-s. Nous allons détailler cette partie de nos observations du déroulement des manifestations. Sur la base des constats effectués par les observateur-e-s eux/elles mêmes et des informations de « première » main collectées sur le terrain par ces mêmes observateur-e-s, il est possible de mettre en avant les éléments suivants, en distinguant deux stratégies policières : l'une de novembre à décembre, puis une autre à partir de janvier 2019 jusqu'à la mi-mars.

Lors des premières semaines, jusqu'au début du mois de janvier, les incidents démarrent très vite, quasiment dès le début de la manifestation. C'est par exemple le cas, nous le rappelons, pour les manifestations des 1er et 8 décembre.

Décembre 2018 : les déclenchements de violences provoquées par le comportement inadéquat des forces de l'ordre – FDO[51]

Durant cette période, le lancement de gaz lacrymogènes génère surprise et sidération des participant-e-s au début des manifestations Gilets Jaunes. Puis déclenche la dislocation du cortège et des affrontements, qui vont se propager dans plusieurs lieux à la fois. C'est le cas pour la manifestation du 1er décembre, où les policiers (CDI principalement) ont lancé des grenades dès le début de la manifestation, au niveau du bas de la rue Bayard, en direction du boulevard de Strasbourg où se trouvait le gros des manifestants.

> Des affrontements qui démarrent vers 13h45, lorsqu'une partie du cortège essaie de prendre la direction de la gare Matabiau et se trouve bloquée très vite par des tirs nourris de lacrymogènes ; samedi 27, les accès à la gare avaient aussi été bloqués par la police, mais avec des policiers "débonnaires" et non (peu) équipés… Il n'y avait eu que des frictions légères. Si les autorités avaient voulu provoquer les affrontements, ils ne s'y seraient pas pris autrement. Un seul jet de lacrymogène et c'était sûr que la manif allait partir en vrille…
>
> 1er décembre 2018

> Donc, à partir de là, tout dérape et les affrontements durent tout l'après-midi et une grosse partie de la soirée (et pour ceux qui connaissent Toulouse, dans un "triangle" Jean Jaurès, Jeanne d'Arc, rue de Rémusat - en cœur de ville donc). Les policiers ont balancé des grenades par centaines, utilisé des grenades assourdissantes par dizaines et utilisé des flash-ball (à partir de 19h).
>
> Rapport CR du 1er décembre reconstitué

Après cette première phase, des incidents vont se poursuivre pendant plusieurs dizaines de minutes au niveau de la place Jeanne d'Arc, puis se reproduire en soirée. On assistera alors à ce qui sera une caractéristique notable des manifestations de Gilets Jaunes : le refus marqué de plusieurs milliers de manifestant-e-s de se disperser, malgré les moyens déployés et utilisés par les FDO.

51. Cet acronyme FDO pour forces de l'ordre sera souvent utilisé dans le rapport. Cette dénomination à l'avantage de ne pas alourdir le texte en ne différenciant pas, quand ce n'est pas éclairant, les différentes unités intervenant sur les manifestations (CRS, CDI et BAC relevant de la Police nationale et gendarmes mobiles relevant de l'armée).



La fin de cortège arrivant à Jeanne d'Arc, 1er décembre 2018



Les affrontements place jeanne d'Arc, 1er décembre 2018

Le 8 décembre, le départ des affrontements peut être sourcé au niveau de Compans Cafarelli dès 14h30 (pour mémoire, la manifestation « Pour le climat », rejointe par de nombreux Gilets Jaunes, a quitté la place Arnaud Bernard à 14h10). Selon les observateur-e-s présent-e-s, c'est un équipage mixte, CDI et BAC, qui a été à l'origine des affrontements en ripostant à quelques projectiles par des tirs de lacrymogènes depuis la rue Berjeaud, en direction du boulevard Lascrosses où passait la manifestation. Ce qui a eu pour conséquence de couper la manifestation en deux (la première partie partant en direction du pont des Catalans et la seconde restant derrière les policier-e-s et gendarmes entre le boulevard A. Duportal et Arnaud Bernard).

> Ensuite, à 14h 30, un petit groupe 10 à 15 personnes commence à caillasser, côté manif pour le climat [..] Les CDI et/ou BAC répondent de façon spontanée en envoyant des lacrymos sur la manif. Certains jeunes viennent en découdre. La manif est coupée en deux. De fait, cette action/réaction va modifier le paysage de la contestation pour tout l'après-midi, obligeant certain-e-s manifestant-e-s à trouver un autre point de lutte (le Capitole). Ouvrant les violences qui se prolongeront tard dans la nuit…
>
> 8 décembre 2016



Grenadage début de manifestation



Charge d'un EGM (Escadron de gendarmes mobiles)

Les manifestant-e-s refusant cette situation se sont alors réparti-e-s un peu partout dans Toulouse et ce ne sont pas moins de quatre lieux d'affrontement simultanés qui pouvaient alors être recensés en fin d'après-midi (Saint Cyprien, Carmes, Esquirol / Pont Neuf et Jeanne d'Arc). C'est à cette occasion que les observateur-e-s constateront pour la première fois, via des échanges avec des manifestant-e-s et la collecte de restes de matériels utilisés par les FDO, l'utilisation des LBD.



Photo d'une balle de LBD prise à 19h11 sur le bld Carnot

Nous avons aussi assisté, ce 8 décembre, à des situations qui déconstruisaient le discours policier sur la violence des manifestants. À 16h50, une partie notable de la manifestation avait « envahi » le centre-ville de Toulouse. Nous avons alors constaté qu'un groupe de policier-e-s de la BAC se dirigeait vers l'angle de la place du Capitole (côté théâtre) et s'est ensuite trouvé en situation de face à face avec les manifestants au début de la rue du Poids de l'Huile puis, bientôt, totalement cerné par les manifestant-e-s arrivant en masse derrière eux depuis la place du Capitole. On aurait dû alors assister, si l'on se réfère au discours sur les Gilets Jaunes « tous casseurs » et au vu du rapport de force qui était défavorable aux policier-e-s, à un « lynchage » de ceux-ci. Il n'en a rien été. Les manifestant-e-s se sont « contenté-e-s » d'entonner une vibrante Marseillaise, avant que les policier-e-s ne se replient (voir photos ci-dessous et une vidéo est disponible). Nous avons, en tant qu'observateur-e-s, été presque surpris-e-s du calme et de la détermination tranquille des manifestant-e-s alors que ces mêmes manifestant-e-s avaient été soumis-e-s en début d'après-midi à un traitement spécialement musclé par les policier-e-s.




Policiers de la BAC encerclés, 8 décembre



16h50 Manifestants chantant la Marseillaise, 8 décembre

Le déclenchement des incidents entre FDO et manifestant-e-s nous semble, dès le mois de décembre, aussi largement dépendant de la nature des unités des FDO déployées. Comme noté précédemment, les équipages policiers mixant policiers des CDI et des BAC sont la plupart du temps en première ligne, alors que ce sont les unités les moins adaptées au maintien de l'ordre et à la gestion des foules. Ces unités, et rien de nos observations tout au long de ces presque 4 mois de présence des observateur-e-s dans les manifestations ne l'infirme, ont un comportement mêlant fébrilité et agressivité. Nous ne prendrons comme exemple que le début des incidents lors de la manifestation du 29 décembre. Les photos ci-dessous (extraites d'une vidéo prise par un observateur) vont permettre de décomposer cette séquence emblématique du début des affrontements entre policiers et manifestants lors des différents actes des Gilets Jaunes.

La manifestation du 29 décembre

La tête de manifestation arrive place Saint-Sernin, à l'angle de la rue du Taur. Il est 14h43. Les manifestant-e-s de la tête du cortège (tête non organisée autour d'une banderole) souhaitent visiblement prendre cette rue pour monter vers la place du Capitole. Face à eux, un groupe d'une dizaine de CDI. Les policier-e-s restent en place et un accrochage a lieu. La photo ci-contre montre ce contact avec de la peinture jaune projetée sur les policiers.


On peut noter, sur cette photo, les traces de peinture sur les policiers et que les manifestants sont en repli

Les manifestant-e-s ont reculé. Ils n'ont pas une attitude « menaçante » pour l'intégrité physique des policier-e-s. C'est alors qu'un policier motocycliste en civil (la vidéo dont sont extraites les photos montre sa moto stationnée un peu plus haut au milieu de la rue du Taur) lance une grenade sur les manifestants qui ont reculé. Il n'y a pas eu la moindre sommation.



On voit au centre de la photo, derrière le bouclier d'un CDI, le policier en civil lançant sa grenade

Très vite ensuite, les policier-e-s des CDI lanceront, à la main, plusieurs grenades lacrymogènes



On voit au centre gauche de la photo un policier des CDI lançant une grenade vers les manifestants



Le nuage de gaz lacrymogène issu du lancer des grenades

Cet incident sera le point de départ des affrontements du 29 décembre, qui se prolongeront tout l'après-midi et jusque tard dans la soirée.

Cette séquence pose un certain nombre de questions et peut nous permettre d'illustrer certains des constats de l'Observatoire. Pourquoi avoir empêché les manifestant-e-s de prendre la rue du Taur, alors que ceux-ci déambulaient dans le centre de Toulouse comme tous les samedis depuis le 24 novembre ? Surtout que le déploiement policier à cet endroit était spécialement restreint (une dizaine de policier-e-s des CDI et un motocycliste des CSI). Face aux manifestant-e-s, pourquoi les policier-e-s ne se sont-ils pas replié-e-s ou bien « effacé-e-s », comme nous l'avons constaté dans d'autres circonstances (cf. la manifestation du 5 janvier par exemple – voir ci-après). Qui a donné l'ordre au policier motocycliste de lancer une grenade sur des manifestant-e-s en repli (sur la vidéo, on voit des manifestant-e-s les bras levés face aux policier-e-s) qui, si on en juge par leur comportement en d'autres occasions, auraient sans doute continué leur chemin, leur déambulation, en direction de la place du Peyrou ou bien d'Arnaud Bernard ?

La manifestation du 5 janvier

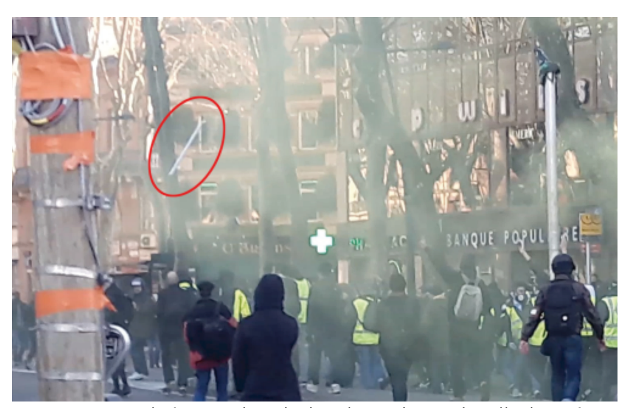
Pour illustrer ce que nous venons d'écrire, nous avons été confronté-e-s, le 5 janvier, à une scène similaire mais sans les mêmes conséquences.

Il est 15h35, ce 5 janvier 2019. La tête de manifestation arrive au niveau de l'angle des allées Roosevelt et du boulevard Carnot. Les premiers manifestant-e-s sont à « touche-touche » avec un cordon de policier-e-s, des CRS en l'occurrence (cf. la première photo ci-dessous). Sur la seconde photo (issue d'une vidéo prise par un observateur), on voit un projectile (une barre —

en métal ? — que l'on peut remarquer à gauche au milieu de la photo) être projetée en direction du groupe de CRS. Ceux-ci ne bronchent pas et, même, se replient pour laisser passer la manifestation.



On peut voir à droite de la photo le projectile lancé sur les CRS.



On peut voir à gauche de la photo le projectile lancé sur les CRS.

Nous sommes donc dans la même situation que le 29 décembre mais là, les FDO s'effacent pour laisser passer les manifestant-e-s. Visiblement :

- aucun ordre d'engager la confrontation n'a été, à cette heure-là, donnée aux FDO (CRS en l'occurrence) ;
- les policier-e-s des CRS savent résister à la pression de la foule et s'effacer si nécessaire pour éviter la confrontation...

Cela n'empêchera pas cette manifestation du 5 janvier de dégénérer, un peu plus tard, vers 16h25, au niveau de la rue du Languedoc.

Le dispositif après janvier 2019 : acte VIII, : nouvelle stratégie, nouvelles définitions des « casseurs »

Faut-il y voir un effet des campagnes contre les violences policières ? Toujours est-il que la stratégie des pouvoirs publics change à partir de janvier 2019.

> Près de la préfecture, des odeurs de lacrymo très fortes ; il semblerait qu'il y ait déjà eu les premières escarmouches. Nous demandons aux policiers de passer pour observer, ils refusent et nous disent de suivre le cortège. Il est 16 h. Mais la riposte (sans doute à un jet d'objet) était graduée et limitée. Dans la rue de Metz, nous continuons à sentir les lacrymogènes sans savoir d'où elles viennent. Nous remontons vers Esquirol et prenons la rue du Languedoc. Gros dispositif policier avec notamment le canon à eau, des policiers en tenue et des BAC.
>
> Présence d'un policier avec arme flash-ball à six coups qui se met à côté du camion à eau. Aucune sommation et tirs de flash-ball en direction de GJ, les bras en l'air. Il est autour de 16 heures 30. Ensuite grosse pluie de lacrymogènes qui sont envoyées de partout avec fusil lanceur ou à la main. Gros dispositif policier qui bloque la rue du Languedoc après les Carmes.
>
> 5 janvier 2019



On voit, à droite de la photo, une policière viser les manifestant-e-s avec un LBD

Durant l'analyse des vidéos prises par les observateur-e-s ce 5 janvier, nous avons repéré un policier en civil dont la cagoule aura fait couler beaucoup d'encre.



A droite le policier avec le masque à la tête de mort déjà évoqué plus haut

Des photos de ce même policier seront publiées sur beaucoup de supports (réseaux sociaux, presse écrite et audiovisuelle).

> À l'angle de la rue du Languedoc et du marché des Carmes, des BAC avancent et font usage de leurs armes alors qu'elles ne subissent aucune attaque. Une grenade de désencerclement ou GLI explose à proximité d'un GJ de dos (flamme visible). Sur la place Esquirol, beaucoup de lacrymogènes tirées depuis l'angle avec la rue du Languedoc. Une grenade arrive à proximité des médics qui sont positionnés devant Midica. Tandis que nous longeons le jardin derrière les Augustins, nous recevons une pluie de lacrymogènes, alors qu'il n'y a aucune violence ou menace de la part des GJ à proximité de nous. Retour au Capitole par les petites rues. Les blindés sont là…Les fourgons de CRS se positionnent et laissent avancer le camion à eau. Trois sommations et usage de lacrymo + canon à eau pour évacuer la place du Capitole. Des passants (non GJ) nous diront plus tard qu'ils n'ont pas compris l'usage de la force, alors que tout se passait bien sur la place et qu'aucune violence n'était commise.
>
> 5 janvier 2019

> Les premières grenades lacrymogènes sont lancées à 16h35 (vidéo disponible) au niveau du monument aux morts, quelques petites minutes après que l'hélicoptère de la police a commencé à survoler le centre-ville…
>
> 19 janvier 2019

Au fur et à mesure des manifestations Gilets Jaunes, une police de plus en plus discrète avant 16h30

> Deux photos, ci-dessous, pour illustrer cette situation. Sur la première, on voit les CDI à côté du marché Victor Hugo quand la manifestation remonte la rue Alsace. Sur la seconde, on voit la rue de Metz déserte à 16h11.
>
> 23 février 2019





Des manifestant-e-s qui quittent avant 16h30, un dispositif policier de plus en plus resserré

> On sent cependant que, plus le temps avance :
> - plus la manifestation diminue en nombre avec une baisse significative du nombre de manifestants entre le Palais de justice et le monument aux morts – sans doute un tiers de manifestants en moins vers 16h (début de la retransmission du match de rugby ? À noter aussi une rotation de 3 mn de l'hélicoptère vers 16h. On ne l'entendra plus ensuite..)
> - plus l'étau policier se referme.

23 février 2019

Un dispositif complet

> Pendant ce temps-là, les bacqueux (environ 25) sont pré-positionnés en nombre et attitude d'attente, bras croisés et pied sur le mur pour certains, dans le haut de la rue Idrac, au croisement avec la rue Riquet. Ils se préparent à partir en chasse ; après dislocation de la manif, quand les premières lacrymogènes auront explosé au milieu des manifestants ? Ce qui va arriver à 16h35. Tout ceci semble donc bien organisé… Sinon, pourquoi les bacqueux seraient-ils positionnés à cette heure et à cet endroit ? Il en va de même pour les bacqueux (une quinzaine dont plusieurs équipés de LBD) positionnés en haut de la rue Delpech, au niveau du boulevard Carnot (photo disponible, puis vidéo après les premiers lancers de grenades). Il nous semble donc, suite à ces observations, que tout est coordonné pour que la police intervienne pour disperser / éclater les manifestants après 2h30 de déambulation pacifique, sans que rien ne justifie cette intervention.

19 janvier 2019

Un panachage BAC et CSI

> Nous repartons vers le square Charles de Gaulle où la situation semble calme. Des policiers en civil + CIS ou BRI (je ne sais pas les distinguer) sont positionnés.

12 janvier 2019

Critiques internationales du maintien de l'ordre en France

Le 29 janvier 2019, la Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, Dunja Mijatović, exprimait son inquiétude lors d'une visite à Paris concernant le « grand nombre de personnes blessées, certaines très gravement, dans les manifestations ou en marge de celles-ci ». Elle s'est dite « préoccupée par le nombre et la gravité des blessures résultant de l'usage de la force par les forces de l'ordre ».

Le 14 février 2019, sans cibler l'Etat mais sur fond de débat sur la situation française, le Parlement européen a voté une résolution condamnant « le recours à des interventions violentes et disproportionnées par les autorités publiques, lors de protestations et de manifestations pacifiques. ». Les Etats membres sont invités à « veiller à ce que le recours à la force par les services répressifs soit toujours légal, proportionné et nécessaire et qu'il ait lieu en ultime recours » et à ce qu'il « préserve la vie et l'intégrité physique des personnes ». Il est également rappelé que « le recours aveugle à la force contre la foule est contraire au principe de proportionnalité. »

Le même jour, un groupe d'experts des Nations Unies a dénoncé les restrictions graves aux droits des manifestants « Gilets Jaunes ». Constatant que « les restrictions imposées aux droits ont entrainé (…) des blessures graves causées par un usage disproportionné d'armes dites « non-létales » telles que les grenades et les lanceurs de balles de défense ou « flash-balls », les experts ont souligné que « garantir l'ordre public et la sécurité dans le cadre de mesures de gestion de foules ou d'encadrement des manifestations implique la nécessité de respecter et de protéger les manifestants qui se rendent pacifiquement à une manifestation pour s'exprimer ».

52. https://rm.coe.int/memorandum-sur-le-maintien-de-l-ordre-et-la-liberte-de-reunion-dans-le/1680931add

Interactions et confrontations police / manifestant-e-s

Avant les Gilets Jaunes

Ci-dessous, les constats que nous avons développés lors de la réunion publique du 7 janvier 2019.

- **Déploiements policiers disproportionnés** : jamais moins de 100 policiers équipés et quelquefois plus de 150, présence de grilles anti-émeute et de canons à eau (pas toujours) pour des manifestations « plan-plan » organisées par les syndicats.
- **Policiers non équipés de LBD** (de manière visible en tous cas) ; plutôt équipés de gazeuses à main. À noter : quelques rares policiers équipés de fusils mitrailleurs à proximité des camions.
- **4 forces de police principalement présentes sur le terrain** : CRS, Gendarmerie mobile, Compagnies d'intervention, BAC ; à noter aussi la présence de policiers motocyclistes en uniforme qui précèdent la manifestation pour bloquer d'éventuels automobilistes et, de temps en temps, de policiers municipaux. Une moto de grosse cylindrée montée par des policiers en civil a aussi été aperçue à proximité des manifestations.
- **Interdiction faite aux manifestants d'accéder au centre-ville**, cantonnant de fait les manifestations sur les boulevards entre Arnaud Bernard et le monument aux morts.
- **Origine de cette interdiction** d'accéder au cœur de ville : **demande du maire de Toulouse** lors du premier trimestre 2015, suite aux manifestations Sivens (cf. articles de la presse locale).
- **Identification du dispositif fixe + glissant** (Cie d'intervention + BAC) sur le côté « centre-ville » de la manifestation.
- **Fouilles préventives de manifestants constatées**.
- **Ciblage visible** (mis en scène ?) **de manifestants par les policiers en civil** durant les manifestations.
- **Attitude « agressive – regards hostiles – et menaçante » des policiers des BAC**
- **Policiers vite « dépassés » quand les manifestants sont mobiles et surtout imprévisibles** (ex. manifestation universitaire du 1er février 2018 avec nassage final au niveau de l'avenue de la Gloire – cela éclaire ce qui s'est passé par la suite avec les Gilets Jaunes).

Un seul incident notable : le 22 mars 2018, avec le gazage ciblé par des policiers de la BAC de membres de l'OPP, lors d'une dispersion un peu lente sans tension particulière ; gazage précédé de la prise à partie d'un observateur, en début de manifestation, par ces mêmes policiers en civil (voir plus haut). Rendez-vous demandé à la préfecture, courrier adressé à l'IGPN avec réponse le 3 mai et suspension des observations. Il a fallu attendre le 31 mai pour avoir un rendez-vous avec le DDSP et une représentante de la préfecture.

Changements de style dans les contacts Police/Manifestants

> Finies les fraternisations verbales entre policiers et GJ auxquelles nous assistons depuis le 17 novembre ; retour au réel et à la répression
>
> Rapport du 1er décembre reconstitué à partir d'échanges de mails

La violence des gaz : nous avions occulté le ressenti de violence face à des tirs massifs de gaz lacrymogènes

Les gaz lacrymogènes sont un élément de base utilisé par les forces de l'ordre. À tel point que cela apparaît basique pour tout-e militant-e rompu-e aux manifestations. Sauf que de mémoire de Toulousain-e-s, jamais autant de gaz n'avaient été utilisés.

Face à ces gaz qui ont pour fonction de réguler les manifestations, les réactions des Gilets Jaunes nous ont surpris. Surtout pour une partie importante des manifestant-e-s, qui nous ont témoigné qu'ils/elles n'avaient jamais manifesté de leur vie.

Outre la création d'un habitus de manifestant-e-s que nous reprendrons plus loin, les gaz ont provoqué une sidération des manifestant-e-s devant ce qui a été ressenti comme une violence extrême ; à Toulouse, comme sur les ronds-points dont étaient issu-e-s une part non négligeable des manifestant-e-s.

Cette sidération a provoqué une colère spécifique qui elle-même a abouti à ce que de nombreux Gilets Jaunes rejoignent les affrontements qui ont eu lieu en marge des manifestations.

> Tu as vu, ils tirent… Ils tirent… On n'est pas en guerre ! Ici il y a des femmes, des enfant, des passants qui ne sont pas venu-e-s manifester et on leur tire aussi dessus...On ne lâchera rien !
>
> Un manifestant, la cinquantaine, au début du mouvement (1er décembre 2019)

Cette colère et sa riposte s'exprimeront aussi pour les urbains, souvent sans gilet jaune, qui rejoignent les manifestations à partir des Actes VII et VIII.

> Nous, on n'est pas violents du tout. Mais quand on a vu tout cela, les gaz, les grenades, les balles de flash-ball, avec ma femme on s'est retrouvés avec les casseurs place Rouaix ...On ne s'est même pas consultés, c'est venu tout seul...Alors que la veille encore, avec des amis, on gueulait nous-mêmes contre les casseurs...
>
> Un couple de manifestant-e-s, 40/50 ans, habitant-e-s du centre-ville de Toulouse

Le bilan de l'observation des manifestations du mois de janvier 2019

À partir de janvier, les manifestations peuvent se dérouler tranquillement une partie de l'après-midi. Les policier-e-s, BAC comprises, ne réagissent pas toujours violemment aux invectives ou aux lancers d'objets divers. Du moins avant 16 heures.

5 janvier 2019 (Acte VIII)

- 15h35 : Les manifestants forcent le passage en allant au contact du cordon de CRS au niveau du boulevard Carnot, côté allées F. Roosevelt. Quelques jets de projectiles, dont une grande barre en métal léger. Les policiers s'effacent et laissent passer le cortège (voir précédemment).
- 16h02 : Jets de peinture rue Pierre de Fermat, avec lancer de lacrymogènes. Les policiers interpellent un manifestant (vidéo et photos disponibles).
- 16h25 : Lancer massif de grenades rue du Languedoc (photos et vidéo disponibles).

12 janvier 2019 (Acte IX)

- 16h20 : Les manifestants arrivent au niveau des allées F. Roosevelt et de la place Wilson. Un groupe de la BAC est positionné place Wilson et recule sous la pression des manifestants. Dans le bas de la rue Lafayette, des manifestants courent en direction des policiers, qui reculent square Charles de Gaulle, puis rue du Poids de l'huile, côté Capitole.
- 16h28 : Les premières grenades (lacrymogènes et explosives) sont lancées rue du Poids de l'Huile. L'Hélicoptère de la police commence son survol du centre-ville.

19 janvier 2019 (acte X) : 16h18

- Arrivée de la tête de cortège dans le haut de la rue de Metz, au niveau de la rue Malaret (accès à la place Saint-Etienne). Important dispositif policier mixte (CRS, CDI et BAC). Traces de peinture au sol et sur les grilles anti-émeute.
- 16h20 : un CRS tire dans la foule pacifique avec un LBD, atteignant à la cuisse un manifestant âgé (70 ans) que les observateurs ont croisé deux ou trois minutes après dans le haut de la rue de Metz. Après ce tir (non filmé directement car l'observateur avait abaissé son appareil par crainte, mais on entend clairement le son du LBD) ; quelques instants après, le même CRS vise les manifestants à hauteur de tête (vidéo disponible).
- 17h35 : lancer massif de grenades (lacrymogènes et explosives) au niveau du monument aux morts. La rotation de l'hélicoptère arrive en concomitance.

26 janvier 2019 (Acte XI)

- Avant 16h30, pas de réels incidents, si ce n'est quelques projectiles, habituels dans ces manifestation, notamment des poches de peintures lancés sur les policiers. On a d'ailleurs vu vers 15h30, devant la préfecture, un bouclier de GM maculé de peinture sans qu'il y ait eu tir de gaz. Les policiers aguerris au maintien de l'ordre ont un seuil de tolérance à la poche de peinture.
- 16h20 : La tête de cortège arrive à Arnaud Bernard en provenance de Jeanne d'Arc : « c'est l'heure, rentrez chez vous », crie un manifestant. « C'est l'heure », répète un autre en rigolant.
- 16h33 : Les policiers tirent des grenades lacrymogènes dans la foule des manifestants. On entend le son assourdissant des grenades explosives. Vraisemblablement des GMD, car les observateurs ont récupéré sur place de très nombreux plots/projectiles en plastique.
- 16h44 : Le canon à eau entre en action.

Puis on retrouve peu ou prou les mêmes horaires après :

Acte XII : 16 heures rue du Taur (voir ci-après),

Acte XIII : 16h43, l'hélicoptère à 16h20.

- « Mais il est où ? Mais il est où l'hélico ? » chantaient les GJ vers 16h 10…

Acte XIV

- Selon nos enregistrements, les policiers des CDI lancent leurs premières grenades à 17h05.

Le 16h30 annoncé à la conférence de presse comme nouvelle limite aux manifestations, et ses variations

On l'a précisé à la conférence de presse du 27 janvier et cela s'est imposé à tous et toutes comme « heure fatidique ». 16h30 semble, en janvier, la limite horaire imposée par la préfecture pour laisser les policier-e-s réagir au moindre incident. Cela sera d'ailleurs un sujet de plaisanterie au sein des Gilets Jaunes. Voir exemple ci-après.

Variation d'horaire

> Rue du Taur : la tête de manif hésite : grenades lacrymogènes. Les manifestant-e-s refluent sur la place, elle-même lourde de gaz. Je perds de vue mon petit groupe. C'était vraiment asphyxiant. Ils ont aussi matraqué les manifestants qui étaient au devant du cortège. J'ai vu deux agents de la BAC mettre et matraquer un manifestant au sol, sans voir ce qu'il est advenu de lui ensuite (interpellation ? blessé ?) car je me suis replié sur la place du Capitole, comme tout le monde. Aujourd'hui, on a gagné ½ heure : il est 16 heures.
>
> 2 février 2019

Pourquoi ce changement d'horaire ? Réponse pleine d'humour sur les réseaux sociaux : « Premiers gaz lacrymo à 15h59 (c'est la faute de la Ligue des Droits de l'Homme ; ils ont rigolé lors de leur conférence de presse, il y a quelques jours, que les forces de l'ordre gazaient toujours à 16h30. On a dû les vexer…). »

VOIR LA VIDÉO

Un dispositif avec des variations : l'hélicoptère à 17h30 au lieu de 16h30

> L'hélico apparait à 17h27. Toujours calme de notre côté.
>
> 26 janvier 2019

Début mars, l'horaire va varier un peu pour atteindre souvent 17 heures.

Nos analyses du 16h30

En fait la préfecture met en scène une période calme, une manifestation ordinaire, puis décide quand elle doit s'arrêter… Et décide que ceux et celles qui restent sont des casseurs.

Les casseurs

Les débats sur les « casseurs » ont largement occupé l'espace médiatique. Nous avons exposé plus haut l'évolution historique de ce mot-valise, utile comme épouvantail pour opinion publique. Les réalités observées en situation sont nettement plus contrastées.

> Au départ de la manif, des mots d'ordre tout de suite politiques (« A, Anti, Anticapitalistes »). Je discute avec mes informateurs, qui s'autodéfinissent comme « protecteur-e-s de la manifestation ». Ils/elles nous félicitent…À cette heure-là, les visages sont visibles. Ils/elles sont une vingtaine. Je les reverrai toute la manifestation, plus tard le visage caché. Ils/elles sont jeunes. Certain-e-s ont un long parcours dans les ZAD. Ils/elles se considèrent comme des révolté-e-s, en guerre contre le système. L'un m'a expliqué la stratégie de la banderole. À savoir pouvoir résister à une charge pour protéger ceux et celles qui sont derrière. On les voit d'ailleurs sur les images (prises en salle de commandement) postées par le syndicat de Police VIGI. Ce sont aussi eux, pour partie, qui sont à la tête de la manifestation rue du Taur, quand on sera gazés avec C. et J.
>
> 2 février 2019

Outre le terme très politique de « casseurs », nous avons vu différentes sources de violences :

- les violences contre la police ;
- les violences contre le mobilier ou signes urbains.

En approchant au plus près de ces personnes, il est possible de distinguer différents groupes qui habitent cette prénotion de casseur. Pour notre part, nous avons identifié trois groupes différents.

1. Les « groupes autonomes » : les « activistes radicaux »

Ceux qui viennent organisés (plus ou moins) pour s'en prendre aux symboles et signes du capitalisme et/ou de la société marchande. La liste des vitrines cassées est relativement lisible : banques et distributeurs de monnaie, compagnies d'assurances, agences immobilières, agences d'intérim…

Ceux-là, celles-là, autonomes des organisateurs et organisatrices de la manifestation (notamment de sa « commission action ») sont pour partie les mêmes qui s'affrontent avec la police dans un mélange de « haine anti-flics » et de romantisme révolutionnaire. Ceux et celles qui, aussi, font les tags, souvent de qualité en terme de texte. Ils et elles sont en général politisés.

2. Les révolté-e-s peu politisé-e-s

Ceux et celles qui « craquent » pendant la manifestation, qu'ils/elles soient pris dans l'excitation (je jette un projectile parce que je suis énervé-e ou révolté-e) ou ceux (et nettement moins souvent celles) qui veulent aussi participer du regard. Ils/elles viennent voir, sentir, « être aux premières loges » du spectacle des affrontements. Ils/elles sont parfois arrêté-e-s par la police ou la gendarmerie ; parfois mêmes déféré-e-s devant un-e juge pour s'être révolté-e-s d'avoir été interpelé-e-s. Ils/elles ne sont souvent pas politisé-e-s (au sens d'un discours sociétal construit et partagé avec d'autres).

Comme nous l'ont dit, différent-e-s manifestant-e-s : « nous ne sommes pas violent-e-s, » voire pour certain-e-s « Nous n'avons jamais manifesté », mais… « Mais face à la violence des flics (dans le discours, CRS, CDI et GM sont appelé-e-s « flics » ou « policier-e-s »), on a réagi… »

La stratégie des forces de police facilite de toute évidence la radicalisation de certaines personnes pacifiques.

3. Les « profiteurs »

Il y a aussi les casseurs/pilleurs. Les jeunes ou moins jeunes pauvres qui viennent « faire leurs courses en ville ». Ce phénomène est quasi totalement absent des manifestations Gilets Jaunes.

Notons qu'au fur et à mesure que les manifestations/actes se sont déroulés, des Gilets Jaunes ont essayé de s'opposer à la casse de vitrines. Souvent avec un succès relatif dès que la police utilise les gaz lacrymogènes qui électrisent l'ambiance. Parfois aussi, des formes massives de solidarité sont apparues. La diversité de ceux et celles qui affrontent la police est d'ailleurs assumée par de nombreux et nombreuses Gilets Jaunes.

Solidarité avec ceux, celles qui affrontent la police (les « casseurs »)

> Les affrontements ont été suivis de très près par des centaines et des centaines de GJ qui ont donc été copieusement gazés. On a assisté au même comportement qu'au moment de la loi travail : pas de « désolidarisation » notable entre ceux qui ont affronté les flics et la masse des manifestants (affrontements par procuration comme on parlait à une époque de « grèves par procuration » ?) Une ambiance émeutière comme on en a rarement connu à Toulouse et des affrontements bien supérieurs (en intensité, en nombre de policiers et de manifestants actifs) au manifestations post Sivens (mort de Rémi Fraisse). L'ambiance en cœur de ville était un peu « surréaliste » avec un complet mélange entre badauds et manifestants mais sans animosité réciproque. Quelques vitrines explosées mais c'est resté marginal.
>
> Rapport CR du 1er décembre reconstitué à partir d'échanges de mails

Les chiffres étonnants des casseurs donnés par la Préfecture de Haute-Garonne

Ces chiffres des casseurs sont donnés à partir du 29 décembre :

- 29 décembre (Acte VII) : 1350 personnes dont 700 Gilets Jaunes pacifiques et 650 profils violents
- 5 janvier : 2 000 (Acte VIIII) manifestant-e-s à Toulouse parmi lesquels 800 casseurs.
- 12 janvier (Acte IX) : 6000 manifestant-e-s dont 1000 casseurs…) ? Nous avons commencé, nous aussi à compter le nombre de manifestant-e-s[53] : ils/elles étaient 3000 à 14h30 (OPP)
- 19 janvier (Acte X) : 250 casseurs à 19h30, puis 500 dans le communiqué du lendemain midi en comptant le soir (deux fois les mêmes…) ; 5000 personnes à 14h30 (OPP)

Combien de personnes au look « casseur » ? Nos constats

Nous avons « accompagné » ceux et celles que l'on nomme « casseurs ». Nos chiffres sont obtenus en comptant les personnes à visage caché qui se tiennent en groupe et en tête de manifestation et veulent manifestement en découdre avec la police. Très souvent contre l'avis de ceux, celles qui pilotent (ou essaient de piloter…) la manifestation au nom de la commission action.

- Acte VIII, ils/elles étaient 30 à 40
- Acte IX : de 80 à 100
- Acte X : environ 50

Le tableau présenté plus bas donne les détails après l'Acte X. Nous sommes donc très loin des chiffres donnés par la préfecture.

Notre hypothèse

Conforme avec la saisine (sans récépissé et souvent sans fondement juridique) des masques, lunettes et autres matériels de protection pour motif que cela aide à échapper aux gaz lacrymogènes et donc supposément à attaquer la police, le comptage laisse supposer que toute personne qui ne fuit pas devant le gazage massif est un casseur ou un « profil violent » comme dit le communiqué de la préfecture le 29 décembre.

On peut alors comprendre ces gazages massifs des actes I à VII qui divisaient les manifestations en deux parties assez similaires en termes de nombre de manifestant-e-s. Les violences, qui ne manquaient jamais alors de commencer, devenaient non des erreurs conceptuelles et stratégiques, mais un moyen de mettre en exergue les casseurs.

Le communiqué de la préfecture suite à ce désastre pour le droit de manifester est alors venu légitimer une gestion déplorable de l'ordre public, puisqu'au lieu de calmer la situation, ces pratiques de gazages rapides tendent à radicaliser les gens en colère contre la violence de l'État.

Or, un comportement qui nous a étonné est justement que les Gilets Jaunes — à la différence des urbains et des manifestant-e-s observé-e-s lors de la première phase de l'OPP — ont une forte tendance à ne pas vouloir reculer ou fuir face aux gaz lacrymogènes.

53. « Nos comptages » sont effectués à 14h30 (en général 10 à 15 minutes après le départ des manifestions. Les manifestations partent assez vite après l'heure de rendez-vous (les Gilets Jaunes sont ponctuels…). Beaucoup de personnes rejoignent les rangs de la manifestation par la suite. En conformité avec les évaluations de la préfecture, nous pouvons estimer que ce nombre double avant 16h00. Heure où beaucoup de manifestant-e-s quittent les cortèges pour ne pas subir les gazages.

Les moyens employés par les policier-e-s : les violences policières

Que dit la loi ?[54]

- Liberté fondamentale protégée aux plans constitutionnel (via l'article 10 de la déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789) et conventionnel (art. 11 de la convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales notamment), la liberté de manifester s'inscrit dans un régime juridique très précis.
- Sauf usage local, « sont soumis à l'obligation d'une déclaration préalable tous cortèges, défilés et rassemblements de personnes, et, d'une façon générale, toutes manifestations sur la voie publique. » (art. L. 211-1 du code de la sécurité intérieure [CSI]).
- La déclaration, réalisée auprès de l'autorité municipale ou préfectorale selon les situations, doit être réalisée « trois jours francs au moins et quinze jours francs au plus avant la date de la manifestation » (art. L. 211-2 CSI).
- « L'emploi de la force par les représentants de la force publique n'est possible que si les circonstances le rendent absolument nécessaire au maintien de l'ordre public dans les conditions définies par l'article L. 211-9. La force déployée doit être proportionnée au trouble à faire cesser et son emploi doit prendre fin lorsque celui-ci a cessé » **(R211-13 Code de sécurité intérieure).**

« Hors les deux cas prévus au sixième alinéa de l'article L. 211-9, les représentants de la force publique ne peuvent faire usage d'armes à feu pour le maintien de l'ordre public que sur ordre exprès des autorités habilitées à décider de l'emploi de la force dans des conditions définies à l'article R. 211-21. Cet ordre est transmis par tout moyen permettant d'en assurer la matérialité et la traçabilité ». (R 211-14 CSI)

Tout au long des premières manifestations de décembre, les observateur-e-s ont constaté l'usage immodéré des Lanceurs de Balles de Défense. Cette observation est corroborée par les contacts de terrain avec les groupes de secouristes volontaires qui ont traité, en décembre, plusieurs blessés par balles dont au moins 3 au niveau de la tête.

À noter l'arrivée du lanceur Multi-coups / multi-munitions PGL 65 dans la dotation en arme des CRS (première observation le 5 janvier). Les policiers ont aussi fait un large usage des grenades explosives. En particulier des GMD (grenades manuelles de désencerclement). L'utilisation de grenades GLI F4 a sans doute eu lieu ; mais à la différence des GMD qui laissent des traces visibles (les nombreux plots en plastique), l'utilisation des GLI F4 est plus difficile à prouver. Nous avons cependant récupéré plusieurs « têtes » de GLI F4.

À noter l'usage massif des GMD lors de la manifestation du 26 janvier 2019. Les observateurs constatent la moindre utilisation des LBD le 26 janvier (sans doute une conséquence de la « polémique » autour des son utilisation et des très nombreux blessés graves – plus d'une centaine à l'époque selon des sources concordantes) et son remplacement en termes d'armes par les GMD.

Le canon à eau est désormais systématiquement utilisé par la police. Les blindés sont aussi présents. On peut noter que leur déploiement place du Capitole au niveau de la rue Lafayette le 19 janvier était largement provocateur (ce matériel aurait pu être mis en retrait dans la rue Lafayette).

54. Les textes juridiques utilisés dans ce rapport sont publiés en annexe dans la version internet du rapport.

Gaz lacrymogènes et régulation des manifestations

Nous avons assisté à deux stratégies différentes dans l'utilisation des gaz lacrymogènes et des LDB.

De l'acte I à l'acte VIII, n'importe quel incident comme le jet d'une poche de peinture, des insultes (fréquentes lors du face à face entre manifestant-e-s et policier-e-s), le jet d'un œuf provoque l'envoie de gaz à profusion. Et disloque la manifestation. Ce gazage a eu lieu la plupart du temps moins de trente minutes après le début des manifestations, aboutissant à créer des manifestations en segments… Ce qui a à chaque fois facilité les débordements de personnes qui voulaient en découdre. Parfois aussi, une autre stratégie a été utilisée par les manifestant-e-s suite à ces jets de gaz rapides : la manifestation en rhizome. Après le gazage, les gens retirent leurs gilets pour de déplacer et se recomposer plus loin par petits groupes visibles. « Il faut être mobile et invisibles » expliquait un Gilet Jaune à ses « collègues ».

Notons d'ailleurs que les consignes des GJ ont vite intégré cette forme de réaction policière. Il n'est pas donné de parcours dans les groupes **Télégram** [une messagerie instantanée utilisée par les Gilets Jaunes de Toulouse], mais « en cas de dispersion » des heures et des lieux de rendez-vous à partir de 16 heures, puis à 17heures et 18 heures…

Qui gaze et pourquoi ? Le seuil de tolérance des policier-e-s

Ce sont souvent les groupes BAC + CDI qui lancent les gaz et utilisent les LDB rapidement. Est-ce dû à leur non formation au maintien de l'ordre ? À des ordres de la hiérarchie ?

À partir des actes VIII, IX et X, les gazages massifs ont eu lieu près de 2h30 après le départ des manifestant-e-s, après le passage de l'hélicoptère (symbole de la mise en place du processus de dispersion des manifestants par les FDO). Cela laissait alors le temps pour la manifestation de se structurer et évitait ainsi l'éclatement en sous-groupes divers. À ces manifestations, les BAC + CDI furent moins visibles pour « contrôler » les manifestations au début de celles-ci.

Est-ce à dire que les CRS et GM sont plus tolérants aux poches de peinture, insultes et autres gestes d'hostilité ? Nous avons souvent vu ces professionnel-le-s du maintien de l'ordre simplement ajuster leurs boucliers suite aux jets divers de projectiles.

En tout cas, l'hypothèse que nous faisons est que la police, selon sa réactivité aux petits incidents, ses seuils de tolérance (au jet de poche de peinture notamment), décide quand vont avoir lieu les affrontements.

> Acte IX, je suis un groupe de tête à côté de personnes cagoulées et bien équipées pour les affrontements. Ils sont entre 30 et 50. Nous effectuons des allers-retours dans les ruelles commerçantes du centre-ville. La police est massivement à Esquirol, avec une bonne dizaine de camions. À plusieurs reprises, les personnes cagoulé-e-s cherchent à entraîner la manifestation vers Esquirol. Chaque fois, utilisant le mégaphone, des personnes qui se réclament du « groupe action » les empêchent en dirigeant les banderoles et la manifestation vers d'autres ruelles. L'unicité du cortège, sa stratégie de contournement du dispositif policier a empêché les affrontements. Ceux-ci interviendront plus tard, après 16h30.
>
> 12 janvier 2019

La réactivité des Gilets Jaunes aux gaz : se créer un habitus[55] de manifestant-e-s

Nous l'avons évoqué plus haut, les premières réactions des GJ furent la surprise devant la violence ressentie face au gazage massif et à l'utilisation des grenades de désencerclement. Puis nous avons vu arriver dans les cortèges des personnes en gilets jaunes nous montrant leur masque à gaz, leur sérum physiologique et autre lunettes de plongée en expliquant : « Aujourd'hui, on s'est équipé-e-s ». Cette attitude, que l'on peut qualifier d'habitus, s'est prolongée et s'est progressivement élargie à une partie significative des manifestant-e-s. Les Gilets Jaunes ont pris acte des formes de régulation policière et se sont adapté-e-s. Notons d'ailleurs qu'ils/elles ne furent pas les seul-e-s. Nous, observateur-e-s, avons agi de même pour pouvoir mener nos observations sans l'inconfort des effets des gaz lacrymogènes. Ce que nous avons d'ailleurs signalé aux autorités en indiquant dans nos déclarations de présence l'équipement des observateur-e-s (voir plus haut). Habitus des manifestant-e-s, et habitus des observateur-e-s ont varié de concert.

Le fait de se sentir obligé-e-s de porter masque et lunette pour circuler dans ou autour des manifestation le samedi à Toulouse n'est pas anodin dans la perception politique des affrontements avec la police. Comme l'utilisation de blindés — ce qui ne s'était jamais vu à Toulouse —, de camions à eau, cela a laissé aux personnes impliquées une impression de guerre civile en train de se faire. Ajouté aux blessé-e-s, dont le nombre est à l'évidence sous-évalué par les autorités (voir plus bas), cela ne peut que favoriser l'escalade des affrontements et des violences. En cela aussi il y a eu dispositif policier disproportionné dans cette deuxième phase d'observation.

Cet habitus de manifestant-e-s s'est d'ailleurs articulé avec d'autres pratiques : ne pas fuir après un gazage. « On ne court pas », entendait-on en permanence en décembre après l'envoi de gaz ou une charge policière. En février et mars, plus personne ne reprend ce slogan, car tout le monde l'a intégré.

Les contrôles

Que dit la loi ?

L'article 78-2 du code de procédure pénale :

« Les officiers de police judiciaire et, sur l'ordre et sous la responsabilité de ceux-ci, les agents de police judiciaire et agents de police judiciaire adjoints peuvent inviter à justifier, par tout moyen, de son identité toute personne à l'égard de laquelle existe une ou plusieurs raisons plausibles de soupçonner qu'elle a commis ou tenté de commettre une infraction ou qu'elle se prépare à commettre un crime [...] »

- La fouille dans un lieu public dans les affaires d'une personne est assimilée à une perquisition. Seul un OPJ ou un gendarme peut fouiller dans les effets personnels, en cas de flagrant délit, ou de commission rogatoire. En cas d'enquête préliminaire, l'accord expresse de la personne est nécessaire. En application des dispositions de l'article 78-2-2 du code de procédure pénale, le procureur de la République peut prendre des réquisitions écrites pour permettre aux OPJ et sur leurs ordres ou leur responsabilité aux agents de police judiciaire de réaliser des fouilles dans des lieux précis et pour une durée

55. L'habitus, pour les sociologues (Bourdieu, Elias…) est le savoir social incorporé, créé par l'expérience et l''habitude de cette expérience ; qui se sédimente au cours du temps et façonne, telle une « seconde nature », un « allant-de-soi », l'identité tant individuelle que collective des membres d'un groupe humain.

qui ne peut excéder 24h, renouvelable sur décision expresse et motivée, aux fins de recherche et de poursuite de certaines infractions (actes de terrorisme, infractions en matière d'armes, d'explosifs, de vol, de recel et trafic de stupéfiants notamment).

- En pareille hypothèse, les OPJ, APJ et gendarmes peuvent procéder à la fouille de véhicules ou de bagages. Les propriétaires des véhicules et bagages ne peuvent être retenus que le temps nécessaire aux opérations de contrôle et de fouille.

« En cas de découverte d'une infraction ou si le propriétaire du bagage le demande, il est établi un procès-verbal mentionnant le lieu et les dates et heures de début et de fin de ces opérations. Un exemplaire en est remis à l'intéressé et un autre exemplaire est transmis sans délai au procureur de la République. »

> 13h50, suis avec R., on cherche à aller pisser, on nous prévient que le militaire (avec un brassard jaune), toujours en tête de manif depuis quelques temps, est contrôlé par les CRS (angle rue des 3 journées + 8 camions de CRS).
>
> 16 février 2019

Les policier-e-s contrôlent en fait tout ce qui n'a pas une apparence « normale » (au sens de Goffman[56]) en faisant du faciès un délit de fait ; jeunes colorés (racisés), look manifestant, style urbain à sac à dos rempli…

L'antithèse des contrôlés (très peu de femmes, sans doute à cause des stéréotypes et de la palpation…) nous décrit le normal non contrôlable ; BCBG, en costume cravate, des gens qui saluent la police, qui lui sourient, des gens avec des sacs de marque, ou des poches siglées des grands magasins… bref, de vrais consommateurs, adaptés au samedi après-midi.

Fouilles de sac

> Le début de la manif d'Arnaud Bernard jusqu'à Jaurès était aux mains des gardes mobiles, avec un dispositif en amont (métro Compans). Ils ont effectué des fouilles de sac à dos, de jeunes en particulier. Aucun incident à signaler.
>
> 9 octobre 2018

> Les observateurs ont été témoins, vers 13h45, de fouilles préventives au niveau du square de Gaulle, avec policiers (CRS) équipés de LBD (sans Go Pro…).
>
> 26 janvier 2018



Fouilles préventives avec saisie de matériel de protection sans PV, 9 février 2019, 14h20

56. Goffman Erving, La mise en scène de la vie quotidienne. 1, La présentation de soi, Ed. de Minuit, 1966.

Saisine de journaux légaux

> Au cours de la manif, un jeune homme m'interpelle : « Je vois que vous êtes observateur, je veux vous dire que lors de la manif du 26 janvier dernier, un groupe de policiers dirigé par son commandant, m'a pris les 400 n°2 du Vilain Petit Anar', au prétexte que c'était de la propagande ». Je lui demande s'il accepte de témoigner, il dit oui. Ses coordonnées : xxxxx
>
> février 2019

Les tirs de grenades et de LBD

Tirs tendus

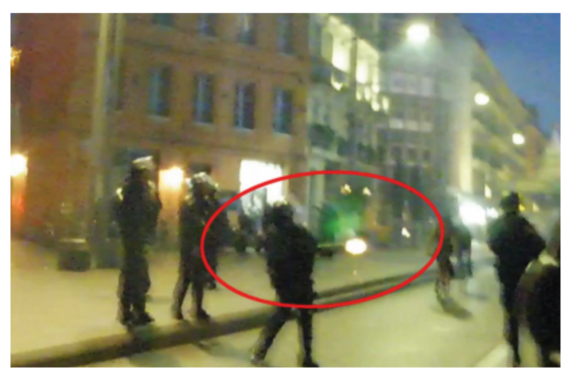
Que dit la loi ?

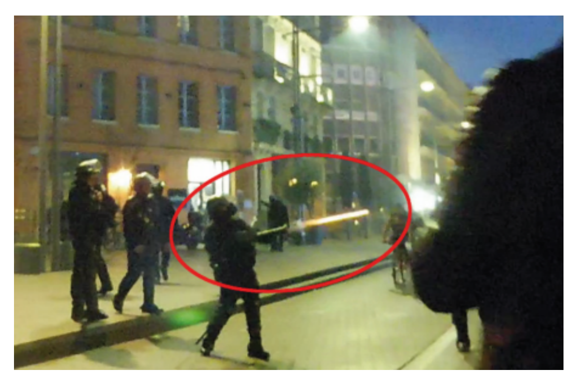
« L'emploi de la force par les représentants de la force publique n'est possible que si les circonstances le rendent absolument nécessaire au maintien de l'ordre public dans les conditions définies par l'article L. 211-9. La force déployée doit être proportionnée au trouble à faire cesser et son emploi doit prendre fin lorsque celui-ci a cessé » (R211-13 Code de sécurité intérieure).

La règle principale étant que la force doit être déployée graduellement, de manière proportionnée au trouble, et sur ordre expresse des autorités habilitées.

Le Conseil d'État (CE, avis, 15 déc. 2016, n° 392480), ainsi que le Défenseur Des Droits (Défenseur Des Droits, avis, 24 janv. 2017, n° 17-02) et la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNCDH, avis, 23 févr. 2017) ont rappelé que l'usage des armes devait faire expressément référence aux deux conditions découlant notamment de l'article 2 de la Convention européenne des droits de l'Homme, à savoir nécessité et proportionnalité, à laquelle il conviendrait d'ajouter la simultanéité.

> Nous assisterons à l'envoi d'une grenade en tir tendu face à quelques personnes (pas sûr que ce soient des manifestants au vu de notre vidéo). Sur les photos ci-dessous, un peu floues, mais « parlantes » et extraites de la vidéo, on voit clairement, au milieu des photos et en bas de celles-ci, le policier tirer en tir « semi-tendu » (pas en cloche en tous les cas..) dans la rue Bellegarde. À noter que nous constaterons par une absence de bruit que cette grenade n'a pas explosé. Quand nous irons essayer de la récupérer, nous ne la trouverons pas, elle avait dû, déjà, être récupérée par quelqu'un…
>
> VOIR LA VIDÉO 2 mars 2019


1. Au bout du Cougar, la lumière du tir


2. La trace des étincelles au bout du Cougar

Les lanceurs de balles de défense

« Même si le tireur respecte les prohibitions et injonctions de la doctrine d'emploi technique, l'utilisation d'une telle arme à l'occasion d'une manifestation est susceptible de provoquer de graves blessures comme la perte d'un œil, possibilité qui confère à cette arme un degré de dangerosité disproportionné au regard des objectifs du maintien de l'ordre », estime le Défenseur Des Droits.

France inter, 12 mars 2019

> À 16h20, un CRS tire dans la foule pacifique (seuls des pochons de peinture jaune avaient été lancés) avec un LBD, atteignant à la cuisse un manifestant âgé (70 ans) que les observateurs ont croisé deux ou trois minutes après dans le haut de la rue de Metz. Après ce tir (non filmé directement car l'observateur avait abaissé son appareil, mais on entend clairement de son du LBD), le même CRS vise les manifestants à hauteur de tête (vidéo disponible et photos extraites de cette même vidéo disponibles).

VOIR LA VIDÉO 19 janvier 2019

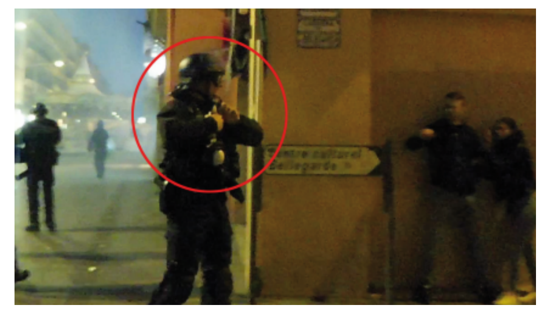
Lancement des grenades

> 16h50 : rue du Rempart Saint-Etienne, alors que le cortège se rend en direction de François Verdier, une équipe de policiers très équipés (quel service ?) tire une quantité colossale de lacrymogènes sur la manifestation. Des tirs tendus de grenades lacrymogènes sont constatés en direction des manifestants qui veulent avancer sur le boulevard en direction du monument aux morts. Le LBD est utilisé plusieurs fois.

2 février 2019 [là où Jérôme sera blessé]

> Pendant ce temps-là, nous sommes confrontés à une séance d'énervement de la part de policiers des CDI qui va se traduire, dans un premier temps, par la menace d'envoi d'une grenade à main dans la rue Bellegarde. Devant les protestations des personnes présentes « Non, non, tirez pas, Monsieur ! », le policier arrêtera son geste (cf. photo 1) puis menacera les personnes présentes avec une gazeuse à main en arguant que « les sommations ont été faites ». Il se fera visiblement reprendre par un autre policier (un supérieur hiérarchique ?) qui lui demande de se repositionner dans le dispositif ; ce que fait le policier.

16 février 2019

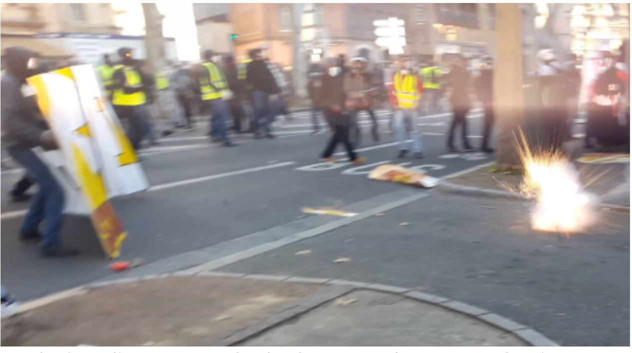


1. Policier menaçant de dégoupiller une grenade


2. Le même policier menaçant avec sa gazeuse

Les affrontements se font à distance. Projectiles divers d'un côté et grenades de l'autre. À 16h36, nous saisissons l'envoi et l'explosion d'une grenade de désencerclement. (cf. ci- dessous la photo au moment de son explosion). La vidéo montre que celle-ci n'est pas envoyée conformément aux recommandations d'usage qui demandent que celle-ci soit envoyée en roulant sur le sol. Elle rebondit sur le sol avant d'exploser…

16 février 2019



Explosion d'une grenade de désencerclement, 16 février 2019

Les arrestations violentes, indignes et attentatoires aux droits humains

Le Défenseur Des Droits a signalé le nombre « jamais vu » d'interpellations et de gardes à vue intervenues « de manière préventive », par exemple entre les 7 et 8 décembre. Le dispositif d'ordre public mis en place, le cadre juridique de ces interventions et les directives données semblent s'inscrire dans la continuité des mesures de l'état d'urgence. Il en est de même concernant la légalité de ces mesures au regard des règles fixées par notre droit et la Convention européenne des droits de l'Homme. […]

Dans plusieurs affaires dont le Défenseur Des Droits est actuellement saisi, il relève la mise en œuvre d'un nombre exceptionnel d'interpellations et de procédures judiciaires. De même, dans le cadre des manifestations des « Gilets Jaunes », un usage massif de lanceurs de balles de défense et de grenades explosives, ainsi qu'un nombre important d'interpellations, ont été pointés. Le Défenseur Des Droits est particulièrement attentif à ces affaires, dans lesquelles il souhaite pouvoir rendre ses conclusions au cours de l'année 2019.

d'après le rapport 2017, Défenseur Des Droits

Arrivés au rond-point d'Arnaud Bernard, nous voyons les voltigeurs avancer vers un GJ, qu'ils cherchent à interpeller. Il arrive à leur échapper et se fait arrêter par un groupe de policiers en tenue des BRI (je crois..) (deux bandes bleues sur le casque) au tout début de la rue de Toul. Plusieurs policiers lui assènent des coups de pieds alors qu'il est à terre et parfaitement maitrisé. C'est une interpellation extrêmement violente, avec utilisation illégitime de la force, contre une personne déjà maîtrisée. Nous nous avançons pour leur crier de cesser de le frapper et nous poser en observation. Des membres des BRI nous font reculer de l'autre côté de la voie et nous nous exécutons.

12 janvier 2019

Notons cependant que lorsque les observateur-e-s sont présent-e-s et repéré-e-s, il semble y avoir moins d'interpellations violentes. Au regard des nombreuses scènes d'arrestations violentes qui « inondent » les réseaux sociaux, y compris pour des faits se passant à Toulouse, et le fait que nombre d'arrestations auxquelles nous avons assistées étaient « musclées » voire violentes, mais pas brutales, nous ne pouvons qu'en déduire (supputer) que la présence des observateur-e-s, repéré-e-s en tant que tel-le-s par les policier-e-s, influe sur leur comportement.



Interpellation musclée d'un manifestant, 16 mars 2019

VOIR LA VIDÉO

Le menottage

Que dit la loi ?

L'article 803 du code de procédure pénale définit les conditions dans lesquelles une personne peut être menottée ou entravée par une formulation restrictive supposée protéger la liberté individuelle :

« Nul ne peut être soumis au port des menottes ou des entraves que s'il est considéré soit comme dangereux pour autrui ou pour lui-même, soit comme susceptible de tenter de prendre la fuite.

Dans ces deux hypothèses, toutes mesures utiles doivent être prises, dans les conditions compatibles avec les exigences de sécurité, pour éviter qu'une personne menottée ou entravée soit photographiée ou fasse l'objet d'un enregistrement audiovisuel. »

Il sera noté que le texte évoque les menottes et entraves, permettant ainsi l'usage de liens de serrage rapide en plastique. La dangerosité ou le risque de fuite étant laissés à l'appréciation des agents interpellateurs, le recours aux menottes ou entraves semble banalisé et quasi-automatique.

Acte X, devant l'**UGC** : un homme « digne » arrêté

> À 16h40, les manifestants ont rejoint la place du Capitole via la rue Lafayette et des incidents éclatent à l'angle du Capitole et de la rue du Poids de l'Huile. De très nombreuses grenades sont lancées par la police, mais le vent défavorable renvoie les gaz lacrymogènes vers la rue du poids de l'huile et donc vers les policiers. La visibilité est devenue quasiment nulle dans cette rue (vidéo disponible). Les policiers investissent vers 16h50 la place du Capitole, avec de très nombreux lancers de grenades de tous types.
> Nous refluons alors vers la place Wilson pour pouvoir de nouveaux respirer normalement. Nous nous positionnons alors, vers 17h07, à proximité d'un groupe de policiers en civils (équipés et dotés de LBD) positionné au niveau de la rue d'Austerlitz. Nous nous interrogeons alors sur la raison de leur présence et constatons qu'il n'y a rien derrière eux dans la rue et que même les badauds peuvent passer. Un des policiers est équipé d'une Go Pro fixée sur son torse. Quelques minutes passent et les policiers se sont légèrement avancés sur la place. D'un seul coup, plusieurs d'entre eux se mettent à courir sans qu'aucune menace n'ait été proférée ni aucun projectile lancé. Sous les protestations des manifestants, les policiers procèdent alors à l'interpellation d'une personne le long d'un kiosque des allées Roosevelt et se mettent en position autour de ceux d'entre eux qui ont attrapé cette personne, qui n'oppose d'ailleurs aucune résistance. Les policiers se font alors menaçants en visant les personnes présentes vers le haut du corps avec leur LBD. Tout au long de son interpellation, ce manifestant est resté très calme, malgré une tension évidente. Hormis des quolibets et protestations, les manifestants ne sont pas menaçants. Il paraît alors difficile de comprendre pourquoi l'un des policiers décide alors de jeter une grenade lacrymogène en plein milieu des allées Roosevelt. À ce moment-là seulement, quelques projectiles sont lancés sur le groupe de policiers qui reflue vers le boulevard. Puis les policiers utilisent leurs lanceurs Cougar et lancent de nombreuses grenades lacrymogènes. Ce groupe de policiers se dirige alors vers un EGM positionné en bas des allées Jean Jaurès. La fumée des lacrymogènes empêche alors de savoir si, in fine, le groupe d'interpellation aura rejoint ou pas l'escadron de GM.
>
> 12 janvier 2019

Commentaire

Nous sommes là dans un cas devenu classique de rapports entre policier-e-s de la BAC (terme générique nous le rappelons) et manifestants (voire même de simples passants) qui dégénèrent parce que les policier-e-s veulent procéder à une interpellation en cours de manifestation. On se demande pourquoi, sachant qu'ils sont équipés de moyens photographiques et de renseignement et qu'ils pourraient très bien attendre que la manifestation soit terminée (ou bien même le lendemain) pour éventuellement appréhender cette personne, si tant est qu'elle ait quelque chose à se reprocher. Ce comportement n'est pas du ressort du maintien de l'ordre et contribue largement à générer des tensions aboutissant à des affrontements généralisés entre manifestants et policiers. Deux vidéos complètes de plusieurs minutes de cet épisode, prises par M. et P., sont disponibles. Cet épisode est corroboré par un autre groupe d'observateur-e-s qui était aussi présent (ils sont visibles sur la vidéo) et qui l'a relaté de son côté.

Les photos ci-dessous décrivent cette séquence :


Les policiers de la BAC place Wilson.


Les policiers chargent au milieu de la foule.


Les policiers en position.


Les policiers évacuent leur position.



Les policiers refluent vers le boulevard.



Les policiers lancent des grenades.


Les allées Roosevelt après le grenadage.

Hyperviolence injustifiée d'après les spécialistes

Intensité des violences de décembre

> Un étudiant aurait jeté un œuf rempli de peinture et d'autres quelques bouteilles, mais nous ne l'avons pas vu… Lancement de grenades lacrymos suivi de tirs de canons à eau et cela pendant trois quarts d'heures. Une incompréhension totale, la foule ne savait plus où aller, il y avait des enfants, des poussettes et des personnes âgées. Un groupe s'est assis devant les CRS : ils et elles ont été aspergé-e-s par le canon à eau… Une impression d'injustice énorme face à cette répression policière. Des personnes qui disaient ne plus rien y voir et ont nécessité d'être aidées pour sortir de là, d'autres trempées ! Quelques tirs de flash-ball… Les streets médics sont aspergés d'eau pareillement par le canon ! [..] Les forces de l'ordre jettent des grenades lacrymo dans cette rue, dont une tombe en cloche sur un balcon ! Deux poubelles qui brûlent sur une toute petite barricade !

15 décembre 2018

Après décembre

> Un GJ est en train d'être soigné par des médics. Il est 19h10 et un des médics nous dit que le GJ a été frappé il y a environ cinq minutes par un policier qui lui a mis un coup de matraque sur la tête « de manière gratuite ».

12 janvier 2019

> 16h57 : interpellation d'un manifestant qui se plaint d'un menottage trop serré et à qui il est répondu de fermer sa gueule.

2 février 2019

> 17h Observation de D. en dehors du groupe : à partir de la place Wilson, à l'entrée de la rue Lafayette, j'observe soudain, créant un mouvement de foule intense comprenant familles et enfants, une fumée dense de gaz lacrymogène ; je vois le jet du canon à eau au niveau du Capitole, j'entends les balles siffler. Je repars et rencontre plusieurs GJ absolument effarés, n'ayant pas compris pourquoi la police a déclenché si brutalement et violemment sa « riposte » (mais à quoi ?), alors qu'elle avait laissé les manifestants arriver pour la troisième fois sur la place du Capitole (l'après-midi avait commencé par un pique-nique et des échanges avec la population) ; leur hypothèse : un piège. Ils sont très motivés pour revenir samedi prochain….
> 16h15, à l'angle de la rue du Théâtre de la Cité, des ?? (je crois que ce sont des BRI) viennent arrêter un homme dans la manif. Son seul tort : hurler des injures, faire des gestes de menace. Deux policiers se détachent de leur groupe, s'emparent du mec, ils sont immédiatement protégés par six autres policiers qui repoussent avec leurs matraques des manifestants qui veulent récupérer le leur. Puis jets de lacrymos / affrontements localisés / jets de pierre…

16 février 2019

> Un GJ a été fermement bousculé à coup de pied et de bouclier. Il a eu la lèvre en sang. Il n'était pas dangereux pour les policiers.

12 janvier 2019

> Nous revenons ensuite vers Jean Jaurès, où nous assistons là aussi à des grenadages intensifs depuis le boulevard Carnot vers les allées Roosevelt, mais aussi depuis ces allées vers les allées J. Jaurès. Difficile de comprendre comment on peut avoir des tirs en direction des allées Roosevelt et en même temps des tirs depuis Roosevelt vers le bas des allées Jean Jaurès !? (vidéo disponible). Il est 20h13. Difficile de comprendre la raison de ces grenadages, sinon une volonté de la police de disperser les manifestants et les badauds mélangés. L'hélicoptère de la police nous survole. (vidéos disponibles)

26 janvier 2019

À la limite de la bavure

17h33 : la personne interpellée devant le Glou, à proximité de la rue Bayard, est prise de convulsions alors qu'elle est maintenue au sol et menottée. Les personnes présentes commencent à demander l'intervention des médics, qui arrivent et sont dans un premier temps refoulés par les policiers, qui leur disent que l'interpellé fait semblant. Face à l'insistance des personnes présentes qui s'attroupent autour, un des policiers hurle GLI, mais de toute évidence, aucun des policiers n'en a sur lui. Les policiers finissent donc par laisser intervenir les médics pour calmer les personnes présentes, qui n'étaient pas violentes ou agressives, mais qui leur faisaient légitimement comprendre que l'attitude de laisser une personne menottée au sol convulser sans rien faire pouvait poser problème. Nous avons pas mal de vidéos de ce moment, qui était assez choquant.

12 janvier 2019

La presse aussi ciblée et risque de bavure

17h05-10 : juste avant F. Verdier, un groupe de policiers sur une perpendiculaire, tirs en masse de lacrymogènes et de grenades assourdissantes (? détonation très forte) ainsi que de désencerclement, alors que les policiers ne sont pas du tout encerclés. Une personne avec un casque presse, à l'écart du groupe de manifestants répondant aux forces de l'ordre, voit une grenade assourdissante exploser au niveau de sa tête ; intervention des médics.

2 février 2019

Réflexion d'un observateur sur l'abus de violences

L'usage de la force est disproportionné par rapport aux manifestants. Ce qui donne l'idée qu'ils ont laissé relativement aller, pourrir et tolérer les incidents le samedi 8 décembre. Et là, le 15 décembre, c'est une démonstration de force pour réprimer et vouloir dégager les manifestant-e-s des boulevards. Ce qui pose la question d'une violence stratégique et commanditée. La liberté d'expression et de manifestation en prend un coup.

15 décembre 2018

Nous revenons d'une observation de la manif des Gilets Jaunes, la violence monte. Cette après-midi a été violente comme le 15 et le 22, utilisation massive de grenades et tirs de flash-ball et les forces de l'ordre semblent être moins débordées et plus offensives…avec peut-être l'idée de dégager les rues et boulevards le plus vite possible des manifestant-e-s.

29 décembre 2018

Pas de sommation

15h15 sur les allées à François Verdier : le cortège a grossi, jet de peinture et de feux d'artifice, peut-être quelques bouteilles. Nous n'avons pas entendu les sommations et étions devant. Grosse salve de grenades et jets de lacrymos sur la tête de la manif.

22 décembre 2018

Le groupe d'observateurs se trouve dans le premier tiers du cortège. Le rond-point d'Arnaud Bernard est visible quand éclatent les premières lacrymogènes ainsi que des grenades explosives (GMD ou GLI-F4). Aucune sommation n'a été entendue à notre niveau et les lacrymogènes tombent au milieu de la foule, à 100 m du rond-point - photo ci-dessous et vidéos disponibles. Il est 16h32. Les manifestants refluent vers Jeanne d'Arc. Le rond-point d'Arnaud Bernard est noyé sous les lacrymogènes et on entend les grenades explosives.

VOIR LA VIDÉO 26 janvier 2019



Grenades dans la foule sans sommation. Au centre droit de la photo, un palet de lacrymogène. 26 janvier 2019

Avec sommation

Parfois aussi, nous avons entendu et vu les sommations.

> À 19h49, les policiers vont enfin se mettre dans un cadre légal en procédant à des sommations plus de 20 mn avant d'avoir commencé à tirer des grenades – voir la photo ci- dessous ou un policier des CDI, ceint d'une écharpe tricolore, effectue une sommation à l'aide d'un (petit) mégaphone. Après les sommations, une fusée rouge sera utilisée puis les policiers chargent.
>
> 9 février 2019



Policier ceint d'une écharpe tricolore procédant aux sommations, 9 février 2019

La question des sommations fait débat. Parfois, nous les avons vues mises en scène : mégaphone, fusée éclairante. Parfois, quand nous étions devant les policier-e-s, nous avons constaté l'absence de sommation. Parfois, surtout lorsque les observateur-e-s se situaient à distance des policiers, il y a eu doute. Il semble cependant que le recours aux sommations réglementaires soit plus fréquent depuis la mi-février 2019. Quand les grenades sont tirées à 200 mètres, comment entendre, même si les sommations existent ? Dans certains pays comme l'Allemagne, d'immenses sonorisations sont présentes. En France, non.

Les BAC prennent des distances avec les codes et les lois

> On peut aussi noter l'attitude des policiers de la BAC prenant ostensiblement des photos de manifestants du « cortège de tête » : un policier montre du doigt le ou les manifestants et un autre prend des photos avec ce qui semble être un smartphone.
> Cette attitude (« on se met en scène », de manière visible par tous, pour prendre des photos de manifestants) entre dans une stratégie plus globale d'intimidation et de création d'un climat délétère autour des manifestations. Le fait que ces photos soient prises à l'aide d'un smartphone (qui est en toute logique un appareil privé, les policiers officiellement en charge de ce travail d'identification dans les manifestations travaillent avec du matériel photographique plus « classique ») ne peut qu'interroger sur le devenir de ces photos… Pour quel usage sont-elles prises ?
>
> 22 mai 2018



Un policier utilisant un smartphone pour prendre des photos de manifestants.

> Au moment où la manif avance et passe devant Air France, les policiers en civil sont les premiers à lancer des grenades lacrymogènes au milieu de la manifestation. Cela crée un mouvement de panique, avec la manif qui est coupée en deux. Les GM font alors trois sommations en suivant et envoient à leur tour des grenades lacrymogènes. Encore une fois, ce sont les policiers en civil qui dégoupillent en premier. Je ne peux pas l'assurer, mais je n'avais pas l'impression que les GM semblaient prêts à envoyer les gaz à ce moment-là. La pluie de lacrymogènes est impressionnante, plusieurs grenades atterrissant sur la terrasse du bar « Les Américains » à côté de la FNAC. Une grenade a même touché le balcon d'un immeuble, au 2ème étage du bâtiment, côté boulevard.
>
> 12 janvier 2019

Des pratiques illégales : les brassards

Que dit la loi ?

L'article 435-1 du Code de sécurité intérieure dispose : « Dans l'exercice de leurs fonctions et revêtus de leur uniforme ou des insignes extérieurs et apparents de leur qualité, les agents de la Police nationale et les militaires de la Gendarmerie nationale peuvent, outre les cas mentionnés à l'article L. 211-9, faire usage de leurs armes en cas d'absolue nécessité et de manière strictement proportionnée. »

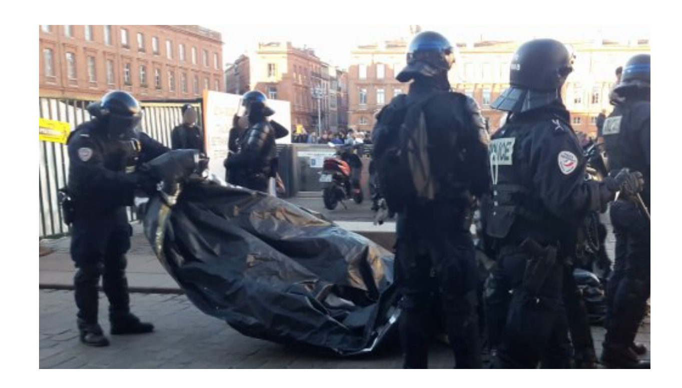
> 17h33, nous observons deux policiers sans brassard dans un groupe de BAC.
> 17h45, nous observons des CSI donner des coups de matraque à un secouriste volontaire.
> 18h08, première apparition de l'hélicoptère.
> 18h21, notre groupe est positionné juste à côté d'un groupe de BAC. A la radio nous entendons : « On va pistonner vers Arnaud B, et ensuite on les poursuivra dans les petites rues ».
> 18h38, nous observons à nouveau que dans un groupe de BAC, au moins 3 n'ont pas de brassard.

2 février 2019

Confiscation de banderole

> À 17h12, nous assistons à la confiscation par les policiers des CDI d'une grande banderole, que l'on pourrait attribuer à des militants d'ACT-UP, place du Capitole. On se demande pourquoi et si c'est bien là le rôle de policiers des CDI dans les manifestations...

16 février 2019



La dispersion des manifestations

Dès la première phase d'observation, nous signalions dans les rapports un problème de gestion de la dispersion : « La police a un vrai problème de dispersion » écrivions-nous. On s'en était déjà rendu compte près du monument aux morts dans la première phase d'observation (avant les Gilets Jaunes). Quand le parcours des manifestations allait de la place Arnaud Bernard au monument aux morts. Souvent des intermittent-e-s du spectacle et des jeunes s'asseyaient, chantaient, jouaient des musiques amplifiées.

Deux attitudes différentes avaient été observées :

- La police les laissait tranquilles et une heure plus tard, ils/elles quittaient le lieu ;
- La police gazait pour faire rétablir la circulation et des affrontements violents avaient lieu (par exemple le 22 mars 2018). (vidéo disponible).



Dispersion musclée de la manifestation du 22 mars 2018, CDI au contact.

Mais là, dans cette seconde phase d'observation, les Gilets Jaunes ne veulent pas se disperser. Pourquoi ? Les motifs sont divers :

- Refus d'un cadre traditionnel et demande de respect du « droit à manifester où on veut, quand on veut » disaient certain-e-s. Les mêmes qui ont été étonné-e-s quand on leur a appris le dispositif de déclaration, puis de négociation du parcours avec la préfecture. Au passage et devant les fausses informations sur la légalité de telles manifestations véhiculées parfois par la presse et certain-e-s élu-e-s (voir ci-après), les Gilets Jaunes ont réussi à dépoussiérer un droit mis à mal par certaines négociations forcées.

Un député macroniste justifie les mutilations chez les Gilets Jaunes : manifestations « illicites », « illégales »

À partir de 1 minute dans la vidéo ci-dessous, on peut entendre cette effrayante femme, Natalia Pouzyreff, expliquer sur un ton glacial que les mutilations nombreuses que déplore un Gilet jaune face à elle sont normales, car, notamment, ces manifestations étaient « illicites » (aux yeux de qui ?!) et « illégales » (or une manifestation non déclarée n'est pas illégale). Ce député macroniste des Yvelines allie parfaitement inhumanité et incompétence crasse.

Pour voir la vidéo : http://www.contre-info.com/un-depute-macroniste-justifie-les-mutilations-chez-les-gilets-jaunes-manifestations-illicites-illegales

Contre Info, 5 janvier 2019

- La volonté de passer la journée entière à manifester à Toulouse par des personnes, regroupées sur des ronds-points, venues de loin. « On est venu-e-s de xxx. Ça fait une trotte. On est entre ami-e-s. On veut en profiter ce soir aussi » (une Gilet Jaune de l'Ariège, janvier 2019).

La forme non-conventionnelle de la protestation Gilets Jaunes a bouleversé le rapport au temps: « On a pas de fric, mais on a du temps », disait un retraité à qui voulait l'entendre sur le parking de Gramont, le 17 novembre 2018 ; ce que diront et répéteront les Gilets Jaunes tout au long de nos contacts. Ils/elles auraient pu ajouter que le temps Gilets Jaunes est un temps de lien social, de rencontres, où on n'a plus honte d'être pauvre, un temps de plaisirs partagés, pour des personnes qui, souvent, étaient seules et isolées chez elles. Bref, la protestation est devenue « mouvement social » au sens fort du terme, un mouvement qui transcende les divisions et oppositions entre catégories d'appartenance : pauvres / jeunes / vieux / chômeur ou chômeuse /ouvrier-e /employé-e / petit-e-s patron-ne-s... Un mouvement social où le collectif est supérieur à l'addition de ses membres.

À partir de février 2019, les dispersions ont eu lieu place du Capitole, y compris avec le canon à eau et les blindés de la gendarmerie. Mais ces dispersions ont entraîné des affrontements violents une partie de la soirée.

Place du capitole : quelques minutes plus tard, les agents CRS commencent un processus de « nassage », ils bloquent les quatre angles principaux menant à et partant de la place du Capitole, ne laissant que la rue St Rome et la Rue Gambetta de libres. Nous sommes alors positionnés à l'intersection entre la rue du Poids de l'Huile et l'entrée de la rue de la Pomme (une des quatre voies partant de la place, donc), où nous observons l'arrivée, dans le processus, de trois camions portant le blason « CRS » et d'une quinzaine d'agents qui seront bientôt rejoints par un nombre important d'agents supplémentaires. La mise en place du « nassage », du blocage des rues, ne prend que quelques minutes, au bout desquelles les premiers lancers de lacrymogènes se font entendre, puis rapidement ressentir au niveau de la place. Un mouvement de foule s'ensuit, avec des cris, des paroles de colère de la part de quelques manifestants à l'encontre des CRS. Nous allons nous réfugier contre la devanture d'un magasin, le temps de nous équiper : casques, lunettes et masques, afin de ne pas être atteints par les gaz lacrymogènes. La plupart des manifestants prennent la rue Gambetta. À 16h04, la place est évacuée ; nous ne retrouvons, au milieu, que le groupe de Street Médics, occupé à soigner un nouveau blessé.

2 février 2019

Des dispositifs démesurés

À 17h06, les policiers font mouvement sur la place. Il y a encore beaucoup de monde, même si la partie sud de la place est dégagée. Nous sommes juste derrière les policiers et aucun projectile ne semble être lancé en leur direction, quand part une première grenade via un Cougar. Une vidéo permet de suivre ce qui va se passer. Les policiers arrosent alors copieusement la place. Un groupe de CRS se met en place au niveau du square C. de Gaulle et les badauds-manifestants sont repoussés dans les petites rues.
À 17h13, les policiers sont largement déployés sur la place du Capitole, largement vidée suite aux précédents tirs nourris de lacrymogènes (le vent soufflait de l'est…). À droite, niveau rue Lafayette, un groupe de CRS avec un camion à eau est positionné. Les policiers continuent à grenader au niveau de la rue du Taur et de la rue Pargaminières. Il y a à ce moment-là au moins 150 policiers des quatre corps (CRS, EGM, CDI et BAC) qui sont déployés. Il n'y a plus aucun manifestant sur la place. Seuls quelques-uns stationnent encore au niveau de la rue Pargaminières. Selon la vidéo, le groupe India des EGM, stationné sous les arcades de la place, est remplacé par la CRS 15. Un groupe de 15 à 20 bacqueux s'engouffre rue du Taur en direction de Saint-Sernin. S'ensuit alors un long face à face entre manifestants, badauds et policiers. À 17h29, les CRS prennent position et les policiers des CDI quittent la place en camionnettes. Comme on peut le voir sur la photo ci-dessous, un CRS est équipé d'un PGL 64 (lanceur multi-coups).

9 février 2019



Démesuré aussi dans les lancements de grenades

La question de la dispersion

16h39 : La manifestation va « logiquement » place du Capitole. Nous sommes largement plus de 10 000 personnes encore (certain-e-s sont parti-e-s à 16 heures « On ne sait jamais... Qui s'occuperait de mon petit ? » m'a dit une connaissance). La foule est dense. On a déjà fait deux fois le tour : boulevard, rue de Metz, rue Alsace...Tout est calme. La tête de manif, devant la banderole, fait entre 1000 et 2000 personnes...Où aller ? Pour les manifestant-e-s, comme pour la police, semble se dégager un consensus : la centralité politique de Toulouse d'une part, une place facile à dégager d'autre part. Une place où est déjà le camion à eau et de nombreux et nombreuses CRS.
Vers 18h50, suite au lancement de quelques projectiles légers, les policiers procèdent à des tirs de grenades. Les gaz envahissent les allées Roosevelt, la rue Labéda, ainsi qu'une partie de la place Wilson.
À 19h30, les policiers lancent de nombreuses grenades, y compris des grenades explosives (GMD ou GLI) depuis la place Wilson en direction de Jean Jaurès. Voir ci-dessous une photo de l'explosion d'une grenade de désencerclement extraite d'une vidéo (au moment où la vidéo montre la grenade qui explose, on entend clairement le bruit de l'explosion ; il s'agit donc bien d'une grenade explosive et, vu la dispersion des morceaux autour de l'impact, il s'agit vraisemblablement d'une GMD – rappelons que les policiers ne sont nullement menacés de près à ce moment-là...).

9 février 2019



Une grenade de désencerclement explose au milieu des gaz lacrymogènes.

Une riposte graduée...

16h45 : Un groupe de Black bloc, derrière une banderole, vise les CRS avec une fusée d'artifice...Réplique modérée et seulement centrée sur la banderole : grenades et camion à eau (de désencerclement roulées au sol et lacrymos en cloche).

9 février 2019

... puis démesurée

À 16h50, 7 camions descendent la rue St Rome et prennent position, puis poussent la foule vers la rue des Lois. Du côté du canon à eau, les policiers indiquent qu'il faut partir par la rue des Lois.
17h05 : les policiers qui poussent, ainsi que ceux postés au canon à eau, tirent simultanément au PENN. L'angle de la place du Capitole vers la rue des Lois est entièrement noyé sous les lacrymogènes. Les manifestants sont coupés en 2 et ceux qui n'ont pas pu fuir vers la rue des Lois et sont comprimés entre lacrymos et cordon CRS/ CSI sont très, très énervés. Plusieurs personnes vomissent. Les FDO arrêtent de pousser, et nous attendons la dispersion des gaz pour continuer. Puis, à peine 5 min après, un envahissement de lacrymos. Partout...Partout...La place est pleine de gaz. On se retrouve avec H., puis je le perds de vue. Les gaz envahissent toutes les petites rues autour. Reflux général.

9 février 2019

> Manifestations des GJ féministes et des GJ handicapé-e-s (déclarée en préfecture). Nous pouvons considérer que pour une manifestation de 150 personnes (au plus fort), ce sont environ 50 policiers qui étaient mobilisés de manière visible : une trentaine de CRS avec 7 camionnettes, une douzaine de policiers nationaux (non équipés pour le maintien de l'ordre) avec 3 camionnettes et 7 motards. Pas de traces des BAC.
>
> 10 février 2019

Un exemple d'essai de dispersion

> 18h30 : on redescend par la rue Gabriel Péri. Nous serons cette fois dépassés par un gros monospace banalisé plein de CSI. Nous nous dirigeons vers Wilson – Jean Jaurès… Étonnement, ici, règne une ambiance bon enfant côté manifestants : musique et danse ; plus tendue côté force de l'ordre, qui barrent l'accès à Wilson. Nouveau jet de projectile et riposte nourrie tous azimuts des CRS, ça court dans tous les sens, les bacqueux font des interpellations, les sauveteurs volontaires sont très sollicités.
> Les manifestants sont poussés vers Alsace-Lorraine ; quant à nous, c'est reparti, nous courons derrière la BAC qui se dirige vers la place Saint-Georges puis oblique rue Pélissié vers le Monoprix (ça devient très sportif !), puis on tourne vers le Capitole, avec cette fois les CSI derrière nous. Bon, qui fait quoi ?
> 19h15 : place du Capitole, à l'angle du McDo, CRS et canon à eau. Décidés à faire évacuer la place, la police somme les personnes présentes de retirer leur gilet et de partir, sinon…Gaz lacrymo et pistonnage rue Romiguère (heureusement, les sauveteurs sont encore là).
>
> 16 février 2019

Les blessé-e-s

> Lorsque je pars avec les pompiers, je suis avec un autre blessé. Lui a été touché à l'œil. Les pompiers semblaient très inquiets. Je l'ai recroisé à l'hôpital : plaie ouverte 1 cm sous l'œil et probable fracture de l'arcade, mais son globe oculaire est en fait épargné. Il m'a dit avoir reçu un projectile alors qu'il était isolé au milieu du boulevard.
>
> 2 février 2019, blessure de Jérôme (observateur)

> Au moment du grenadage massif de la place du capitole, ce groupe de manifestants est parti se réfugier rue des Lois, en longeant les terrasses. Ils ont subi, à revers, une charge éclair très violente de la part des forces de l'ordre. Nous avons pu assister à cette agression et avons vu un blessé à terre, aussitôt pris en charge par les médics.
>
> 23 février 2019

> Une fois que le cortège a reflué de la place du Capitole et que les policiers l'ont également quittée, nous y trouvons de nombreux restes de grenades lacrymogènes, mais aussi 2 balles de LBD au moins. Une personne, blessée au tibia par LBD, est en train d'être soignée devant la mairie par des médics. Une autre personne vient nous voir pour nous montrer un hématome au dos, apparemment causé par un autre tir de LBD.
>
> 23 février 2019

Maintien de l'ordre et blessures

Selon le Code européen d'éthique de la Police, « le recours à la force […] doit toujours être considéré comme une mesure exceptionnelle […]. Lorsque ce recours s'impose, l'usage de la force ne doit pas aller au-delà de ce qui est absolument nécessaire. En d'autres termes, la force utilisée doit être proportionnée à l'objectif légitime à atteindre par ce moyen. Il convient donc de trouver un juste équilibre entre le recours à la force et la situation dans laquelle il intervient. Concrètement, cela veut dire, par exemple, que l'on n'utilisera pas la force physique si elle n'est

pas absolument indispensable, que les armes ne seront utilisées qu'en cas de "nécessité absolue" [...].[57] »

Le Code de déontologie de la Police nationale et de la Gendarmerie nationale indique quant à lui : « Le policier ou le gendarme emploie la force dans le cadre fixé par la loi, seulement lorsque c'est nécessaire, et de façon proportionnée au but à atteindre ou à la gravité de la menace, selon le cas. Il ne fait usage des armes qu'en cas d'absolue nécessité et dans le cadre des dispositions législatives applicables à son propre statut.[58] »

Compte tenu de ces principes fondamentaux, l'existence de blessé-e-s lors d'opérations de maintien de l'ordre suscitent de nombreuses interrogations, même s'il peut s'avérer en certains cas que les blessures résultent de circonstances conformes aux règles éthiques précitées. Les blessé-e-s sont un indicateur possible du degré de violence dans les rapports entre les forces de l'ordre et la population, et nombre de cas pourraient laisser penser à une augmentation de leur nombre au cours des dernières années[59].

Cette tendance a trouvé une expression culminante lors des manifestation des Gilets Jaunes depuis novembre 2018[60] ; si bien que les blessé-e-s sont devenu-e-s une caractéristique majeure de ce mouvement social, à l'échelle nationale. Ainsi, selon les chiffres communiqués par le ministère de l'Intérieur à la Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe dans le cadre de la rédaction d'un mémorandum rendu le 26 février 2019, 2 060 blessé-e-s ont été recensé-e-s parmi les manifestant-e-s à la date du 4 février 2019, dont 69 « urgences absolues » et 1 325 parmi les forces de l'ordre.

Le journaliste David Dufresne, qui tient un décompte des blessé-e-s depuis le début du mouvement et dont le travail, largement médiatisé et reconnu, a été utilisé par la Commissaire aux droits de l'Homme, dénombre quant à lui, à la date du 11 mars 2019 : 1 décès, 215 blessures à la tête, 22 éborgnements, 5 mains arrachées, parmi des manifestant-e-s essentiellement mais aussi des passant-e-s et des journalistes. Enfin, sur 59 éborgnés par les forces de l'ordre depuis 1999 recensés par le collectif « Désarmons-les », 19 l'ont été depuis le mois de novembre 2018[61].

Si les sources sont plurielles, faire une synthèse au sujet des blessé-e-s provoqué-e-s par les forces de l'ordre est une tâche complexe, car il n'existe pas de chiffrage exhaustif, pas de base de données officielle, et parce que les décomptes disponibles, selon qu'ils proviennent de l'État, d'associations, des secouristes ou de journalistes, ne sont pas établis selon les mêmes méthodes et avec les mêmes finalités. Il est néanmoins possible de tirer des informations différentes de ces décomptes et de les confronter.

57. Conseil de l'Europe – Comité des Ministres, *Standards Internationaux Relatifs aux Forces de Police, Le Code Européen d'Ethique de la Police*, Genève, Centre pour le Contrôle Démocratique des Forces Armées, 2009, p.34-35.
58. *Code de déontologie de la police nationale et de la gendarmerie nationale*, Livre IV, titre 3, chapitre 4 de la partie réglementaire du Code de la sécurité intérieure, entré en vigueur le 1er janvier 2014.
59. À ce sujet, voir par exemple ACAT, *Pratiques et conséquences du maintien de l'ordre en France. Note d'analyse adressée au Défenseur des droits dans le cadre de sa mission d'enquête relative au maintien de l'ordre*, juillet 2017.
60. Cf. ACAT, *Après plus de 100 jours de manifestations des « Gilets Jaunes » : quel bilan ?*, 7 mars 2019.
61. Collectif Désarmons-les, « 1999 – 2019 : En 20 ans, l'État français a rendu borgne au moins 54 personnes ! », 10 février 2019 : https://desarmons.net/index.php/2019/02/10/1999-2019-en-20-ans-letat-francais-a-rendu-borgne-au-moins-54-personnes/ [consulté le 11 mars 2019].

Les blessé-e-s lors des manifestations Gilets Jaunes à Toulouse

Plusieurs sources dont aucune ne peut prétendre à l'exhaustivité permettent d'évoquer les blessé-e-s lors des opérations de maintien de l'ordre qu'a suivi l'Observatoire des Pratiques Policières : les chiffres communiqués par la préfecture de Haute-Garonne dans les communiqués publiés après chaque manifestation ; les décomptes réalisés par certains groupes de secouristes ; le recensement de David Dufresne.

Les chiffres de la préfecture

À la date du 2 mars 2019 et en comptabilisant à partir du 1er décembre 2018 (Actes III à XVI des Gilets Jaunes + manifestations lycéennes et Marches pour le climat), la préfecture dénombre 60 blessé-e-s parmi les manifestant-e-s pour 169 blessé-e-s parmi les forces de l'ordre. La préfecture mentionne dans ses communiqués des « blessés », des « blessés légers », et des « blessés en urgences relatives », les blessé-e-s légers étant les plus nombreux sans que ne soit défini clairement ce que recouvrent médicalement ces distinctions.

Au regard d'une comparaison avec les chiffres des secouristes ci-après, ce décompte de la préfecture apparait fortement sous-estimé, mais il offre la possibilité d'une comparaison avec d'autres mouvements sociaux et manifestations antérieures, sur la base d'une source identique.

Ainsi, à titre de comparaison, sur une période allant de novembre 2014 à novembre 2018 et incluant plusieurs mouvements sociaux locaux et nationaux à Toulouse[62], la préfecture de Haute-Garonne ne communique à travers ses communiqués de presse que de l'existence de 2 blessé-e-s.

Les décomptes des secouristes

> Selon J. responsable des secouristes volontaires dans cette journée, il y a eu une quarantaine de blessé-e-s, dont 13 graves.
>
> 15 décembre 2019

> À 19h ce soir, des secouristes volontaires nous disent qu'un jeune Arthur, 24 ans, vient de prendre un tir de flash-ball sur l'œil au Fer à Cheval, vers 18h. Ils et elles s'accordent à dire qu'il n'était pas un casseur. Les CRS les ont appelés et étaient blêmes.
>
> 29 décembre 2019

Depuis l'acte III des Gilets Jaunes, le 15 décembre 2019, des organisations informelles de « médics » se sont mises en place afin d'apporter les premiers soins aux blessé-e-s dans les manifestations. Au fur et à mesure du mouvement social, le nombre de volontaires intervenant dans les manifestations a augmenté et plusieurs formations se sont créées. Ainsi, à l'heure actuelle, on peut recenser :

- les « Volontaires Toulouse – Premiers soins »
- les « Secours toulousains »
- les « Croix Bleues » (devenues ensuite « Croix Violettes »)
- les « Street Medics », issus du mouvement historique antérieur au mouvement des « Gilets Jaunes ».

62. Manifestations pour l'annulation du projet de Sivens en 2014, manifestations contre la « Loi travail » en 2016, occupation de l'université Toulouse Jean Jaurès contre un projet de fusion universitaire puis manifestations contre Parcoursup en 2018, etc.

Les deux premières organisations de secouristes (« Volontaires Toulouse » et « Secours toulousains ») réalisent depuis l'acte XII (2 février 2019) un décompte commun de leurs interventions, dont l'un des secouristes a bien voulu produire une synthèse pour l'OPP.

Les bilans ainsi produits pour les actes XII à XVI du mouvement proposent deux catégories de classement des interventions :

1. Par gravité des blessures, selon deux critères objectivables :

- l'évacuation : la personne blessée a été envoyée aux urgences suite aux premiers soins ou a dû être évacuée du cortège de la manifestation ;
- la blessure que les « Secours volontaires toulousains » appellent « médico-psychologique » ; dans la pratique de ces équipes volontaires, un-e « blessé-e médico-psychologique » représente un individu en état de choc ou « perdu » dans la manifestation, qui ne possède pas nécessairement de blessure physique mais qui nécessite une prise en charge (état de peur, de perdition). Il peut s'agir de passant-e-s n'ayant pas pour intention de participer à la manifestation.

2. Par origine des blessures ; les données ne permettent pas d'en établir de manière systématique la cause mais, en revanche, il est possible pour certaines manifestations d'établir le nombre de blessures provenant de l'armement policier. Parmi les origines possibles des blessures, on retrouve les catégories suivantes dans les données communiquées :

- coups de matraque,
- tir de LBD ,
- éclats de grenade lacrymogène, de grenade de désencerclement ou GLI F4,
- malaises et vomissements dus aux gaz lacrymogènes,
- accidents routiers,
- chutes,
- autres (cas particuliers de projectiles artisanaux).

Les données ne précisent pas :

- si la personne blessée est un-e manifestant-e ou s'il s'agit d'un-e simple passant-e se retrouvant dans le cortège sans intention de manifester ;
- si la personne est allée aux urgences lorsque le conseil lui en a été donné après l'acte de premier secours (notamment pour les blessures à la tête ou pour les individus ayant des antécédents médicaux) ; en cas de doute, l'individu n'a pas été considéré comme « évacué ».

Total des interventions des « Volontaires Toulouse » et « Secours toulousains » par manifestation et par type d'accompagnement

	Acte XII	Acte XIII	Acte IV	Acte XV	Acte XVI	Total
Total des interventions (source : secouristes)	84	34	36	35	38	**227**
Nombre blessés urgence relative (source : Préfecture 31)	4	1	2	NC	NC	**NP (7)**
Blessés nécessitant évacuation (source : secouristes)	10	5	5	3	0	**23**
Blessés sans évacuation (secouristes)	49	22	16	20	21	**128**
Blessés « médico-psychologiques » (secouristes)	25	7	15	11	16	**74**
Inconnu	0	0	0	1	1	**2**
Nombre de blessés armes d'origine policière	NC	16 (33)*	NC	31	30	**NP**
Nombre de blessés autres qu'armes policières	NC	18 (1)**	NC	4	8	**NP**
Nombre de volontaires au total	70	60	60	56	51	
Nombre d'équipes de secours déployées	10	10	10	11	9	
Nombre de manifestants (Estimation, source : OPP)	9000	15000	8000	7000	7500	

NC : Non communiqué
NP : Non pertinent
** : Nombre minimal, puis nombre maximal entre parenthèses.*
*** : Nombre maximal, puis nombre minimal entre parenthèses.*

On peut donc recenser, sur ces 5 manifestations ayant eu lieu à Toulouse, 151 personnes blessées physiquement, dont 23 ayant dû être évacuées, c'est-à-dire davantage de blessé-e-s que la préfecture de Haute-Garonne n'en recense pour l'ensemble des manifestations qui se sont déroulées depuis le mois de novembre 2018.

Près de deux fois supérieurs au chiffrage de la préfecture à la date de l'acte XVI (2 mars 2019), nous pouvons pourtant affirmer objectivement que ces chiffres sont très sous-estimés ; et ceci pour plusieurs raisons :

- seules 5 manifestations sont comptabilisées ;
- il peut y avoir des blessés pris en charge par d'autres organisations de premiers secours qui ne recensent pas leurs interventions ;
- il peut y avoir des blessés qui n'ont été pris en charge par aucune des 4 organisations de premiers secours ;
- il peut y avoir des évacuations ou des envois aux urgences qui n'ont pas été précisés dans les données et qui ont donc été classés comme « absence d'évacuation » ;
- il peut y avoir un oubli dans le recensement d'une ou plusieurs interventions du fait des conditions d'intervention : le soin prime sur la collecte de données pour les intervenants.

Le recensement du journaliste David Dufresne

Depuis le début du mouvement des Gilets Jaunes, le journaliste indépendant David Dufresne compile les violences policières sous forme de signalements de centaines de faits qui sont regroupés, contextualisés et consultables sur Médiapart[63].

63. David Dufresne et Médiapart, « Allo Place Beauvau ? » : https://alloplacebeauvau.mediapart.fr [consulté le 11 mars 2019]

Très loin d'être exhaustif, puisqu'inférieur aux chiffres de l'État et des préfectures, ce recensement s'est néanmoins imposé comme un travail de référence en quelques semaines, en raison de sa régularité et de sa rigueur. Pour chaque cas sont indiqués la date, le lieu, la nature des blessures et les armes les ayant causées, ainsi souvent que leurs circonstances. Pour 53 signalements concernant Toulouse à la date du 9 mars 2019, 24 personnes blessées sont recensées, avec des blessures multiples dans 8 cas : 22 manifestant-e-s, 1 membre de l'Observatoire des Pratiques Policières, 1 photojournaliste.

On peut dénombrer plus précisément, en ce qui concerne la nature des blessures :

- 3 blessures à l'œil dont 1 éborgnement,
- 12 blessures à la tête (contusions ou plaies),
- 2 fractures (main / tibia),
- 11 cas d'hématomes et de lésions aux membres inférieurs ou supérieurs.

En ce qui concerne les causes de ces blessures :

- 11 cas de blessures causées par LBD 40,
- 3 cas de blessures causées par grenade de désencerclement ou grenade lacrymogène,
- 9 cas de blessures par matraquage,
- 1 cas de blessures par coup de genou.

La liste du collectif Désarmons-les

Une liste réalisée par le collectif Désarmons-les de novembre 2018 à janvier 2019 fait état des blessures graves : https://desarmons.net/index.php/2019/01/04/recensement-provisoire-des-blesses-graves-des-manifestations-du-mois-de-decembre-2018

Témoignages directs à l'OPP

Enfin, une des sources d'information sont les faits collectés par les observateur-e-s eux/elles-mêmes et les témoignages spontanés reçus par l'OPP.

> Nous assistons alors à une scène de préparation de « tir au pigeon ». Il est 17h17. Les manifestants sont au milieu de la place. Un policier appelle une policière munie d'un LBD et lui montre la foule avec son téléphone. Puis, durant un bon moment, la policière va viser la foule ; mais nous n'avons pas pu savoir si le LBD a été in fine utilisé. Nous pouvons simplement dire que quelques minutes après, nous avons vu des sauveteurs volontaires qui soignaient, le long du mur du Capitole côté Lafayette, un manifestant qui avait pris une balle de LBD dans le tibia.
>
> 23 février 2019



Photo envoyée à l'OPP. Trace de LBD dans le bas du dos d'un manifestant. 23 février 2019, 17h23.
Le manifestant a recontacté l'OPP depuis lors.

Parfois aussi, la presse a été le relais des plaintes.

Frappé à la mâchoire, un homme « a perdu 11 dents »

« D'après les informations que j'ai, il y a eu trois, voire quatre victimes » recensées samedi dans les rues de Toulouse, témoigne l'avocate Claire Dujardin, qui a fait des violences policières et de l'usage des fameux flash-ball un cheval de bataille. Pour l'acte X, elle évoque au moins trois victimes de violences policières à Toulouse : les deux membres d'un couple qui ont été « victimes de coups de matraque sur le crâne et sur le visage ». L'homme a même dû être évacué aux urgences, alors qu'il avait été placé en garde à vue.

Et un autre homme « qui a pris un coup à la mâchoire et a perdu 11 dents, d'après un constat de médecine légale », soulève l'avocate. Sur son compte Facebook, Yann a en effet posté des photos de son « nouveau sourire », avec ses dents cassées ou arrachées. Il pensait en avoir 8 de cassées, en réalité, il y en avait 11, a-t-il indiqué à Actu Toulouse. Il raconte que des policiers « sont juste passés à mon niveau, j'ai levé les bras, et là, matraque dans les dents, matraque dans les côtes, vidage de lacrymo dans la bouche et KO. Ils ont continué leur chemin et en ont envoyé deux autres à l'hôpital (fracture du crâne pour un, nez et front cassé pour l'autre, laissé comme moi à terre). Pas d'interpellation ».

Actu Toulouse, 23 janvier 2019

Typologie des blessures parmi les manifestant-e-s

Les informations de la Préfecture ne donnent aucune précision sur la nature et les causes des blessures. En revanche, si l'on croise les données des secouristes et les signalements de David Dufresne, ainsi que les propres observations de l'OPP, il est alors possible d'établir une typologie des blessures qui ont été provoquées par les forces de l'ordre à Toulouse, en mettant en évidence leur nature et leurs causes (armes utilisées).

NATURE DES BLESSURES	CAUSES
Malaises et vomissements	Gaz Lacrymogènes
Contusions et hématomes	Coups et matraquages Eclats de grenades lacrymogènes Grenades de désencerclement Tirs de LBD 40
Plaies	Coups et matraquages Eclats de grenades lacrymogènes Grenades de désencerclement Tirs de LBD 40
Fractures	Coups et matraquages Tirs de LBD 40
Éborgnement	Tirs de LBD 40

Blessé-e-s parmi les manifestant-e-s et les forces de l'ordre

DATES	ESTIMATION BLESSÉ-E-S PRÉFECTURE POLICE	ESTIMATION BLESSÉ-E-S PRÉFECTURE MANIFESTANT-E-S	INTERPELLATIONS (GARDE A VUE)
au 16 mars 2019	176	60	385 [292]

Le tableau ci-dessus fait le point sur les blessé-e-s, sur la base des communiqués publiés par la préfecture depuis le début de la séquence des Gilets Jaunes. Si l'on s'en tient à ces chiffres, il y aurait donc eu trois fois plus de blessé-e-s dans les rangs des forces de l'ordre que dans ceux des manifestant-e-s. S'il n'était la gravité de ce que recouvrent ces chiffres, on ne pourrait que sourire face à l'évidente sous-estimation du nombre de blessé-e-s chez les manifestant-e-s ; tout en sachant que le chiffre des blessé-e-s chez les membres des forces de l'ordre doit être, lui, exhaustif...

Rappelons que, pour mémoire et rien que pour la manifestation du 8 décembre 2018, les groupes de sauveteurs volontaires ont comptabilisé pas moins de 54 blessé-e-s du côté des manifestant-e-s ; et ceci sans pouvoir compter ceux et celles qui ont été pris-e-s en charge par d'autres moyens ou bien encore ceux et celles qui ne se sont pas fait, pour diverses raisons, connaître.

Pour synthétiser

De nombreux et nombreuses blessé-e-s marquent le mouvement des Gilets Jaunes, dans une proportion qui ne cesse d'interroger, et ces blessures sont dans leur très grande majorité de cause policière comme en attestent les bilans des secouristes. Il faut souligner ici plusieurs points :

- Parmi les blessé-e-s recensé-e-s à Toulouse se trouvent des passant-e-s, un journaliste et un membre de l'OPP, qui ne sauraient être suspecté-e-s d'avoir eu un comportement justifiant un usage « nécessaire » de la force, au point d'entrainer des blessures qui plus est.
- Si l'existence d'une blessure provoquée par les forces de l'ordre n'est pas systématiquement la preuve d'une faute commise par ces dernières, nombre de cas documentés, observés ou appuyés par des témoignages attestent d'un usage disproportionné de la force ou d'un usage non réglementaire de leurs armes par les forces de l'ordre : coups et tirs à la tête, tirs tendus ou trop rapprochés, usage offensif des armes, réponses disproportionnées.
- L'augmentation tendancielle du nombre de blessé-e-s causé-e-s par les forces de l'ordre et l'ampleur considérable de leur nombre lors des manifestations des Gilets Jaunes s'observent simultanément à une évolution de la doctrine française du maintien de l'ordre, dans un contexte de dysfonctionnements divers que le présent rapport décrit par ailleurs.

Récapitulatif : évolution des manifestations et des violences policières

Rappel : l'OPP a été lancé le 4 mars 2017, 47 manifestations ont été observées au 23 mars 2019. Nous reprenons ici nos constats faits publiquement à la rencontre du 7 janvier sur « La répression du mouvement social » organisée par les Amis du Monde Diplomatique, la LDH, la fondation Copernic, le SAF, ATTAC, la CGT et la FSU.

Phase 1 (avant la séquence Gilets Jaunes) : une gestion locale à la toulousaine

Nonobstant les dispositifs disproportionnés en nombre de policier-e-s qui ont entraîné la création de l'Observatoire des Pratiques Policières, le dispositif local semblait relativement stabilisé. Nous l'avons expliqué précédemment, les constats étaient les suivants :

- Déploiements policiers disproportionnés
- Policiers non équipés de LBD (de manière visible en tous cas)
- 4 forces de police principalement présentes sur le terrain : CRS, Gendarmerie mobile, Compagnies d'intervention (CDI), BAC ;
- Interdiction faite aux manifestants d'accéder au centre-ville
- Identification du dispositif fixe + glissant (Cie d'intervention + BAC) sur le côté « centre-ville » de la manifestation
- Ciblage visible de manifestants par les policiers en civil durant les manifestations
- Attitude « agressive – regards hostiles et menaçante » des policiers des BAC
- Un seul incident notable : le 22 mars 2018, avec le gazage ciblé par des policiers de la BAC de membres de l'OPP.

Comparé aux manifestations Gilets Jaunes, outre l'incident de mars 2018 avec gazage des observateur-e-s, l'attitude des policier-e-s, en particulier ceux, celles de la BAC et des CDI était relativement réservée.

Une gestion calme, toulousaine (locale) de l'ordre

> Autre élément à noter et qui confirme le ressenti de certains des observateurs les plus expérimentés : il semble bien que les ordres donnés aux policiers sont d'éviter les incidents. En effet, aussi bien lors de la manifestation des personnels de l'université Jean Jaurès le 1er février (la manifestation avait continué de manière « sauvage » et avait été nassée en bas de l'avenue de la Gloire) que pour celle faisant l'objet du présent rapport, les policiers auraient, il y a encore peu de temps et dans des situations voisines, agi de manière plus « musclée ». Même si les gazeuses ne sont pas loin (nous avons vu un policier la serrer assez « nerveusement » lors du face à face avec le cortège des femmes), nous devons constater pour l'instant que les policiers « restent dans les clous ». Nous sommes loin de la période des manifestations « El Khomri ».
>
> Manifestation des femmes du 8 mars 2018

Des dispositifs légers et variés

> Dispositif ferme, léger et fluide pour cette première manifestation contre la loi travail.
> Manifestation intersyndicale, 9 octobre 2018

Pendant cette première période d'observation, au vu du peu d'incidents violents observés à Toulouse — dans d'autres métropoles cela se passait nettement différemment —, nous en venions à nous interroger sur le contenu du rapport de l'Observatoire à venir et le sens même de notre présence. De nombreux manifestant-e-s attribuaient le calme policier à notre présence : les dispositifs policiers étaient peu disproportionnés[64], les forces de police – excepté quelques cas que nous précisons — traitaient les manifestant-e-s avec respect. Les ordres de la chaîne de commandement semblaient ajustés.

Il y avait bien sûr, à chaque manifestation, un pôle qualifié de « radical » par la presse. C'est ce pôle qui recevait toute l'attention des BAC dans le dispositif glissant. Mais à part quelques œufs envoyés, quelques problèmes lors des dispersions, peu d'incidents sérieux.

La police faisait la preuve qu'elle pouvait réguler des manifestations de manière citoyenne en respectant le droit de manifester.

Phase 2 : depuis le mouvement des Gilets Jaunes

De **décembre 2018 à janvier 2019**, 7 manifestations couvertes à la date du 29 décembre. Les constats que nous avons effectués et développés durant la conférence de presse du 27 janvier étaient les suivants :

- **Les BAC et les CDI remodèlent les manifestations par des tirs de gaz** ; aucun seuil de tolérance à une poche de peinture, voire à une canette de bière.
- Une **montée en puissance impressionnante des dispositifs policiers** (plusieurs centaines de policiers mobilisés) avec **présence de blindés** et **utilisation des canons à eau** ; **dispositif cumulé le plus nombreux le 15 décembre (600 policiers mobilisés selon les informations presse) pour environ 5 à 6 000 manifestants.**
- **Utilisation continue d'un hélicoptère** avec prise de photos et transmission instantanée au sol pour interpellations.
- **Gazage massif des manifestant-e-s dès le moindre incident** ; exemple le 15 décembre, quand les gendarmes mobiles ont jeté des grenades lacrymogènes après avoir reçu un sac de peinture sur un blindé et trois projectiles. Sachant le degré de formation de ce corps de police, riposter avec ampleur après ce type d'agression (bénigne, en fait) laisse à penser que l'ordre leur a été donné de réagir de manière disproportionnée pour casser la manifestation.
- **Utilisation massive des gaz lacrymogènes et de LBD en cœur de ville**, jusque sous les arcades du Capitole (manifestation du 15 décembre).
- **Utilisation de tout l'arsenal militaire disponible** : gaz lacrymogènes, grenades GLI-F4, grenades de désencerclement, lanceurs de balles de défense (flash-ball).
- Aux quatre corps de police déjà cités, se sont ajoutés le 8 décembre et après des **policiers municipaux équipés pour le maintien de l'ordre**.

64. Cette notion de disproportion est de facto relativisée par les constats effectués durant la séquence Gilets jaunes.

- Des comportements différenciés selon le corps de police :

  – **CRS et gendarmes mobiles « conformes » à leur rôle et à leur formation** (voir les scènes filmées place du Capitole le 15 décembre).

  – **Compagnies d'intervention** (Police nationale équipée pour le maintien de l'ordre) **souvent fébriles et agressives** ; elles sont **« à l'origine » des démarrages d'incidents** qui ont contribué à faire « dégénérer les manifestations » le 1er décembre rue Bayard et le 8 décembre au niveau de la rue Bergeaud.

  – **BAC et policiers en civil faisant la chasse aux manifestant-e-s** pour faire des interpellations et utilisant massivement des LBD. À noter la **présence de policiers en motos banalisées (l'un conduit et l'autre est armé d'un LBD)** qui, dans certains cas, fendent la foule des manifestant-e-s ; la présence de motos de police banalisées avait déjà été constatée sur les trottoirs avant les manifestations des GJ mais le passager n'était, à l'époque, pas armé.

- **Des forces de police qui semblent peu ou mal coordonnées** ; en tous cas, **pas prêtes à des manifestations aussi mouvantes et dispersées, imprévisibles** en fait, que celles des Gilets Jaunes (cela rappelle les constats faits lors de la manifestation universitaire du 1er février 2018, déjà évoquée). **Le 8 décembre, le centre-ville de Toulouse était entre les mains des Gilets Jaunes et il n'y a eu aucun incident en cœur de ville**, les forces de police s'étaient largement repliées pour intervenir à Saint-Cyprien (à noter des « contacts physiques » entre manifestants et policiers ayant conduit les policiers à reculer plusieurs fois – phénomène constaté au niveau du Pont Neuf, place du Capitole et rue Lafayette).
- **Des attitudes de « cow-boy » des BAC** les conduisant, quelques fois, à se retrouver isolés au milieu de manifestant-e-s, « pacifiques heureusement » (le 8 décembre par exemple, rue du Poids de l'Huile, face à l'hôtel de l'Opéra).
- **Pas de référent de terrain identifié (au moins identifiable) au niveau de la police** auquel il serait possible de se référer.
- **Des manifestant-e-s de plus en plus équipés pour manifester** (lunettes, masques, protections diverses) et se protéger des gaz lacrymogènes **mais non équipés pour les confrontations directes avec la police**.
- **Les manifestant-e-s refusant de se disperser** (une rage certaine s'exprime via cette attitude de refus de dispersion).
- **Des attitudes insultantes et des provocations verbales de la part de policiers** (voir témoignages).
- **De nombreuses fouilles « préventives » et l'obligation d'enlever les gilets jaunes** faite à de nombreux manifestants.
- **De très nombreux et nombreuses blessé-e-s dont certain-e-s grièvement** (coma pendant 15 jours), doigts arrachés (suite à utilisation de GLI-F4 ?), blessures par LBD au niveau de la tête, du torse, du dos, blessures par grenades de désencerclement) ; **sans doute plusieurs centaines de blessés** en comptant les traumatismes de toutes natures (chocs, accès de panique avec perte de contrôle, suffocations, évanouissements, etc…).

Nous notions aussi une **difficulté importante à couvrir les manifestations pour l'OPP, liée à l'éclatement des manifestants en plusieurs cortèges avec simultanéité des incidents** ; le 22 décembre par exemple, incidents simultanés rue de Rémusat, alentours du métro Jean Jaurès, environs d'Esquirol.

Nous en tirions le bilan suivant :

L'objectif de la préfecture (ordre gouvernemental ?), dès le 1er décembre, a été d'**utiliser massivement les forces de police avec la manière forte** (grenadages massifs de toutes natures, charges, interpellations et chasse aux manifestants) pour **faire peur** (une stratégie de la peur, voir plus loin) en espérant **dissuader les Gilets Jaunes de manifester**. C'était sous-estimer la rage profonde des manifestants dont le nombre (chiffres très prudents vu la difficulté de comptage) a doublé à chaque manif (1 500 le 1er décembre, 3 000 le 8, 6 000 le 15) ; et ceci malgré la montée en intensité de la répression (et le bombardement médiatique…). Nous sommes donc en présence d'un **échec du gouvernement à faire rentrer les choses dans l'ordre par la violence policière**.

À noter aussi que **badauds et manifestant-e-s se sont croisé-e-s cinq samedis d'affilée dans une sorte, au mieux, de connivence et, au pire, d'indifférence**. Les attitudes de rejet des gilets jaunes ont été rares (un seul cas constaté de visu).

Entre la période avant le 17 novembre 2018 et celle d'après, pas de différence notable dans les déploiements policiers. Ce n'est qu'une question de nombre de policier-e-s et d'intensité dans leur action. Le seul fait notable : à partir du 24 novembre, équipement des policiers en LBD et utilisation de ceux-ci de manière massive à compter du 1er décembre.

Phase 3 : primauté aux professionnel-le-s du maintien de l'ordre avant 16h30

Ce sont les CRS et les EGM qui, jusqu'à 16h30 environ, encadrent, mais de loin, les manifestants. Et quand les rangs de BAC et de CDI, souvent discrets à ce stade de la manifestation, se retrouvent au contact, ils/elles font preuve de retenue. Depuis lors et jusqu'à la date de la dernière manifestation prise en compte dans le rapport (23 mars 2019), nous avons effectué un certain nombre de constats ; on s'aperçoit à la lecture des différents comptes rendus d'observation que si certaines choses évoluent, tant dans le comportement des forces de l'ordre que dans celui des manifestant-e-s, des invariants restent notables :

- la présence policière pendant les deux/trois premières heures est, en grande partie, discrète, si on en juge par rapport à la situation qui prévalait en janvier et début février. Même si, en mars, cette « discrétion » a pu varier ;
- des manifestations toujours sans cohérence en terme de cortège avec des parcours largement aléatoires ;
- un haut niveau d'engagement et de violence des policiers et ceci quelle que soit leur appartenance ;
- un comportement toujours aussi obscur de la police en termes de positionnement géographique (du moins pour les observateur-e-s et les manifestant-e-s) ;
- et, surtout, des observateur-e-s pris pour cibles par les forces de l'ordre à de nombreuses reprises (grenades jetées volontairement dans les pieds des observateur-e-s, arrosage par le canon à eau, bousculade par derrière des observateur-e-s lors de charges, insultes et agressions verbales répétées, coups sur les appareils photo par deux fois…).

Certaines évolutions sont cependant notables :

- un engagement plus marqué et nettement plus « musclé » des CRS dans le déroulement des manifestations, avec un balayage systématique des boulevards entre Jeanne d'Arc et le monument aux morts, couplé à l'utilisation systématisée des PGL65 ;
- l'utilisation de plus en plus massive des gaz lacrymogènes, avec des tirs croisés destinés à rendre irrespirable de grandes surfaces de terrain, comme sur les allées Roosevelt ou bien au monument aux morts ;
- des tensions entre policiers allant jusqu'à la violence physique entre eux, avec des supérieurs, voire de simples policiers obligés de reprendre en main certains de leurs collègues.

La judiciarisation

Les chiffres parlent d'eux-mêmes.

Le collectif Camé (Collectif AutoMédia étudiant) recensait : « 495 interpellations, 312 gardes à vue, 117 déferrements, 204 mois de prison avec sursis et 135 mois de prison ferme (incluant les peines aménageables comme le port du bracelet électronique), 12 000€ de dommages et intérêts, 6 050€ de frais de justice, 64 ans d'interdiction de séjour ou manifestation sur Toulouse au 17 février 2019 ». Et le collectif Camé ajoute : « pour comparaison, en 2016 contre la Loi Travail à Toulouse : plus de 120h d'interdictions de séjour pendant les manifestations, 745h de Travaux d'Intérêts Généraux, 30 mois de prison dont 6 mois fermes, 9600 € de dommages et intérêts ».[65]

Nous sommes étonné-e-s de l'ampleur de cette judiciarisation qui participe, de plein droit, à la « stratégie de la peur » mise en place par les autorités.

65. Sources : comptes-rendus de procès sur iaata.info, la préfecture de Toulouse, la Dépêche et Camé https://came2016.wordpress.com/2019/01/23/justice-et-gilets-jaunes/

CONCLUSION

Ordre public : gestion locale / gestion nationale

Nous avons observé deux types de maintien de l'ordre :

- une gestion locale avant décembre 2018
- une gestion nationale après décembre, pour les Gilets Jaunes

La gestion « locale »

De mai 2017 à novembre 2018, la préfecture de Toulouse dirigeait, il nous semble, le maintien de l'ordre. Nonobstant des dispositifs souvent disproportionnés, quelques incidents « rituels » au moment de la dispersion, les observateur-e-s n'ont pas noté d'actions attentatoires aux libertés fondamentales, notamment au droit d'expression et aux droits de manifester. Nous avons même eu l'impression que notre présence, qui contrariait cependant déjà certain-e-s fonctionnaires des BAC, amenait une certaine prudence des pouvoirs publics.

Une politique nationale

À l'aide de différents observatoires situés à Nantes, Bordeaux et Montpellier, nous avons rapidement comparé les méthodes des policier-e-s pour maintenir l'ordre dans les manifestations Gilets Jaunes[66].

En commun, on retrouve :

- **Une place spécifique pour les BAC et les CSI** (qu'il semble difficile de distinguer dans certaines villes). Non seulement les BAC/CSI, du fait de leur équipement léger, pour les BAC particulièrement, sont plus mobiles, mais surtout ces policiers-e-s sont plus agressifs et agressives. Leur fonction pénale, les interpellations au milieu des manifestations, rendent selon l'Observatoire nantais des libertés « (…) cette pratique particulièrement dangereuse car elle favorise les chocs brutaux, elle stupéfie les manifestants pacifiques et provoque éventuellement des gestes de défense qui sont alors qualifiés de rébellion ». Cet Observatoire ajoute : « (…) les BAC sont souvent utilisées dans une stratégie de la tension en les mettant bien en évidence (alors qu'elles devraient être derrière et non devant les CRS/GM). Et lorsque les forces de l'ordre sont en retard d'un déplacement pour barrer un accès au centre-ville, les BAC se retrouvent souvent en première ligne et ne se retirent pas assez vite, dans une attitude de virilité mal gérée. Cela ne manque pas de provoquer la réponse en miroir de manifestants ».
- **Sur l'utilisation des armes** : « les BAC passent de grands moments à braquer leurs lanceurs de balle ; le doigt se crispe alors facilement sur la gâchette. **La BAC est nettement plus agressive et tire souvent sur des manifestants pacifiques et/ou alors qu'ils ne sont pas mis en danger au sens de la circulaire applicable aux lanceurs de LBD** » dit la legal team (LDH) de Montpellier. À Bordeaux : « les BAC et CDI sont plus agressives et font un usage immodéré des LBD 40, pourchassent souvent les manifestants. »
- **Des CRS et des gardes mobiles qui apparaissent « souvent plus respectueux des formes »**, même si à Bordeaux, ils/elles font un usage des grenades de tout type avec parfois peu de retenue (notamment les 1er et 8 décembre). Ils/elles « utilisent de manière nettement plus massive les lanceurs Cougar de lacrymogène » nous disent les Nantais-e-s.

66. Nous remercions l'Observatoire Nantais des Libertés (ONL), la Ligue des Droits de l'Homme - Legal Team de Montpellier et L'Observatoire girondin des libertés publiques de Bordeaux pour leurs collaborations.

> Cette situation est différente de la campagne de reconquête de Notre Dame des Landes, où ce sont les gendarmes mobiles qui ont fait un usage massif de lacrymogènes, de grenades de désencerclement et de GLI F4 (la revue L'essor de la Gendarmerie notant que les gendarmes sont plus « friands » de cette munition que les unités de police). À Bordeaux, il est parfois arrivé qu'un groupe de CRS pourchasse des manifestants et fasse usage de LBD (15 décembre), tirant d'ailleurs sur des personnes n'étant pas pourchassées par le groupe mais s'étant mises à fuir en voyant les CRS tirer dans tous les sens.

En commun aussi : **une heure fixée par les préfectures pour la dispersion** (avec canon à eau) qui s'est unifiée entre 16h30 ou 17h30 dans les quatre villes.

En commun : **l'utilisation d'une grande place centrale ou un grand espace urbain de centralité** : le Capitole à Toulouse, la Comédie à Montpellier, le Cours des 50 otages à Nantes, La place Pey-Berland à Bordeaux. Et dans le déroulé des manifestations, on retrouve ce qu'explique l'Observatoire de Nantes : « La manifestation a le droit de faire un tour et les forces de l'ordre mettent en place la mécanique de dispersion au cours du second tour, souvent à partir du 2ème passage à la préfecture. Les manifestant-e-s sont alors soit repoussés sur le cours des 50 otages de la préfecture vers la croisée des trams, soit éventuellement nassés. Le cours des 50 otages est souvent saturé de gaz au point de ne plus rien voir ». Avec aussi, des variations locales comme l'explique l'Observatoire de Nantes : « Cependant chaque manifestation donne lieu à des improvisations ou des expérimentations. Par exemple cela fait deux manifestations qu'au premier tour une grande rue commerçante (rue Calvaire), perpendiculaire au Cours des 50 Otages, soit barrée et qu'elle se trouve ouverte au second passage, ce qui donne accès à la zone commerçante et offre des possibilités de casse ».

En commun : **des éléments de langage sur les blessé-e-s**. Pour Jérôme à Toulouse, à notre grande surprise, la sous-préfète avait déclaré : « *Rien ne démontre, en l'état des informations dont nous disposons, le lien entre la blessure (de cet observateur) et l'action des forces de l'ordre* ». A Montpellier, « ***le préfet de l'Hérault, Pierre Pouëssel, avait déclaré qu'il fallait faire preuve de prudence, car aucun indice précis n'indiquait qu'Axel P. avait été atteint en bas de front par un tir de flash-ball.*** » (https://e-metropolitain.fr/2019/01/22/gilet-jaune-blesse-a-tete-a-montpellier-plainte-enquete/). À Nantes : « (…) un manifestant ayant été blessé à la tête lors de la manifestation du 29 décembre et tout paraissant indiquer qu'il l'a été par un projectile lancé par la police, la préfecture a laissé entendre à la presse qu'il a pu l'avoir été par un projectile lancé par un autre manifestant ». Bordeaux n'a pas pu renseigner cette question.

En commun : **l'absence quasi systématique de sommations**. Même si nous avons constaté, à Toulouse depuis la mi-février, à un recours plus fréquent mais loin d'être systématique aux sommations d'usage avant l'utilisation de la force par le dispositif de maintien de l'ordre, nous ne pouvons que constater que cette procédure légale est rarement mise en œuvre.

En commun : **des saisines plus ou moins massives** lors des fouilles de sacs ou voitures avant les manifestations.

L'ensemble de ces éléments, et ceux publiés dans différents médias nous poussent à conclure :

- Que la politique policière de répression massive est bien nationale, organisée par le ministre de l'Intérieur.
- Que la volonté de « faire peur », d'utiliser pour ce faire des armes de défense qui se transforment en armes de guerre, quitte à blesser et à mutiler manifestant-e-s et badauds, appartient de plein droit à cette politique. Et que l'intensité des violences policières n'a jamais été aussi importante sur l'ensemble du territoire national ; et ceci sur une durée si longue.

La stratégie de la peur

Les peurs exprimées dans ce rapport, celles des manifestant-e-s, celles des observateur-e-s font écho à l'ensemble des témoignages que nous avons reçus de proches et de personnes inconnues qui se sont adressées à nous pour dire : « J'ai peur, je n'ose plus venir aux manifestations » ou bien « Moi je pars vers 16h ou 16h30, j'ai une famille qui m'attend… ». La peur s'est donc invitée dans la tête et le corps de nombreux et nombreuses sympathisant-e-s du mouvement. D'autres manifestant-e-s, par leur seule présence, malgré la menace d'être blessé-e-s, démontrent que cette « stratégie de la peur » a échoué. Face aux violences policières, ils/elles se sont adapté-e-s et équipé-e-s en masques à gaz, en lunettes de protection et se sont rempli les poches de sérum physiologique…. Quitte à rejoindre le cortège après son départ, pour éviter les fouilles préventives. D'autres, cependant, ne viennent plus ou hésitent à revêtir le gilet jaune pendant les manifestations. Ces peurs répondent à la politique actuelle du maintien de l'ordre.

Il s'agit là de l'un des enseignements les plus notables de nos observations et des analyses qui en découlent. En effet, dès le début du mouvement social des Gilets Jaunes, l'utilisation massive et coercitive, offensive pouvons-nous dire sans excès, de l'armement des policier-e-s et gendarmes semble avoir été mise en œuvre de manière débridée. Nous pensons qu'il s'agit là d'une erreur majeure, liée à l'incompréhension qu'a eu (et qu'a encore) le gouvernement en place de la nature et des ressorts de ce mouvement. Erreur qui s'appuie sur ce que l'on peut appeler, sans trop se tromper, un mépris de classe (« (…) des gars fumeurs de clopes et qui roulent au diesel », comme l'a dit Benjamin Griveaux, tout en finesse, pour caractériser des Gilets Jaunes en décembre…). Le pouvoir en place, ainsi que nombre des médias importants, ont considéré que ce mouvement pouvait être assimilé à une sorte de « jacquerie » et que quelques bons coups de bâton allaient « faire rentrer ces gueux dans leur tanière ». Surtout qu'ils osaient venir manifester au cœur de la capitale, sur l'avenue la « plus célèbre du monde » (qui est aussi d'ailleurs l'une des plus luxueuses…). Or, rien ne s'est passé comme prévu et ces « néo-manifestant-e-s » (pour la très grande majorité d'entre eux/elles, il/elles n'avaient encore jamais manifesté — cf. les différentes analyses de ce mouvement) ont été sidéré-e-s puis révolté-e-s d'être traité-e-s de la sorte. Et ce sentiment, très puissant, perdure encore largement aujourd'hui (tous les contacts que nous avons dans les rues de Toulouse le prouvent largement). La saillie du Président de la République sur « les porte-voix d'une foule haineuse » lors de son allocution du 31 décembre montre aussi l'incompréhension de la nature de ce mouvement, jusque dans les plus hautes sphères de la République.

Mais au-delà de cette cécité politique, il est aussi question ici de la mise en place d'une véritable « stratégie de la peur » visant à dissuader les citoyen-ne-s d'utiliser librement leur droit à manifester (venir manifester, c'est « accepter » de se mettre en danger, c'est envisager qu'il soit porté atteinte à son intégrité physique et psychique). Cette posture hautement menaçante, ne date pas des Gilets Jaunes ; et les observateur-e-s avisé-e-s du mouvement social avaient déjà pointé cette politique répressive et violente lors des mobilisations contre la loi Travail en 2016, avec l'utilisation massive, déjà, de tout l'arsenal en armes de toutes natures par les forces de l'ordre. La création de l'Observatoire toulousain des pratiques policières découle aussi de ces différents constats.

En faisant pression sur les citoyen-ne-s pour qu'ils/elles n'assistent pas aux manifestations au vu des risques possibles de blessures, d'invalidité, cette politique menée actuellement par le ministre de l'Intérieur, comme par ses précédents collègues les années passées, est attentatoire aux libertés publiques.

La question des violences en manifestation

Nous avons évoqué dans ce rapport les violences qui émaillent les dispersions. Ce qui a contribué à ce que certains médias associent Gilets Jaunes et violences. Les observations que nous avons réalisées depuis bientôt deux ans, avant et après l'irruption des Gilets Jaunes dans l'espace public, nous amènent à nuancer, à contredire même, ces affirmations. Mais on ne peut pas comprendre les fins de manifestation, le passage de « La police avec nous », mot d'ordre scandé par les Gilets Jaunes jusqu'au milieu du mois de janvier, à « La police déteste tout le monde » ou « Tout le monde déteste la police » scandé depuis lors, si on extirpe cette violence d'une vision globale de la société dans laquelle nous vivons et de l'irruption du mouvement social des Gilets Jaunes dans l'agenda politique.

François Cusset, cité plus haut, explique ce qu'il nomme « la nouvelle sauvagerie » du capitalisme avancé. Il la lie au tournant libéral de la fin du 20ème siècle, avec l'irruption des nouvelles technologies, l'hyper consommation et la productivité comme unique objectif. Il avance dans une interview à la revue Regards (Eté 2018) que : « L'État et les autocontraintes individuelles, qui étaient les deux régulateurs historiques de la violence, n'opèrent plus, (..) soumis [qu'ils sont] désormais à la logique du marché : au lieu de servir de contrepoids à la violence du marché, l'État [en] est devenu le vecteur, voire le gendarme attitré ». Comment ne pas mettre en relation ces réflexions et l'état de la « France des ronds-points et des fins de mois difficiles » que nous avons rencontrée le samedi après samedi ? Nous ne cherchons pas à justifier les jets de projectiles, les destructions de vitrines (le plus souvent de banques, agences immobilières et compagnies d'assurance) mais nous essayons de comprendre à quels ressorts elles obéissent.

De « la police avec nous » à » la police déteste tout le monde »

Les études réalisées par le LERASS[67] montrent de façon indiscutable deux choses : les Gilets Jaunes n'ont pas de boucs émissaires (immigrés, juifs, homosexuels, ni même policiers…) et les Gilets Jaunes ne sont pas partisans de la violence. Ce changement de perception de la police s'opère à partir de 3 faits distincts, mais indissociables les uns des autres :

- l'apparition des blessé-e-s, qui ne sont pas seulement issu-e-s des bosses ou hématomes possibles dans des opérations de maintien de l'ordre, mais dont les blessures relèvent de mutilations (yeux crevés, visages fracturés et dentitions détruites, mains et pieds arrachés…) ;
- l'irruption de la gravité de ces blessures dans les médias (bon nombre de journalistes constatent cette gravité sur la base des violences dont ils sont, eux ou elles-mêmes, les victimes) ;
- les acquis salariaux gagnés par les fonctionnaires de police (primes) sont bien supérieurs aux acquis des Gilets Jaunes ; ces primes apparaissent alors, pour beaucoup, comme le prix à payer d'un maintien de l'ordre musclé.

À ce moment-là, passée la sidération, la police et la gendarmerie sont perçues comme le dernier rempart d'un pouvoir aux abois. Les Gilets Jaunes qui, parfois, pour certains, ont des liens amicaux et/ou familiaux avec certain-e-s policier-e-s, découvrent que la police ne sera jamais avec eux ou avec elles, que jamais les policier-e-s ne poseront leur bouclier ; même si, ici et là, on a vu que des rangs de CRS ont préféré s'ouvrir et laisser passer la foule.

67. La dilution des Gilets jaunes dans l'agenda médiatique et politique, op. cit.

De quelle violence est-il question ?

Les études citées plus haut montrent sans ambigüité le rejet de la violence par les Gilets Jaunes et les comportements dans les manifestations observées à Toulouse confirment totalement l'étude du LERASS déjà citée. Nous avons montré dans le présent rapport en quoi consistaient les violences des Gilets Jaunes :

- tout jet de projectile en direction des forces de l'ordre, aux alentours de 16h30 et de l'arrivée de l'hélicoptère, déclenche des tirs nourris de grenades lacrymogènes, dont l'objectif est d'annoncer la fin de la manifestation (la fin de la « récréation » disent certain-e-s) ;
- les projectiles jetés sur les forces de l'ordre sont, pour l'essentiel, des projectiles trouvés sur le parcours de la manifestation (matériels de chantiers du bâtiment, poubelles et containers) ;
- la grande majorité des manifestant-e-s reste sur place, n'obtempère pas à l'ordre de dispersion que constitue le 1er jet de grenades ; mais ceux qui restent ne participent pas pour autant aux lancers de projectiles ; les manifestant-e-s ne sont pas tous d'accord, et loin s'en faut, mais comprennent.

Nous savons bien que quelques cocktails Molotov ont été lancés. Nous l'avons vu et décrit dans le présent rapport. Mais il n'y a jamais eu des centaines de casseurs dans les rues de Toulouse ; sinon le bilan humain et matériel serait autrement plus lourd.

Samedi après samedi, manifestation après manifestation, nous constatons que la population continue à faire ses courses dans le centre-ville, continue à circuler entre manifestant-e-s et policiers, que les terrasses des cafés sont toujours bondées et vidées seulement par les gaz lacrymogènes, que certains badauds raffolent des selfies avec scènes croustillantes en arrière-plan... On peut trouver déplacé cette espèce de tourisme « gazeux » mais il confirme que, pour la population présente dans ces lieux-là et à ces moments-là, rien ne laisse supposer que des « hordes de casseurs » menacent la tranquillité des promeneurs.

Les chiffres et analyses de la préfecture sur les centaines de casseurs qui écumeraient le centre-ville de Toulouse sont soit erronés, soit malveillants envers les Gilets Jaunes (voir notre tableau en fin de ce rapport). On se demande comment la préfecture peut faire état d'une telle quantité de casseurs et en même temps faire circuler des policier-e-s au milieu des manifestant-e-s, comment les policiers de la BAC peuvent venir faire du maintien de l'ordre en jeans et basket alors qu'ils répètent à qui veut l'entendre qu'ils sont victimes de toutes sortes de projectiles, dont de l'acide et des cocktails Molotov.

La brutalité de la police

Depuis la « loi travail » de 2016, la police a franchi un seuil dans la violence. Les policiers ne sont pas seulement violents, ils sont brutaux : ils gazent à bout portant, ils visent la tête, ils frappent des manifestant-e-s par derrière, souvent aux articulations, ils frappent à terre, ils frappent des personnes menottées, ils empêchent très souvent les « street medics » de porter secours. C'est la brutalité de ceux et celles qui veulent revenir sur le droit de manifester. C'est la brutalité d'un pouvoir qui veut imposer sa politique par la matraque et la grenade. C'est la brutalité de ceux et celles qui se sont arrogés le droit de mutiler des citoyen-ne-s.

Ce que les observateur-e-s de la Ligue des Droits de l'Homme, de la fondation Copernic et du Syndicat des Avocats de France relatent dans le présent rapport, mais aussi les nombreuses scènes de violence et de brutalité publiées sur les réseaux sociaux et qui ne souffrent aucune contestation dans leur existence (comme l'agression d'un couple âgé au début du mois de mars, le gazage en plein visage d'un homme handicapé sur un fauteuil roulant, qui font l'objet

de plaintes) montrent que la police est, c'est le moins que l'on puisse dire, loin d'être exemplaire dans son comportement ; et comment s'effectue le passage de la violence à la brutalité.

Dans une démocratie, la police ne peut pas disposer d'une autonomie qui l'exonère de rendre des comptes, non seulement à sa hiérarchie mais aussi à la population et ses relais démocratiques (élus du peuple, syndicats, associations). En particulier sur les questions du maintien de l'ordre. À Toulouse, nous constatons que des groupes de policier-e-s en civil ou en uniforme bénéficient de parcelles d'autonomie qui doivent inquiéter tous ceux et celles qui estiment que la police, comme l'armée d'ailleurs, doivent faire l'objet de toute l'attention que mérite leur statut : celui de porter les armes.

À laisser la police s'autonomiser du pouvoir, exercer sa violence sans retenue et sans déontologie, on court le risque de changer subrepticement de régime ; et de glisser vers des formes totalitaires de maintien de l'ordre.

Maintien de l'ordre : la doctrine française qui se transforme ?

Dans le cadre d'une société démocratique et d'un État de droit, la doctrine française du maintien de l'ordre concilie la liberté de manifester, qui est une garantie constitutionnelle, et le maintien de l'ordre. Elle traduit une volonté de pacifier les rapports entre les forces de l'ordre et les manifestant-e-s. Elle est définie dans le rapport du Défenseur Des Droits[68] « comme l'ensemble des opérations de la police administrative et judiciaire mises en œuvre par des forces de sécurité à l'occasion d'actions organisées ou spontanées, hostiles ou bienveillantes, violentes ou pacifiques, à caractère revendicatif ou festif, se déroulant sur la voie publique ou dans des lieux publics. »

Elle a été confiée au départ à deux unités spécialisées : les gendarmes mobiles créés en 1921 et renforcée en 1945 par les CRS. Ils bénéficient, nous l'avons vu plus haut, d'un enseignement spécialisé et respectent des principes d'intervention. Selon le rapport de l'ACAT, déjà cité par ailleurs, CRS et gendarmes utilisent des tactiques d'intervention majoritairement collectives pour éviter le corps à corps. Ils développent un répertoire d'actions visant, idéalement, à causer le moins de dommages physiques possibles : armes de mise à distance, moyens qui agressent les sens (notamment gaz lacrymogènes), et recherche d'intimidation par des manifestations symboliques de force empreintes de théâtralité. L'idée était aussi que leur intervention **ne devait pas générer des désordres plus grands que ceux auxquels elle tentait de mettre fin**. Il s'agit alors de « montrer sa force pour ne pas avoir à l'exercer »[69]. Le Défenseur Des Droits ajoute : « C'est dans ce cadre que les manifestant-e-s sont autorisé-e-s à exprimer leur contestation, dans les limites du respect de l'ordre public ou d'un certain désordre, et que les forces de l'ordre spécialisées sont formées et entrainées à subir des provocations des participant-e-s aux manifestations »[70].

Il semblerait que cette approche a évolué depuis les années 2000 et vienne contredire l'idée d'une pacification croissante avec une réduction des violences. Depuis les manifestations dans les banlieues de 2005, celles du CPE, les manifestations contre la loi travail et l'occupation du site de Sivens, la doctrine du maintien de l'ordre a opéré un tournant majeur. Nous pouvons citer le développement des logiques d'interpellation avec l'apparition de la brigade anti criminalité (BAC - police pénale à la différence des CRS et EGM qui relèvent de la police

68. Rapport du Défenseur des droits sur « Le maintien de l'ordre au regard des règles de déontologie », décembre 2017 p.12.
69. ACAT, Pratiques et conséquences du maintien de l'ordre en France, Note d'analyse adressée au Défenseur des droits dans le cadre de sa mission d'enquête relative au maintien de l'ordre, juillet 2017.
70. Rapport Défenseur des droits, 2017, op cit..

administrative) et des compagnies de sécurisation (CDI/CSI). Il est aussi à noter la transformation de l'armement ; en 2016, les policiers de la BAC sont équipés de LBD 40, « lanceurs de balles de défense ». C'est cette année-là également que l'on commence à parler de la nouvelle « doctrine policière » que dénonce depuis David Dufresne : « Tantôt membres d'une BAC, tantôt reliés à des "compagnies de sécurisation", ces agents sont chargés d'infiltrer les cortèges en loucedé, en quête de flagrants délits. Cette méthode remonte aux émeutes de 2005. À ce moment de mutation des doctrines policières, la police ne se contente plus d'encadrer : face à des dizaines de milliers de manifestants, à travers les débordements, elle interpelle. "La solution a été de mettre en place des dispositifs de policiers en civil, dont la culture est complètement différente de la culture des unités de maintien de l'ordre [...] Ce sont des unités de BAC, des policiers judiciaires, dont l'objectif est de faire du chiffre : il faut qu'on arrête des délinquants."»[71].

Ce panorama ne serait pas complet si nous ne prenions pas en compte l'évolution des mouvements protestataires eux-mêmes. Dans les nouveaux mouvements sociaux qui émergent depuis une quinzaine d'années maintenant et dont celui des Gilets Jaunes est une expression particulière, les manifestant-e-s n'ont pas de rapport avec la police avant, pendant et après les manifestations, comme c'était le cas traditionnellement depuis des dizaines d'années. Fini le temps où les organisateur-e-s discutaient, de manière aimable ou bien tendue selon les situations, avec leurs interlocuteur-e-s de la préfecture ou de la police. Pas de porte-parole, pas de chefs, pas de représentant-e-s légaux (nous nous appelons tous et toutes « Camille » comme se plaisaient à dire les « zadistes » de Notre-Dame-de-Landes…). Et pour ce qui concerne les Gilets Jaunes, on peut aussi ajouter l'absence quasi totale de déclaration préalable, avec des parcours de manifestation improvisés au fur et à mesure du déroulement de celles-ci… Même pour les observateur-e-s, cette absence de lisibilité complique éminemment la tâche de ceux et celles qui veulent suivre le déroulement des manifestations, voire même la rejoindre en cours de déroulement… Cette situation est donc de nature à compliquer la tâche des autorités pour réguler les flux et les rendre compatibles avec la vie de la cité. Nous avons souvent eu l'impression (c'est un euphémisme), et ce malgré les importants moyens à leur disposition (réseaux de caméras, policier-e-s aux abords de la manifestation ou bien infiltré-e-s dans celle-ci, hélicoptère), que les forces de l'ordre étaient « larguées ». Cela se traduit par des mouvements incessants de véhicules aux abords immédiats des manifestations, souvent toutes sirènes hurlantes, qui contribuent à générer une ambiance sonore pesante. La présence menaçante (ou perçue comme telle) des policiers en moto banalisée (« les voltigeurs » comme les appellent les manifestant-e-s) avec, la plupart du temps, un LBD bien visible porté par le passager, et leur capacité récurrente à traverser, sous les quolibets, insultes et cris de colère, les cortèges à grande vitesse (sans que les manifestant-e-s ne cherchent d'ailleurs à les renverser…) ainsi que leur attitude non professionnelle dans leurs rapports avec les manifestant-e-s (attitudes souvent provocatrices) ne contribuent pas non plus à pacifier les rapports policier-e-s / manifestant-e-s.

On constate cependant, depuis quelques petites semaines, à Toulouse, que les forces de l'ordre essaient de s'adapter à cette situation. On peut observer, par exemple, la présence de quelques policiers ou policières, des CDI (trois la plupart du temps), non équipé-e-s, qui ouvrent le parcours en marchant quelques dizaines de mètres devant les manifestant-e-s ; ceci d'ailleurs sans qu'ils et elles ne subissent la moindre agression… Le rôle de ce rapport n'étant pas de

71. Paul Conge, *Policiers infiltrés dans les manifs: stratégie ou "ficelle de l'extrême gauche" ?*, L'express, 14 avril 2016 : https://www.lexpress.fr/actualite/societe/policiers-infiltres-dans-les-manifs-strategie-ou-ficelle-de-l-extreme-gauche_1782411.html

donner des conseils à l'État en termes de maintien de l'ordre, nous ne formulerons pas de préconisations ; mais il semble urgent que les personnes en charge de la mise en œuvre opérationnelle du droit à manifester des citoyen-ne-s s'interrogent sur l'organisation et les moyens à mettre en œuvre pour (re)venir à des rapports « pacifiés » entre manifestant-e-s et forces de police et de gendarmerie ; ceci en tenant compte de la nouvelle donne découlant de ces nouveaux mouvements sociaux et de leurs pratiques.

Nous assistons indéniablement, à Toulouse comme partout ailleurs, à une dégradation des relations entre les manifestant-e-s et les forces de l'ordre, avec une perte de légitimité de part et d'autre. Comment en sommes-nous venu-e-s à faire jouer à la police ce rôle de garante de l'ordre social au service d'un gouvernement plutôt que de l'ordre public ? Selon, Didier Fassin[72], « La fonction sociale des BAC n'est donc pas la lutte contre l'insécurité, mais la constitution d'un ordre social dans lequel chacun doit savoir la place qui est la sienne et apprendre à la respecter, que ce soient les jeunes des cités, les minorités ethniques... », et nous pouvons peut-être rajouter certain-e-s manifestant-e-s.

L'évolution du maintien de l'ordre ne s'est pas construite de manière linéaire et doit être pensée dans la durée. Pour Fabien Jobard[73], depuis la Restauration jusqu'à la IIIe République : « S'il y a une leçon à retenir de cette histoire d'avant l'histoire du maintien de l'ordre, c'est bien celle de son cours contingent, de ses retours sur elle-même et de son imprévisibilité fondamentale. Les appariements conceptuels (institutionnalisation/pacification, professionnalisation/contention, militarisation/répression ou les antinomies (négociation/injonction) sont aujourd'hui les outils par lesquels on pense les évolutions de la gestion policière des protestations. S'ils ont pour avantage d'ordonner les scansions de l'histoire aussi bien que ses césures, ils menacent toujours de donner de l'évolution de la violence d'Etat un cours trop linéaire, qui tait sous l'ordre du mouvement général le désordre des évènements singuliers qui en forme pourtant la chair. »

L'analyse qui peut être faite de nos observations, comme celles des autres observatoires consultés (Bordeaux, Montpellier, Nantes...) est que les manifestations des Gilets Jaunes sont aujourd'hui **l'occasion de modifier fondamentalement la doctrine française du maintien de l'ordre**. **La nouvelle loi anti-casseur venant de son côté institutionnaliser les dérives sécuritaires** expérimentées depuis plusieurs années dans les quartiers, puis lors de mouvements sociaux, et systématisées avec une ampleur sans précédent depuis les manifestations de décembre. **En créant la peur, peur de manifester, peur de protester, peur d'être blessé-e ou mutilé-e, le gouvernement participe à refonder une théorie du maintien de l'ordre qui constitue une nouvelle restriction de nos libertés démocratiques.** Les dernières mesures, annoncées lors de la fin de rédaction de ce rapport (28 mars 2019) en sont d'autant plus inquiétantes.

72. Didier Fassin, « Les BAC, une police d'exception », Le Monde, 12 octobre 2012 : https://www.lemonde.fr/societe/article/2012/10/12/les-bac-une-police-d-exception_1774511_3224.html
73. Jobard Fabien, 2008, « La militarisation du maintien de l'ordre, entre sociologie et histoire » in *Déviance et Société* 2008/1, Vol. 32, pp 101-109.

Comme nous l'avons annoncé lors de la réunion publique du 7 janvier 2019, salle « Barcelone » à Toulouse, après un peu plus de 2 mois d'observation des manifestations des Gilets Jaunes, puis le 27 janvier, lors d'une conférence de presse, nous demandons **l'interdiction définitive dans la dotation des policiers destinés à assurer le maintien de l'ordre des grenades GMD et GLI-F4, ainsi que des LBD simples ou multi-coups.** Nous sommes, en plus, littéralement, **scandalisé-e-s (le mot n'est pas trop fort) par l'utilisation offensive qui est, quasi systématiquement, faite de ces armes dites de défense** comme leur dénomination l'indique d'ailleurs (lanceurs de balles de défense, grenades manuelles de désencerclement). Celles-ci sont conçues pour aider les policiers et gendarmes à se sortir de situations délicates (encerclement par des manifestant-e-s hostiles, danger d'atteinte avéré, et non supposé, à leur intégrité physique). **Elles ne devraient jamais être utilisées comme armes d'attaque.**

Nous exigeons que **le respect de l'intégrité physique et psychique des citoyen-ne-s en manifestation soit au cœur de la formation et de l'action des forces de police**.

Nous demandons aussi, sur la base de deux années d'observation des pratiques des forces de police et de gendarmerie en manifestation à Toulouse, que **les unités utilisées pour le maintien de l'ordre soient des unités formées et préparées spécifiquement à cette tâche**. Nous demandons :

- **Le retrait de la police pénale, en particulier des Brigades Anti-Criminalité, des dispositifs destinés à encadrer les manifestations** (leurs interventions sont totalement contre-productives en termes de pacification des rapports police/manifestant-e-s) ; cette demande se double d'une véritable interrogation sur le niveau de contrôle qu'exerce la hiérarchie policière sur ces groupes de policier-e-s[74] qui nous semblent jouir d'une autonomie de comportement et d'action sans rapport avec les enjeux d'un maintien de l'ordre pacifié. De plus, l'image dégagée par ces unités (attitudes de « cow-boys », tenues vestimentaires « douteuses » — pourquoi les membres de ces unités ne seraient-ils pas dotés d'uniformes identifiables, légers et souples, en lieu et place des tenues faussement banalisées ?) contribue à générer des biais notables dans les rapports entre manifestant-e-s, mais aussi badauds et passant-e-s. Qui sont-ils ? Que font-ils ? Pourquoi sont-ils là ? A qui obéissent-ils ? Voilà les questions que peut se poser n'importe quel-le citoyen-ne qui croise ces unités de police déployées dans les rues de nos villes.
- **Qu'un audit indépendant soit réalisé sur la formation et le déploiement des Compagnies de Sécurisation / Compagnies Départementales d'Intervention** dont nous avons maintes fois constaté (cf. présent rapport) le comportement souvent fébrile et le manque, corollaire, de sang-froid ; ceci dans des situations très souvent « banales » dans des manifestations de rue un peu « animées ».

Une remise à plat profonde de la doctrine (pouvons-nous d'ailleurs encore parler de doctrine ?) **du maintien de l'ordre en France doit être très rapidement initiée** au risque, bien réel, de devoir un jour constater le passage à une autre nature de confrontation entre manifestant-e-s et forces de l'ordre. Que se passera-t-il quand nombre de manifestant-e-s ne supporteront plus les visages éborgnés ou fracassés, les membres arrachés, les os brisés, les ami-e-s ou camarades emprisonné-e-s dans le cadre de la politique judiciaire d'abattage issue des consignes du ministère de la Justice ?

74. À ce sujet, se reporter au rapport du Défenseur Des Droits de décembre 2016 – op. cit.

Nous ne pouvons clore ce rapport sans évoquer un document bien particulier ; il s'agit du **« Code de déontologie de la Police nationale et de la Gendarmerie »**. Plusieurs articles de ce code résonnent tout particulièrement à l'aune de ce que nous avons constaté tout au long de ces deux années d'observation des pratiques policières en manifestation.

Nous citerons en premier l'**article R. 434-14 – Relation avec la population** : « Le policier ou le gendarme est au service de la population. Sa relation avec elle est empreinte de courtoisie et requiert l'usage du vouvoiement. Respectueux de la dignité des personnes, il veille à se comporter en toute circonstance d'une manière exemplaire, propre à inspirer en retour respect et considération. »

Nous citerons en second l'**article R. 434-18 – Emploi de la force** : « Le policier ou le gendarme emploie la force dans le cadre fixé par la loi, seulement lorsque c'est nécessaire, et de façon proportionnée au but à atteindre ou à la gravité de la menace, selon le cas. Il ne fait usage des armes qu'en cas d'absolue nécessité et dans le cadre des dispositions législatives applicables à son propre statut. »

Face aux nombreuses critiques formulées, y compris par des représentants syndicaux de la police, nous citerons un extrait de l'**article R. 434-24 – Défenseur Des Droits** : « La Police nationale et la Gendarmerie nationale sont soumises au contrôle du Défenseur Des Droits, conformément au rôle que lui confère l'article 71-1de la Constitution. »

Nous terminerons enfin par un appel au sens civique des policiers, en rappelant les termes de l'**article R.434-26 – Contrôle des pairs** : « Les policiers et gendarmes de tous grades auxquels s'applique le présent code en sont dépositaires. Ils veillent à titre individuel et collectif à son respect. »

ANNEXES

Annexe 1 : nos chiffres

LA MÉTHODE DE CALCUL

La sociologie particulière des manifestations Gilets Jaunes explique en partie les modes de calcul des estimations du nombre de participants : départ assez tôt (14h10, avec horaire en général respecté), contrôles préventifs avant Jean Jaurès... Beaucoup de personnes rejoignent la manifestation après le départ, notamment pour éviter les saisines (non légales) du matériel préventif, dont les masques à gaz. Beaucoup de personnes partent vers 16 heures, avant les premiers jets massifs de gaz lacrymogènes et ses effets de suffocations depuis l'utilisation des CM6.

Les 11 et 19 janvier nous avons remarqué que nos comptages de début de manifestation (vers 14h20-14h30), en comptant le nombre de rangs et le nombre approximatif de personnes par rang, correspondaient à la moitié de la fourchette (qu'on imagine basse) de la préfecture. Quand elle communiquait encore ses estimations. Nous avons repris cette méthode par la suite, en confrontant vers 15h30 nos estimations aux réalités des manifestations.

Quant aux personnes au « look casseur » (visage masqué, sac à dos chargés, casques, masques à gaz et lunettes... ils sont souvent en tête et/ou derrière la ou les banderole(s) de tête (en général, ils déclarent assumer un rôle de défenseur de la manifestation), puis se retrouvent devant les policier-e-s après les premiers jets de gaz.

COMMENTAIRES DE LA PRÉFECTURE DANS LES COMMUNIQUÉS

[1] 5 ont été hospitalisés et sont ressortis après l'évaluation de leurs blessures.

[2] Le nombre d'interpellations s'élève à 16 dont 4 suite au pillage de 2 magasins en centre-ville.

[3] 1300 lycéens se sont mobilisés sur l'ensemble du département de la Haute-Garonne, concernant une vingtaine d'établissements scolaires, dont 650 sur la commune de Toulouse.

[4] 39 personnes interpellées avec différentes armes (bombes artisanales, armes blanches, marteaux, gourdins, liquides inflammables...) dont 34 toujours en garde à vue pour participation à un attroupement avec armes.

[5] 18 personnes interpellées avec différentes armes (dont une hache), pour des dégradations et/ou des violences à l'encontre des forces de l'ordre.

[6] Le nombre de manifestants a rapidement baissé à 4600 lors des premiers incidents et dégradations. Il demeure actuellement quelques groupes épars en centre-ville (bilan à 19h15).

[7] La préfecture a cessé de communiquer ses estimations dès le 26 janvier après une demande du Ministère de l'Intérieur (info la Dépêche). Un grand nombre de personnes a quitté les lieux lorsqu'ont éclaté les premiers incidents, à partir de 16h30. Il demeure actuellement quelques groupes épars en centre-ville (bilan 18h).

[8] La dispersion s'est effectuée aux alentours de 17h30.

[9] UR, pour blessé-e en « urgence relative ».

Dates	Estimation OPP	Estimation Préfecture	Estimation casseurs OPP	Estimation casseurs Préfecture	Estimation blessés Préfecture Police	Estimation blessé-e-s Préfecture manifestant-e-s	Estimation streets medics	% de gilets jaunes	Heure des premiers gaz massifs	Interpellations (garde à vue)
01/12/18 acte 3					48 [1]	9			15h	16 [2]
03/12/18 lycéens		1300 [3]			7 + 1 pompier					11
04/12/18 lycéens		500			4	2				20
08/12/18 acte 4 (climat)					28	12			14 h30	39 (34) [4]
15/12/18 acte 5					21	8			15h05	31 (26)
22/12/18 acte 6		2500							16h	(18) [5]
29/12/18 acte 7		1 350 dont 650 profils violents		650		3			15h	21
05/01/19 acte 8		2 000 dont 800 casseurs	30 / 40	800	6	2		50 / 70%	16h	28 (20)
12/01/19 acte 9	6 000 début de nos comptages	6000 1000 casseurs	80 / 100	1000	19	13		50%	16h35	47 (47)
19/01/19 acte 10	10 000	10 000 500 casseurs	50	500	8	5		50%	17h35	60 (46)
26/01/19 acte 11	10 000	Plrs milliers [7] [8]	50 / 80		3	1		30%	16h31	31 (28)
02/02/19 acte 12	8 000 / 10 000	quelques milliers	30		1 UR [9] 4	4 UR	84		16h50	20 (17)
9/02/19 acte 13	15 000	quelques milliers	50 (bcp de solitaires)		4	1 UR	34	10 / 20%	17h05	17 (14)
16/02/19 acte 14	8 000	quelques milliers	30/40 (bcp de jeunes)		9	2 UR	36	20 / 25%	16h15	19 (17)
26/02/19 acte 15	7 000	Baisse sensible	100		3		35	50%	16h55	5 (5)
2/03/19 acte 16	7 000 / 8 000	quelques milliers	100 /150 (bcp de très jeunes)		4		38	50%	17h	20(20)
09/03/19	6 000		30		6			20 / 30 %	17h30	9
16/03/19	12 000		10/20		1			40%	16h30	12
au 16/03/19					176					385 (292)